



Comptes annuels

CONSOLIDES

2019

GROUPE INFRABEL

Compte de résultats consolidé

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	25	1.020.364.323,92	1.001.755.021,75
Dotations d'exploitation	23	101.696.360,93	107.878.983,40
Production immobilisée	25	454.721.075,44	469.980.051,57
Autres produits d'exploitation	25	21.865.659,00	11.656.791,75
Produits d'exploitation avant subsides en capital		1.598.647.419,29	1.591.270.848,47
Approvisionnements et marchandises		-237.627.168,16	-242.330.596,51
Services et biens divers	25	-1.260.353.120,96	-1.249.817.036,81
Frais de personnel	26	-56.283.609,40	-51.736.412,87
Autres charges d'exploitation	25	19.514.606,03	-8.507.867,30
Charges opérationnelles avant amortissements et pertes de valeur		-1.534.749.292,49	-1.552.391.913,49
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur		63.898.126,80	38.878.934,98
Subsides en capital	23	664.347.827,59	679.505.527,51
Amortissements et pertes de valeur		-695.310.857,24	-699.882.164,02
Résultat d'exploitation		32.935.097,15	18.502.298,47
Produits financiers	27	174.492.463,20	252.018.446,62
Charges financières	27	-173.847.013,33	-227.321.861,29
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	9	339.889,73	546.305,18
Résultat avant impôts		33.920.436,75	43.745.188,98
Charges d'impôts sur le résultat global	28	-948.690,05	-1.188.663,19
Résultat de l'exercice		32.971.746,70	42.556.525,79
Résultat de l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		32.902.556,49	42.436.670,72
Tiers		69.190,22	119.855,07

Le Groupe a appliqué la nouvelle norme IFRS 16 à la date de sa première application (1 janvier 2019) en utilisant le « modified retrospective approach ». Cela signifie que l'effet de l'application de la nouvelle norme a été comptabilisé via le résultat reporté (réserves consolidées) au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019. Les chiffres comparatifs de 2018 n'ont donc pas été retraités et restent les mêmes que précédemment rapportés, en application des normes IAS 17 et IFRIC 4.

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2019.

Etat consolidé du résultat global

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de l'exercice		32.971.746,70	42.556.525,79
Tiers		69.190,22	119.855,07
Actionnaires du Groupe		32.902.556,49	42.436.670,72
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront jamais reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Ecart actuariel sur les engagements postérieurs à l'emploi	19	-19.618.474,92	1.566.016,38
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	9	-1.682.799,98	51.865,96
Ajustements à la juste valeur des dettes financières pour le risque de crédit propre	4	-25.527.708,02	0,00
Sous-total des éléments non recyclables en compte de résultats dans les périodes futures		-46.828.982,92	1.617.882,34
Total des autres éléments du résultat global		-46.828.982,92	1.617.882,34
Résultat global de l'exercice		-13.857.236,22	44.174.408,12
Résultat global de l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		-13.926.426,43	44.054.553,05
Tiers		69.190,22	119.855,07

Le Groupe a appliqué la nouvelle norme IFRS 16 à la date de sa première application (1 janvier 2019) en utilisant le « modified retrospective approach ». Cela signifie que l'effet de l'application de la nouvelle norme a été comptabilisé via le résultat reporté (réserves consolidées) au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019. Les chiffres comparatifs de 2018 n'ont donc pas été retraités et restent les mêmes que précédemment rapportés, en application des normes IAS 17 et IFRIC 4.

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2019.

Etat consolidé de la situation financière

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisation incorporelles & goodwill	7	1.469.692.001,04	1.476.868.462,92
Immobilisations corporelles	8	18.367.275.582,42	18.067.109.228,12
<i>Terrains</i>		<i>1.610.700.561,10</i>	<i>1.611.849.253,50</i>
<i>Constructions</i>		<i>608.741.954,98</i>	<i>504.426.294,49</i>
<i>Constructions ferroviaires</i>		<i>5.377.874.910,04</i>	<i>5.331.093.084,49</i>
<i>Infrastructure ferroviaire</i>		<i>8.222.605.161,09</i>	<i>7.965.253.457,01</i>
<i>Matériel roulant ferroviaire</i>		<i>69.237.382,90</i>	<i>77.393.346,93</i>
<i>Installations et équipements divers</i>		<i>579.370.564,16</i>	<i>581.300.802,20</i>
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>		<i>1.898.745.048,15</i>	<i>1.995.792.989,50</i>
Participations mises en équivalence	9	10.867.438,52	12.323.048,76
Autres actifs financiers	13	657.945.811,62	568.267.094,48
Créances à plus d'un an	10	1.126.831.243,18	1.171.426.580,69
Instruments financiers dérivés	12	15.309.518,43	423.541,91
Impôts différés		0,00	1.576,83
Actifs non courants		21.647.921.595,21	21.296.419.533,71
Stocks	14	261.444.633,43	232.321.121,66
Créances commerciales et autres débiteurs	10	410.615.105,10	393.806.241,67
Actifs sur contrats	11	29.001.711,44	24.750.111,77
Instruments financiers dérivés	12	0,00	1.144.211,77
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	122.865.484,60	203.028.657,70
Actifs courants		823.926.934,57	855.050.344,57
Actifs détenus en vue de la vente	16	0,00	0,00
Total actif		22.471.848.529,78	22.151.469.878,28
Capital	17	982.580.391,67	982.580.391,67
Primes d'émission	17	299.317.752,80	299.317.752,80
Réserves consolidées	18	48.223.338,06	63.364.959,39
Capitaux propres du Groupe		1.330.121.482,53	1.345.263.103,86
Intérêts minoritaires		3.824.555,77	3.755.363,70
Total des capitaux propres		1.333.946.038,30	1.349.018.467,56
Dettes pour avantages au personnel	19	194.609.533,06	174.627.532,26
Provisions	20	29.850.586,86	38.167.971,61
Dettes financières	21	2.878.448.101,20	2.589.191.612,72
Instruments financiers dérivés	12	158.549.775,01	158.921.434,89
Impôts différés		0,00	0,00
Autres dettes	22	498.024.326,75	550.860.194,89
Passifs sur contrats	11	14.189.415,78	12.053.327,45
Subsides en capital	23	15.609.288.829,58	15.317.797.807,46
Passifs non courants		19.382.960.568,24	18.841.619.881,28
Dettes pour avantages au personnel	19	69.477.494,60	78.422.847,08
Provisions	20	51.174.514,63	63.027.398,50
Dettes financières	21	244.767.165,56	340.068.900,41
Instruments financiers dérivés	12	759.289,07	9.521.161,94
Dettes commerciales	22	543.334.589,36	578.410.002,02
Impôts et autres taxes	22	3.448.650,83	15.184.217,28
Dettes sociales	22	10.941.368,80	10.007.377,48
Autres dettes	22	156.206.341,78	176.509.291,46
Passifs sur contrats	11	16.300.588,04	15.868.779,58
Subsides en capital	23	658.531.920,57	673.811.553,69
Passifs courants		1.754.941.923,24	1.960.831.529,44
Dettes liées aux actifs détenus en vue de la vente		0,00	0,00
Total des capitaux propres et des passifs		22.471.848.529,78	22.151.469.878,28

Le Groupe a appliqué la nouvelle norme IFRS 16 à la date de sa première application (1 janvier 2019) en utilisant le « modified retrospective approach ». Cela signifie que l'effet de l'application de la nouvelle norme a été comptabilisée via le résultat reporté (réserves consolidées) au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019. Les chiffres comparatifs de 2018 n'ont donc pas été retraités et restent les mêmes que précédemment rapportés, en application des normes IAS 17 et IFRIC 4.

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2019.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

Note	Capitaux propres	Primes d'émission	Réserves consolidées	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
17	17	17	18			
Solde au 1 janvier 2019	982.580.391,67	299.317.752,80	63.364.959,39	1.345.263.103,86	3.755.363,70	1.349.018.467,56
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	32.902.556,49	32.902.556,49	69.190,22	32.971.746,70
Autres éléments du résultat global	0,00	0,00	-46.828.982,92	-46.828.982,92	0,00	-46.828.982,92
Plus-values de réévaluation	0,00	0,00	-666.408,78	-666.408,78	0,00	-666.408,78
Dividendes	0,00	0,00	-112.700,00	-112.700,00	0,00	-112.700,00
Autres mouvements	0,00	0,00	-436.086,12	-436.086,12	1,86	-436.084,26
Solde au 31 décembre 2019	982.580.391,67	299.317.752,80	48.223.338,06	1.330.121.482,53	3.824.555,77	1.333.946.038,30

Note	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
17	17	17	18			
Solde au 31 décembre 2017	982.580.391,67	299.317.752,80	17.935.967,50	1.299.834.111,97	3.638.378,30	1.303.472.490,26
Adaptation IFRS 15 Comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats avec des clients	0,00	0,00	-10.104.895,94	-10.104.895,94	0,00	-10.104.895,94
Adaptation IFRS 9 Pertes de crédits attendues	0,00	0,00	13.284.145,02	13.284.145,02	0,00	13.284.145,02
Solde au 1 janvier 2018	982.580.391,67	299.317.752,80	21.115.216,58	1.303.013.361,05	3.638.378,30	1.306.651.739,34
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	42.436.670,72	42.436.670,72	119.855,07	42.556.525,79
Autres éléments du résultat global	0,00	0,00	1.617.882,34	1.617.882,34	0,00	1.617.882,34
Variation du périmètre de consolidation	0,00	0,00	-186.188,37	-186.188,37	-2.869,68	-189.058,05
Variation des plus-values de réévaluation	0,00	0,00	-1.441.342,79	-1.441.342,79	0,00	-1.441.342,79
Dividendes	0,00	0,00	-161.700,00	-161.700,00	0,00	-161.700,00
Autres variations	0,00	0,00	-15.579,08	-15.579,08	0,00	-15.579,08
Solde au 31 décembre 2018	982.580.391,67	299.317.752,80	63.364.959,39	1.345.263.103,86	3.755.363,69	1.349.018.467,56

Le Groupe a appliqué la nouvelle norme IFRS 16 à la date de sa première application (1 janvier 2019) en utilisant le « modified retrospective approach ». Cela signifie que l'effet de l'application de la nouvelle norme a été comptabilisé via le résultat reporté (réserves consolidées) au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019. Les chiffres comparatifs de 2018 n'ont donc pas été retraités et restent les mêmes que précédemment rapportés, en application des normes IAS 17 et IFRIC 4.

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2019.

Etat consolidé des flux de trésorerie

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		32.971.746,70	42.556.525,78
Ajustements pour:			
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	7 & 8	695.315.572,72	699.882.164,02
Réductions de valeur sur stocks, créances commerciales et autres débiteurs	10 & 14	-4.757.649,87	3.381.799,65
Provisions	20 & 25	-19.329.182,60	426.379,24
Avantages au personnel	19	-2.887.162,70	-7.802.319,45
Charges financières sur dettes IAS 19		3.273.722,41	3.137.718,81
Moins-values (plus-values) sur cessions d'immobilisations		-7.419.497,01	-5.960.567,27
Variations de juste valeur sur instruments financiers dérivés	12	-11.229.599,68	56.148.319,08
Variations de juste valeur et pertes de valeur sur autres actifs financiers et dettes financières		-38.911.512,75	-127.056.841,33
Prises en résultat des subsides d'intérêts	23	-41.108.860,96	-43.821.433,96
Prises en résultat des subsides en capital	23	-664.347.827,59	-679.505.527,51
Produits et charges d'intérêt	27	101.625.788,84	88.700.575,52
Charges d'impôts sur le résultat	28	948.690,05	1.188.663,19
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	9	-339.889,73	-546.305,17
Impôts payés		-1.609.783,65	-1.184.946,05
Variation nette du besoin en fonds de roulement		-103.291.076,53	3.510.989,12
Stocks	14	-26.970.365,36	4.269.787,89
Actifs sur contrats, créances commerciales et autres débiteurs	10 & 11	40.127.197,64	-8.164.270,15
Passifs sur contrats, dettes commerciales et autres	11 & 22	-116.447.908,81	7.405.471,38
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-61.421.498,75	33.055.193,67
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
(Acquisitions)/Vente d'immobilisations incorporelles	7	-46.756.999,80	-46.911.777,64
(Acquisitions)/Vente d'immobilisations corporelles	8	-867.658.908,92	-880.676.535,51
(Acquisitions)/Vente d'autres actifs financiers		-814.754,43	-35.952.059,70
Intérêts reçus		4.626.432,26	8.213.740,53
Dividendes reçus		324.976,40	0,00
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-910.279.254,49	-955.326.632,32

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2019.

Etat consolidé des flux de trésorerie

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursements/paiements nets des instruments financiers dérivés	12	0,00	38.072.734,27
Augmentation des dettes financières	21	360.452.142,82	40.559.921,18
Remboursement des dettes financières	21	-374.366.951,37	-93.769.264,07
Intérêts payés		-94.424.994,00	-97.213.039,96
Variations dans les plus-values de réévaluation		-666.408,78	-1.441.342,79
Subsides d'intérêts reçus		47.712.000,48	48.038.773,76
Variations dans les subsides en capital	23	951.743.989,94	961.301.424,41
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		890.449.779,09	895.549.206,80
(Diminution)/Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		-81.250.974,15	-26.722.231,85
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		203.028.657,70	227.966.838,92
(Diminution)/Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		-81.250.974,15	-26.722.231,85
Ecart de change		1.087.801,05	1.784.050,63
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		122.865.484,60	203.028.657,70

Le Groupe a appliqué la nouvelle norme IFRS 16 à la date de sa première application (1 janvier 2019) en utilisant le « modified retrospective approach ». Cela signifie que l'effet de l'application de la nouvelle norme a été comptabilisé via le résultat reporté (réserves consolidées) au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019. Les chiffres comparatifs de 2018 n'ont donc pas été retraités et restent les mêmes que précédemment rapportés, en application des normes IAS 17 et IFRIC 4.

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2019.

Notes aux états financiers consolidés

Informations générales du Groupe	10
Résumé des principales règles d'évaluation	11
Estimations comptables et jugements significatifs	37
Gestion des moyens et des risques financiers	40
Périmètre de consolidation	57
Regroupements d'entreprises	58
Immobilisations incorporelles et goodwill	59
Immobilisations corporelles	62
Participations mise en équivalence	65
Créances commerciales et autres débiteurs	70
Actifs et passifs sur contrats	72
Instruments financiers dérivés	73
Autres actifs financiers	76
Stocks	78
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79
Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	80
Capital et primes d'émission	81
Réserves consolidées	83
Dettes pour avantages au personnel	84
Provisions	92
Dettes financières	94
Dettes commerciales et autres dettes	98
Subsides	99
Variations des dettes provenant d'activités de financement	100
Produits et charges d'exploitation	101
Frais de personnel	104
Produits et charges financiers	105
Charges d'impôt sur le résultat global	107
Leasing	109
Actifs et passifs éventuels	112
Opérations de financement alternatif	113
Partenariats Public-Privé	114
Droits et engagements	115
Informations relatives aux parties liées	116
Honoraires du commissaire	118
Événements postérieurs à la clôture	119

Note 1

Informations générales du Groupe

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 d'Infrabel et de ses filiales, dénommés ci-après Groupe Infrabel ou Groupe, ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 21 avril 2020. Infrabel SA est une Société Anonyme de droit public dont le siège social est situé Place Marcel Broodthaers 2, 1060 Bruxelles. La société est inscrite sous le numéro d'entreprise 0869.763.267. La dernière modification des statuts coordonnés a été déposée au Moniteur belge en date du 27 février 2018.

Infrabel est le gestionnaire belge de l'infrastructure ferroviaire.

Le législateur a fixé **les missions de service public** d'Infrabel comme suit:

1. l'acquisition, le projet, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire;
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure;
3. la fourniture aux entreprises ferroviaires des services définis par la loi;
4. l'attribution de la capacité de l'infrastructure ferroviaire disponible;
5. la tarification, la facturation et la perception des redevances d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et des services visés au point 3.

Le Groupe est également actif dans le domaine de l'IT et des services de télécommunication.

Des informations concernant la structure du Groupe se trouvent dans la note 5.

Note 2

Résumé des principales règles d'évaluation

2.1 Base de préparation et déclaration de conformité

Les états financiers consolidés d'Infrabel au 31 décembre 2019 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions des 'International Financial Reporting Standards (IFRS)', à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les interprétations publiées par l' 'IFRS Interpretations Committee' telles qu'approuvées par l'Union européenne et d'application obligatoire jusqu'au 31 décembre 2019.

Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en euro (EUR), sauf mention contraire explicite.

Ces états financiers consolidés sont établis sur la base du principe de l'évaluation:

- de certains actifs et passifs financiers à leur juste valeur: les instruments financiers dérivés, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat net et les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net;
- de certains éléments de patrimoine sur la base de leur valeur actuelle: les dettes et les créances supérieures à un an assorties d'un taux d'intérêt nul ou anormalement faible ainsi que les provisions non courantes. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS selon la duration concernée, à l'exception des dettes constituées en vertu de l'IAS 19 pour lesquelles les taux d'actualisation sont déterminés par référence à des taux de marché à la date de clôture basés sur les obligations d'entreprises de première catégorie, et selon leur duration;
- des autres éléments bilantaires à leur coût d'acquisition historique à l'exception de certaines réévaluations antérieurement actées dans les comptes belges et conservées dans les comptes IFRS ainsi que de certaines immobilisations corporelles pour lesquelles le Groupe a opté pour l'application de l'évaluation de la juste valeur lors de la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2013) et l'utilisation de cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date de transition.

Les règles d'évaluation utilisées qui ont été appliquées dans ce rapport, sont les règles d'évaluation consolidées 2019 qui ont été approuvées par le Conseil d'administration du 17 décembre 2018, avec effet au 1^{er} janvier 2019. Les principes appliqués par le Groupe dans les comptes consolidés de l'exercice 2019 ont été adaptés aux exigences de la nouvelle norme IFRS 16 (voir ci-dessous).

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne, il incombe à la direction du Groupe Infrabel de former des jugements et d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Ceux-ci ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants rapportés en termes d'actifs et de passifs, mais aussi en termes de produits et de charges.

Voir la note 3 Estimations comptables et jugements significatifs pour plus de détail.

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivantes qui s'appliquent au Groupe Infrabel, sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2019 et sont appliquées par le Groupe Infrabel:

- Améliorations du cycle IFRS 2015-2017 publiées en décembre 2017 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019)

Il s'agit d'un ensemble d'améliorations mineures des normes existantes: IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », IFRS 11 « Accords conjoints », IAS 12 « Impôts sur le résultat » et IAS 23 « Coûts de financement ». Les améliorations clarifient, entre autres, que si l'un des prêts reste ouvert après que l'actif concerné soit disponible à son utilisation ou sa vente prévue, ce prêt fera partie des fonds qu'une entité emprunte normalement lorsque le taux de capitalisation est calculé sur les prêts généraux. Il est également précisé que tous les effets des dividendes sur les impôts sur le résultat doivent être comptabilisés dans le compte de résultat, quelle que soit l'origine de cet impôt. Ces améliorations n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

- IFRS 16 « Contrats de location » (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019)

L'IFRS 16 remplace l'ancienne norme relative à la location IAS 17. La nouvelle norme contient les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux contrats de location, tant pour les bailleurs que pour les locataires. Pour les bailleurs, les principes de la norme IAS 17 sont en grande partie maintenus. Toutefois, les locataires devront appliquer un modèle unique à tous leurs contrats de location. Pour tous les contrats de location d'une durée supérieure à un an, les actifs au titre du droit d'utilisation et les passifs locatifs doivent être comptabilisés au bilan, à quelques exceptions près (voir ci-dessous). Dans le compte de résultat, les coûts de ces contrats de location doivent être présentés sous forme d'amortissements sur les actifs au titre du droit d'utilisation et d'intérêts sur les passifs locatifs. Selon IAS 17, les contrats de location devaient être classés en contrats de location simple ou financière selon leur nature. Les contrats de location qui transféraient la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif au Groupe, étaient considérés comme des contrats de location-financement. A la date de prise d'effet du contrat, ceux-ci étaient comptabilisés au montant le moins élevé entre la juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs. Pour les contrats de location simple, aucun actif ni passif n'était comptabilisé au bilan ; les paiements au titre de la location étaient comptabilisés sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location, le passif total étant expliqué dans les états financiers.

Le Groupe a appliqué la nouvelle norme IFRS 16 à la date de sa première application (1 janvier 2019) en utilisant le « modified retrospective approach ». Cela signifie que l'effet de l'application de la nouvelle norme a été comptabilisé via le résultat reporté (réserves consolidées) au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019. Les chiffres comparatifs de 2018 n'ont donc pas été retraités et restent les mêmes que précédemment rapportés, en application des normes IAS 17 et IFRIC 4.

Il a été décidé d'utiliser les exceptions et applications pratiques suivantes dans la norme IFRS 16:

- A la date de la première application, le Groupe n'a pas réévalué si un contrat était ou contenait un contrat de location. L'IFRS 16 a été appliquée aux contrats qui étaient auparavant classés en tant que contrats de location conformément à l'IAS 17 et à l'IFRIC 4. L'IFRS 16 n'a pas été appliquée aux contrats qui n'étaient pas auparavant classés comme des contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4.
- Les exigences d'IFRS 16 n'ont pas été appliquées aux contrats de location ayant une durée résiduelle inférieure à un an au 1^{er} janvier 2019. Le Groupe continue à comptabiliser les paiements au titre de ces contrats de location comme une charge dans le résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat.
- A la date de prise d'effet du contrat, le passif locatif est évalué à la valeur actualisée des loyers payés non encore versés, actualisés sur base du taux d'intérêt implicite du contrat ou, si celui-ci ne peut pas être déterminé facilement, du taux d'emprunt marginal du Groupe. Le taux d'emprunt marginal est généralement utilisé par le Groupe comme taux d'actualisation.
- Lors de la première application, le Groupe Infrabel a comptabilisé les actifs au titre du droit d'utilisation à un montant égal au passif locatif, ajusté des loyers payés d'avance ou à payer.
- A la date de la première application, le Groupe n'a pas inclus les coûts directs initiaux dans la valorisation de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation.

IFRS 16 permet également un certain nombre de choix dans les règles d'évaluation. Le Groupe a fait le choix suivant:

- Les exigences d'IFRS 16 ne sont pas appliquées aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur. Le Groupe continue à comptabiliser les paiements au titre de ces contrats de location comme une charge dans le résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Il n'y a pas d'impact sur le traitement comptable des opérations de financement alternatif (« concession et concession backs ») car IFRS 16 stipule explicitement que ces opérations conclues avant la date de première application (1^{er} janvier 2019) ne peuvent pas être réévaluées.

Effet de l'application de la nouvelle norme IFRS 16

Au cours de l'année 2018, le Groupe a procédé à une analyse des contrats de location existants. En 2019, les contrats sous-jacents ont été revus en détail et les calculs nécessaires ont été effectués. Le Groupe loue des immeubles (bureaux, espaces techniques), un poste de travail mobile, des véhicules automobiles, des wagons et des lavabos. Les locations mentionnées ci-dessus ont été analysées sur base de la définition de location en IFRS 16 à l'exception des loyers des immeubles $\leq 10\ 000$ € / an, des véhicules automobiles, des wagons et des lavabos. L'exemption pour les actifs de faible valeur est utilisée pour les lavabos (<5 000 USD). L'application de la norme IFRS 16 sur les locations d'immeubles $\leq 10\ 000$ € / an, de véhicules automobiles et de wagons a été considérée comme n'ayant aucun effet matériel sur les comptes annuels consolidés du Groupe.

Début 2019, Infrabel a pris la décision de ne pas lever l'option de prolongation du bail de l'atelier mobile, de sorte que le contrat expirait fin 2019 et ne devait plus être repris au bilan à la date de transition. Cependant, au troisième trimestre 2019, il a été décidé de prolonger le contrat de 6 mois jusqu'au 30 juin 2020. Étant donné que la durée restante, au 31 décembre 2019, est inférieure à un an, le contrat n'a pas été comptabilisé comme contrat de location.

Au 31 décembre 2019, Infrabel n'avait pas encore signé de nouveaux contrats avec la SNCB concernant un nombre important de bureaux et d'espaces techniques. Par

conséquent, les exigences d'IFRS 16 relatives à la comptabilisation en tant que contrat de location n'étaient pas encore remplies. Une fois ces contrats conclus, ils seront selon toute probabilité comptabilisés en tant que contrats de location.

Lorsque la définition est rencontrée, un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif correspondant sont comptabilisés. Si la définition n'est pas rencontrée, le traitement comptable actuel est conservé.

Les actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés au 31 décembre 2019 portent sur une dizaine d'immeubles de bureaux.

Les ajustements apportés au bilan d'ouverture suite à l'application d'IFRS 16 sont les suivants:

	Note	31/12/2018	IFRS 16	01/01/2019
Immobilisations corporelles au titre du droit d'utilisation reprises dans 'Constructions'	8 & 29	0,00	67.769.881,00	67.769.881,00
Constructions		504.426.294,49	67.769.881,00	572.196.175,49
Passifs locatifs	21 & 29	646.152.703,84	55.422.244,56	701.574.948,40
Dettes financières non courantes		2.589.191.612,72	55.422.244,56	2.644.613.857,28
Passifs locatifs à plus d'un an échéant dans l'année	21 & 29	10.691.055,81	12.347.636,44	23.038.692,25
Dettes financières courantes		340.068.900,41	12.347.636,44	352.416.536,85

Le Groupe a utilisé ses taux d'emprunt marginaux au 1^{er} janvier 2019 pour évaluer les passifs locatifs. La moyenne pondérée de ceux-ci s'élevait à 0,24%.

Le rapprochement entre les engagements en matière de loyers minimaux futurs par rapport aux contrats de location simple en vertu d'IAS 17 au 31 décembre 2018 et les passifs locatifs comptabilisés lors de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 se présente comme suit:

	01/01/2019
Les engagements en matière de loyers minimaux futurs par rapport aux contrats de location simple au 31 décembre 2018 (IAS 17)	229.246.825,46
Exemption relative à la comptabilisation pour les contrats de location avec une échéance résiduelle inférieure à un an à la date de transition	-681.548,00
Pas encore inclus dans l'attente de la signature de nouveaux contrats	-82.940.460,23
Les frais de service inclus dans les engagements IAS 17	-52.625.411,49
Effet de l'actualisation au taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} janvier 2019	-941.560,00
Autres éléments (p. ex. réévaluation date de fin, indexation etc.)	-24.691.664,74
Dettes liées aux contrats de location-financement au 31 décembre 2018	
* non courantes	646.152.703,84
* courantes	10.691.055,81
Contrats de location supplémentaires	403.700,00
Passifs locatifs comptabilisés lors de la première application de IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019	724.613.640,65

Auparavant, les paiements de loyers liés aux contrats de location simple en vertu d'IAS 17 étaient comptabilisés en «Charges d'exploitation - Loyer et charges locatives» sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Au 31 décembre 2019, un montant de 12.929.695,33 € aurait été inclus selon IAS 17 en tant que «Charges d'exploitation - Loyer et charges locatives». Cependant, en application de la norme IFRS 16, le Groupe a comptabilisé des nouveaux actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs locatifs pour ses locations d'immeubles > 10.000 €. Le Groupe a comptabilisé une charge d'amortissement pour l'actif au titre du droit d'utilisation, ainsi qu'une charge d'intérêt pour le passif locatif. Au 31 décembre 2019, celles-ci s'élevaient respectivement à 12.763.880,74 € et 154.366,03 €.

Ce passage des «Charges d'exploitation - Loyers et charges locatives» aux «Amortissements» et «Charges financières - Charges d'intérêts» se traduit par une augmentation du «Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur» de 12.929.695,33 €. Le coût total est également supérieur de 11.448,56 €, étant donné que l'amortissement selon IFRS 16 doit être comptabilisé sur une base linéaire par rapport aux paiements périodiques fixes comptabilisés selon IAS 17. La nature sous-jacente et le calendrier des coûts changent donc par rapport à IAS 17.

Aucun nouveau standard ou modification d'un standard existant ou d'une interprétation existante, qui était publié, mais pas encore en vigueur à la date de clôture, n'a fait l'objet d'une application anticipée par le Groupe.

Les normes, modifications de normes et interprétations suivantes, publiées par l'IASB et l'IFRIC, approuvées par l'Union Européenne, qui s'appliquent obligatoirement pour la première fois à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 ou après, et dont un impact est attendu sur le Groupe Infrabel, n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée par le Groupe:

- IAS 1 (Ajustement), "Présentation des états financiers" et IAS 8 (Ajustement), "Méthodes comptables, changements d'estimation et erreurs" (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020). Cet amendement précise que l'évaluation de l'importance relative doit tenir compte de la manière dont on peut raisonnablement s'attendre à ce que les utilisateurs principaux soient influencés dans la prise de décisions économiques. L'évaluation de l'importance relative dépend de la nature ou de la portée des informations. Enfin, le Groupe Infrabel doit considérer les caractéristiques de ces utilisateurs tout en prenant en compte sa propre situation.

- IFRS 3 (Ajustement) « Regroupements d'entreprises » (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020). Cet amendement modifie la définition d'une entreprise afin d'aider les entités à déterminer si un ensemble d'activités et d'actifs acquis constitue une entreprise ou pas.

- Le cadre conceptuel de l'information financière (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020)

2.2 Consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe Infrabel se composent des états financiers d'Infrabel SA de droit public, de ses filiales après élimination des soldes et transactions intragroupe et la participation du Groupe dans les résultats des entités associées et les coentreprises.

2.2.1 Filiales

Les actifs, passifs, droits et engagements, produits et charges d'Infrabel SA de droit public et des filiales qu'elles contrôlent exclusivement sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société de façon à obtenir les avantages découlant des activités pertinentes. Ce contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote; cette présomption peut être réfutée en cas de preuve tangible du contraire. L'existence de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement est prise en compte lorsqu'on évalue s'il y a ou non contrôle.

Une filiale est consolidée à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de cette date, la société-mère (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le résultat global consolidé et reconnaît dans l'état de la situation financière consolidé les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur juste valeur, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe en perd le contrôle.

'Les transactions sous contrôle' commun sont traitées selon la méthode de la comptabilisation du prédécesseur (coût historique).

Lors de la consolidation, les soldes et transactions intra-groupe, sont éliminés à 100%. Les gains et pertes intra-groupe non réalisés sont retraités.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes dans l'ensemble du Groupe.

2.2.2 Participations prises dans des entreprises associées

Les participations prises dans des entreprises associées sont définies comme des entités au sein desquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion financière et opérationnelle mais n'ayant pas de contrôle ou de contrôle conjoint en tant que tel. Ces entreprises sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable commence jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

2.2.3 Coentreprises (joint ventures)

Les coentreprises sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint selon un accord contractuel. Un contrôle conjoint suppose que la gestion financière et opérationnelle soit menée avec le consentement unanime de toutes les parties qui partagent le contrôle. Le Groupe reprend sa participation dans des coentreprises à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint apparaît pour la première fois jusqu'à la date où celui-ci prend fin, et ce selon la méthode de mise en équivalence.

2.2.4 Conversion des états financiers des filiales libellées en devises étrangères

Tous les actifs et passifs, monétaires et non monétaires, sont convertis dans les comptes consolidés selon la méthode du taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période considérée.

2.2.5 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la part du résultat et de l'actif net non détenus par le Groupe et sont présentées séparément dans le bilan consolidé et dans les états financiers consolidés, au sein des capitaux propres, dans une rubrique autre que les capitaux propres attribuables au Groupe.

Le Groupe traite les transactions avec les actionnaires minoritaires comme étant des transactions entre les actionnaires du Groupe. Concernant l'acquisition d'intérêts minoritaires, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres.

2.3 Opérations en devises étrangères

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés du Groupe sont exprimés dans la devise de fonctionnement de la société-mère, à savoir l'euro, qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

Les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle des entités en utilisant les taux de change en vigueur à la date des opérations. Les différences de change résultant du règlement de telles opérations et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change applicables à la date de clôture sont comptabilisées en résultat net.

2.4 Goodwill

Le goodwill, créé suite à un regroupement d'entreprises, est repris en tant qu'actif dès le moment où le contrôle est acquis (la date d'acquisition). Le goodwill est défini comme la différence constatée à la date d'acquisition entre la valeur d'acquisition de la participation et la juste valeur des actifs, passifs et passifs latents identifiables acquis. Si la différence est positive, la différence est comptabilisée à l'actif en tant que goodwill, ou directement en résultat net (si la différence est négative).

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment s'il existe des indications de pertes de valeur. La comptabilisation des pertes de valeur est définie dans les autres principes comptables (voir '*Pertes de valeur*').

2.5 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est inscrit au bilan lorsque les conditions suivantes sont remplies:

1. L'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux;
2. Il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour le Groupe;
3. Le Groupe a le contrôle de l'actif;
4. Le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, à savoir le prix de revient initial moins des amortissements cumulés linéaires et des pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels :

- **acquis séparément** inclut les coûts directement attribuables à la transaction (prix d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux), à l'exclusion des coûts indirects ;
- **générés en interne** est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où le Groupe peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de

ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaire, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, exceptés les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité).

En ce qui concerne les logiciels développés en interne, seuls les frais de développement sont activés, les frais de recherche étant pris en charge directement dans le résultat net. Les frais de développement ne concernent que: (a) la conception (blueprint fonctionnel et technique), (b) la programmation et la configuration, (c) le développement des interfaces, (d) la documentation technique pour usage interne, (e) l'intégration du hardware, et (f) le processus de tests.

Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat net sauf s'il est démontré de nouveaux avantages économiques importants en résultant ;

- **qui sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises** est la juste valeur à la date d'acquisition.

Par ailleurs, pour les actifs incorporels qui demandent un développement supérieur à 1 an avant de pouvoir être utilisés ou vendus, le coût de l'actif incorporel des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts de financement applicables aux emprunts en cours du Groupe, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le montant amortissable correspond au coût initial, la valeur résiduelle, étant estimée égale à zéro. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories	Durée d'utilité probable
Software	
software	3 à 10 ans
licences	durée du contrat
en cours	Ne pas amortir
Droit de concession	99 ans

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indices montrant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable par leur utilisation ou leur vente. Pour les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à l'emploi, il est procédé à un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût initial inclut :

- Les coûts directement attribuables à la transaction d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux;
- Les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par le Groupe;
- L'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située (obligation que le Groupe encourt soit lors de l'acquisition soit lors de la construction de l'actif).
- Le coût exclut donc les frais d'étude et de faisabilité encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles (infrastructure ferroviaire, etc.), les frais de direction et d'administration générale ainsi que les frais salariaux et autres frais de fonctionnement non imputables à une activité d'investissement.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis les amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent.

Les dépenses de réparation et d'entretien qui ne font que maintenir, et non d'augmenter, la valeur des immobilisations, sont prises en charge dans le résultat net. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée d'utilité différente des immobilisations dans lesquelles ils sont inclus, sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée d'utilité propre.

Par ailleurs, pour les immobilisations corporelles dont le délai de construction / préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues est supérieur à 1 an, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts en cours du Groupe, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les immobilisations corporelles sont amorties complètement sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond généralement au coût d'acquisition.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories		Durée d'utilité probable
Terrains		Ne pas amortir
Bâtiments	gros oeuvre	50 à 60 ans
	toit	15 à 30 ans
	composants techniques	10 à 20 ans
Petites constructions		15 ans
Aménagements de bâtiments loués		15 ans ou durée contrat si plus courte
Voies	superstructure	25 à 50 ans
	infrastructure	100 ans
Appareils de voies, ponts à peser, ...		10 à 50 ans
Passages à niveau		10 à 30 ans
Ouvrages d'art		10 à 120 ans
Signalisation		4 à 35 ans
Sous-stations de traction		10 à 50 ans
Power Distribution		7 à 30 ans
Caténaires		20 à 80 ans
Matériel roulant		6 à 40 ans
Télécom		4 à 50 ans
Matériel et installations diverses		4 à 40 ans
Equipement de terrain et de gare		20 à 30 ans
Oeuvres d'art et collections de musée		Ne pas amortir
Immobilisations corporelles en cours		Ne pas amortir

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

2.6.1 *Les terrains destinés à la vente*

Les terrains destinés à la vente sont évalués selon le modèle de réévaluation, donc à leur juste valeur à la date de la réévaluation moins les coûts de vente, diminuée des pertes de valeur éventuelles. La réévaluation est effectuée régulièrement pour que la valeur comptable ne devienne pas significativement différente de la valeur réelle à la date de clôture. Quand ces terrains remplissent les critères d'IFRS 5 pour les « Actifs non-courants détenus en vue de la vente », ils sont classifiés dans cette rubrique.

2.7 Contrats de location

2.7.1 *Contrats de location pour lesquels le Groupe est le preneur*

Un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif sont comptabilisés si la définition de contrat est rencontrée. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période déterminée en moyennant paiement d'une contrepartie. Le Groupe n'applique pas la comptabilisation des contrats de location pour les actifs de faible valeur et les contrats avec une durée plus courte qu'un an.

A la date de prise d'effet du contrat, un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif sont comptabilisés. L'actif est initialement évalué au coût. Le coût comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif, les loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts que l'on encourra dans le cas d'une restauration de l'actif sous-jacent dans son état d'origine. Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés. Les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt marginal. A la date de prise d'effet, les loyers pris en compte pour évaluer le passif locatif comprennent les paiements fixes déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice, les sommes que le preneur devrait verser au titre de la valeur résiduelle des garanties, le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain que cette option sera exercée et le paiement d'amendes pour la résiliation du contrat de location, si la durée du contrat prend en compte l'exercice par le preneur de l'option de résiliation anticipée du contrat de location. d'une option de résiliation. Chaque fois qu'il y a une modification du montant des loyers futurs en raison d'une variation de l'index, il est obligatoire de réévaluer le passif locatif en actualisant ces paiements de loyer révisés. Lors de l'application de ce principe, le taux d'actualisation utilisé doit demeurer inchangé. Le montant de la modification du passif locatif est comptabilisé en ajustement de l'actif. Toutefois, si la valeur comptable de l'actif est ramenée à zéro et qu'il est nécessaire de constater une diminution supplémentaire du passif locatif, le preneur doit comptabiliser le reste du montant de la réévaluation en résultat net.

Après la date de prise d'effet du contrat, l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est évalué en appliquant le modèle du coût. L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est donc évalué au coût diminué du montant cumulé des amortissements et du montant cumulé des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte des réévaluations du passif locatif. Les mêmes dispositions relatives à l'amortissement que celles des immobilisations corporelles s'appliquent. Après la date de prise d'effet, le passif locatif est évalué en augmentant la valeur comptable pour prendre en compte les intérêts dus au titre du passif locatif, en réduisant la valeur comptable pour prendre en compte les loyers déjà payés et en réévaluant la valeur comptable pour prendre en compte la réestimation du passif locatif ou des modifications du contrat de location

Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location sont amorties sur la période la plus courte entre la durée du contrat et leur durée d'utilité. Si la propriété juridique de l'actif sous-jacent est transférée à la fin de la durée du contrat de location, ou bien si le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation indique que le preneur exercera l'option d'achat, alors la durée d'amortissement de l'actif comptabilisée au titre du droit d'utilisation et retenue par le preneur correspond à la période allant de la date de prise d'effet du contrat jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Dans les autres cas, pour amortir l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation, le preneur devra retenir la durée correspondant à la période entre la date de prise d'effet du contrat et la date au plus tôt entre le terme de la durée d'utilité de cet actif, ou le terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur.

Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs composantes locatives ou non locatives, la contrepartie prévue au contrat doit être répartie entre chacune des composantes du contrat de location sur la base de leur prix séparé relatif et du prix séparé de l'ensemble des composantes non locatives. Les composantes non locatives doivent être comptabilisées conformément aux autres normes applicables. La mesure de simplification qui autorise de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, n'est pas utilisée.

2.7.2 Contrats de location pour lesquels le Groupe est le bailleur

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple ont été présentés en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ils sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les opérations de location-financement sont, dans le chef du bailleur, comptabilisées comme une cession assortie d'un financement. Le bien est décomptabilisé de l'état de la situation financière (avec plus- ou moins-value comptabilisée dans le résultat net) et une créance est reconnue, représentant les flux de trésorerie à recevoir en principal et en intérêts.

2.7.3 Opérations de financement alternatif

Trois 'concession and concession back' transactions sont transférées du Groupe SNCB vers le Groupe Infrabel dans le cadre de la réforme de 2014. Le Groupe a choisi de ne pas réapprécier ces types d'opérations de « sale and lease back » conclues avant la date de première application d'IFRS 16 car elles ont déjà été analysées sous SIC 27. Par conséquent, il n'a pas été vérifié si le transfert de l'actif sous-jacent répond aux exigences d'IFRS 15 pour le traitement en tant que vente. Les actifs immobilisés restent comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus à l'état de la situation financière consolidé, à l'exception des comptes d'investissements contractés avec des contreparties étatiques qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou des organismes garantis par des États qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou les contreparties de ces opérations.

2.8 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital, plutôt que pour :

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives, ou
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Pour les immeubles à usage mixte, les règles relatives aux immeubles de placement (IAS 40) sont seulement applicables dans les cas ci-après :

- la partie détenue pour en retirer des loyers ou valoriser le capital et la partie utilisée pour compte propre peuvent être vendues séparément ;
- la partie détenue pour usage propre ne représente au maximum que 5% de l'ensemble.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût. Toutes les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles sont donc également applicables aux immeubles de placement.

2.9 Participations mises en équivalence

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées, sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une perte de valeur sur participations mises en équivalence est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Les participations mises en équivalence sont soumises à un test de perte de valeur en tant qu'actif unique (comprenant le goodwill payé pour acquérir la participation) lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur.

2.10 Pertes de valeur sur immobilisations

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles (goodwill inclus) et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre :

1. Sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que le Groupe recevrait s'il vendait l'actif), et
2. Sa valeur d'utilité (soit le montant que le Groupe génèrerait s'il continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur chaque actif individuellement. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres actifs/CGUs).

Pour une CGU à laquelle un goodwill est alloué, un test de perte de valeur est réalisé annuellement, ainsi que s'il y a une indication de perte de valeur. Pour une CGU à laquelle aucun goodwill n'est alloué, un test de perte de valeur est réalisé uniquement lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. Le goodwill dégagé lors d'une acquisition est alloué aux filiales acquises et, le cas échéant, ventilé sur les CGUs censées bénéficier des synergies

résultant de l'acquisition.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est en premier lieu imputée sur le goodwill. L'excédent éventuel est alors imputé sur les autres actifs immobilisés de la CGU au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur goodwill ne peut jamais être reprise ultérieurement. Une perte de valeur sur autres actifs immobilisés est reprise si les circonstances le justifient.

Il est possible d'enregistrer une perte de valeur sur un actif individuel résultant d'une indication de perte de valeur se rapportant à cet actif individuel (par exemple suite à un dégât subi) indépendamment du fait que l'actif est ou n'est pas (entièrement ou partiellement) subsidié.

Des pertes de valeur ne peuvent pas être enregistrées sur des actifs faisant partie d'une CGU entièrement subsidiée. Si des pertes de valeur sont identifiées pour des CGU partiellement subsidiées, elles doivent être affectées proportionnellement aux actifs (et aux subsides en capital y afférents).

2.11 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les autres actifs financiers non courants, les créances à long et court terme, les instruments financiers dérivés à long et court terme, la trésorerie et équivalents de trésorerie.

2.11.1 Comptabilisation initiale et évaluation

Une entité doit comptabiliser un actif financier dans son état de la situation financière uniquement lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers, à l'exception des créances commerciales qui ne comprennent pas de composante importante de financement ou pour lesquelles une mesure de simplification¹ a été appliquée, sont évalués initialement à leur juste valeur. Dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, il faut encore y ajouter les coûts de transaction. Les créances commerciales qui ne comprennent pas de composante importante de financement ou pour lesquelles une mesure de simplification a été appliquée, doivent être évaluées lors de la comptabilisation initiale à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15.

Les achats ou ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de l'actif dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné (achats normalisés ou ventes normalisées) sont comptabilisés à la date de transaction, c. à d. la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

¹ IFRS 15. 63 Une entité ne doit pas ajuster la compensation promise pour les titres d'un élément de financement significatif si elle prévoit, au début du contrat, que la période écoulée entre le moment où l'entité transfère un bien ou un service promis à un client et le moment auquel le client paie pour ce bien ou ce service est d'un an ou moins.

2.11.2 Classification et évaluation ultérieure

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme étant évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Pour qu'un actif financier soit classé et évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, il doit donner lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette appréciation est communément appelée le test SPPI ('Solely Payments of Principal and Interest') et est faite au niveau de l'instrument.

Le modèle économique du Groupe se rapporte à la manière dont il gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. Le modèle économique du Groupe Infrabel détermine que les flux de trésorerie découleront de l'encaissement des flux de trésorerie contractuels ('hold to collect') et non pas de la vente des actifs financiers ('hold to sell').

La classification suivante en suit :

1. Les actifs financiers au coût amorti (instruments de dette) comprennent les créances commerciales et autres créances, les dépôts à terme, la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le Groupe évalue les actifs financiers au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies:

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers initialement évalués au coût amorti sont ultérieurement évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont sujets à des dépréciations. Les gains et pertes sont comptabilisés au résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié.

2. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global: le Groupe ne dispose pas de tels actifs pour le moment.

3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, ou les actifs financiers qui doivent obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis principalement en vue d'une revente ou d'un rachat à court terme. Les dérivés, y compris les dérivés incorporés séparés, sont également classés comme détenus à des fins de transaction à moins d'avoir été désignés comme instruments de couverture. Les actifs financiers avec des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, peu importe le modèle économique. Nonobstant les critères auxquels ils doivent répondre pour être classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, tel que décrit ci-dessus, les instruments de dettes peuvent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale si ceci permet d'éliminer ou réduire sensiblement une non-concordance comptable.

La juste valeur des instruments de capitaux propres est déterminée sur base des critères financiers les plus appropriés selon la situation de chaque société. Les critères généralement retenus sont la valeur boursière, ou une approche par les revenus (par exemple une technique d'actualisation qui prend en compte les flux de trésorerie futurs qu'un participant de marché s'attendrait à recevoir). La juste valeur des prêts ou dépôts est évaluée sur base des valeurs de marché, des courbes de taux et des écarts de crédit de chaque émetteur.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur avec les variations nettes de juste valeur comptabilisées dans le compte de résultat.

Cette catégorie comprend les instruments de capitaux propres, les dérivés, certains dépôts à terme dans le cadre des transactions CCB et la créance adossée sur l'Etat.

Les revenus financiers acquis relatifs aux actifs financiers sont classés comme ces actifs financiers.

2.11.3 Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque:

- les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie d'un actif financier ont expiré ;
ou
- le Groupe a transféré ses droits à recevoir les flux de trésorerie d'un actif financier ou a l'obligation suite à une convention de vente normalisée de remettre sans délai significatif tout flux de trésorerie qu'elle recouvre pour le compte des bénéficiaires finaux. Dans ce cas, (a) le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou bien (b) le Groupe n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif financier.

2.11.4 Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») pour tous les instruments de dette non détenus à leur juste valeur par le biais du résultat net, les actifs sur contrats et les créances locatives. Les ECL sont évalués sur base de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et tous les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisés à un taux proche du taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie attendus comprennent les rentrées provenant de la vente d'actifs reçus en garantie ou d'autres rehaussements de crédit qui font partie intégrante des modalités contractuelles de l'instrument financier.

IFRS 9 distingue trois étapes, dans lesquelles la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale déterminera l'étape. Le calcul de la perte de crédit attendue dépend de l'étape.

Au cours de l'étape 1, il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. A cette étape, les réductions de valeurs sont calculées pour pertes de crédit attendues sur les 12 prochains mois de la durée résiduelle des actifs financiers.

Au cours de l'étape 2, le risque de crédit a augmenté depuis la comptabilisation initiale, mais il n'y a pas encore de défaillance. A cette étape, les réductions de valeur sont calculées pour pertes de crédits attendues sur la durée résiduelle des actifs financiers.

Au cours de l'étape 3, le risque de crédit a également augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et il y a une défaillance. A cette étape, les réductions de valeur sont requises pour les pertes de crédit attendues sur la durée résiduelle de la créance. Avec une qualité de crédit améliorée, l'exposition au risque de crédit peut revenir à l'étape 2 ou à l'étape 1 s'il n'y a plus d'arriérés de paiement ou d'autres indications pouvant indiquer un non-respect des obligations de paiement futures.

Compte tenu du risque très faible des actifs financiers non courants (principalement des créances vis-à-vis de l'État), les étapes 1 et 2 sont combinées et une perte de crédit attendue est calculée sur la durée résiduelle de ces actifs financiers.

Pour les créances commerciales et les actifs sur contrats, le Groupe applique l'approche simplifiée pour calculer les pertes de crédit attendues. Par conséquent, le Groupe ne suit pas les variations du risque de crédit, mais à la place, comptabilise, à la date du reporting, une perte de crédit basée sur les données historiques des pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Le Groupe a mis au point une matrice de provisions basée sur ses données historiques de pertes de crédit, ajustées prospectivement par des facteurs propres aux créanciers et à l'environnement économique.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque le paiement contractuel est dépassé de 147 jours pour les créances commerciales, 240 jours pour les autres créances et 90 jours pour les autres actifs financiers.

Cependant, dans certains cas, le Groupe peut également considérer qu'un actif financier est défaillant lorsqu'il dispose d'informations internes ou externes indiquant que le Groupe ne pourra probablement pas récupérer les montants contractuellement prévus en prenant compte des rehaussements de crédit éventuels établis par le Groupe. Un actif financier est sorti du bilan lorsque le Groupe n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement des flux de trésorerie contractuels.

Voir les notes 31 et 32 pour plus d'informations sur les autres actifs financiers liés aux opérations de financement alternatif et aux Partenariats Public-Privé.

2.12 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré. Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts des stocks produits qui sont nécessaires pour amener le produit à l'endroit du premier stockage et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts de financement et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit à l'endroit du premier stockage et dans l'état dans lequel il se trouve.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable. Les stocks à rotation lente font l'objet de réductions de valeur en fonction de critères techniques et économiques.

2.13 Actifs sur contrats, créances commerciales et autres débiteurs

2.13.1 Actifs sur contrats

Un actif sur contrat représente le droit d'obtenir une contrepartie en échange de biens ou de services fournis à un client. Si le Groupe fournit une prestation, c'est à dire des biens ou des services, avant que le client ne paie une contrepartie ou avant que le paiement ne soit exigible, un actif sur contrat doit être acté pour la contrepartie gagnée qui est conditionnelle.

2.13.2 Créances commerciales

Une créance représente le droit du Groupe à une contrepartie qui est inconditionnelle (l'écoulement du temps suffit à rendre le paiement de la contrepartie exigible).

Voir également 2.11 Actifs financiers.

Voir la note 31 pour plus d'informations sur la créance sur l'Etat dans le cadre d'une opération de financement alternatif, qui est évaluée à la juste valeur.

2.14 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (IRS) et swaps croisés de taux de change et de taux d'intérêts (IRCS) pour se prémunir contre de possibles variations de taux de change ou de taux d'intérêts. De tels instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur le jour où le contrat dérivé est conclu, et sont réévalués ultérieurement à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs financiers lorsque la juste valeur est positive, et en tant que passifs financiers lorsque la juste valeur est négative. Le Groupe a décidé de ne pas appliquer les principes de comptabilité de couverture (« hedge accounting ») à ses dérivés.

La juste valeur des instruments financiers est classée en 3 niveaux, conformément au paragraphe 72 de la norme IFRS 13. Les instruments financiers classés en niveau 1 sont les instruments financiers cotés dont la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de bourse de ces instruments. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que l'actif net réévalué, les flux de trésorerie actualisés ou les modèles d'évaluation retenus pour les options. Les modèles prenant en considération des hypothèses basées sur les données du marché relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs tandis que les autres modèles basés sur des données non observables de marché relèvent du niveau 3 de cette même hiérarchie.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la date de clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 81 et 82 de la norme IFRS 13.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés à l'état de la situation financière au coût amorti.

Voir également 2.11 Actifs financiers.

2.16 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'actif est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable (décision officielle de vendre, recherche active d'un acheteur, vente hautement probable endéans une période d'un an).

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont plus amortis mais font le cas échéant l'objet d'une perte de valeur pour ramener leur valeur comptable à leur valeur inférieure de réalisation.

2.17 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une activité qui, soit rencontre les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, soit a été cédée, et qui en outre respecte les critères suivants :

- Les cash flows de cette activité peuvent être distingués sur le plan opérationnel et du reporting financier;
- Cette activité est importante au niveau opérationnel ou géographique;
- Elle fait partie d'un plan unique de cession ou a été acquise en vue de sa cession.

2.18 Capital

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique "Capital". Le capital se compose de deux éléments :

- le capital souscrit, qui représente les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter;
- le capital non-appelé, soit la quote-part du capital souscrit qui n'a pas encore été demandée par le Conseil d'Administration de l'une des sociétés consolidantes.

2.19 Dettes pour avantages au personnel

2.19.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme sont pris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel. Les avantages non payés à la date de clôture sont repris sous la rubrique « dettes sociales ».

2.19.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi et les avantages à court terme) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types:

- type cotisations définies: il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par le Groupe à une entité distincte, et pour lesquels le Groupe n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à l'état de la situation financière ;
- type prestations définies: ce sont tous les plans qui ne sont pas du type cotisations définies.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où le Groupe a une obligation de supporter des coûts, relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation du Groupe.

Etant donné que des hypothèses actuarielles sont utilisées pour évaluer ces engagements sociaux, des écarts actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, ainsi que des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées. Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

2.19.3 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages (autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral n'est pas dû dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ». Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat net.

2.19.4 Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages payables suite à la décision du Groupe de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour le Groupe. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

Pour tous ces avantages (à l'exception des avantages à court terme), le coût financier représente le passage du temps. Il est comptabilisé en charges financières.

2.20 Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque :

1. Le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé;
2. Il est probable que la dépense sera effectuée, **et**
3. Le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières. Les taux d'actualisation sont les taux IRS selon l'échéance des cash-flows attendus.

Une provision pour obligation environnementale (dépollution de sites, etc.) n'est reconnue que si le Groupe a une obligation implicite ou légale en la matière.

Si le Groupe a un contrat onéreux, une provision est constituée. Avant de reconnaître cette provision pour contrat onéreux, le Groupe comptabilise la perte de valeur éventuelle relative aux actifs dédiés à l'exécution du contrat concerné.

Des provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Une provision pour restructuration est uniquement comptabilisée s'il est démontré que le Groupe a une obligation implicite de restructurer au plus tard à la date de la clôture. Cette obligation doit être démontrée par :

- L'existence d'un plan formel détaillé identifiant les principales caractéristiques de la restructuration; **et**
- Le commencement d'exécution du plan de restructuration ou par l'annonce des principales caractéristiques du plan de restructuration aux intéressés.

2.21 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières à long et court terme, les instruments financiers dérivés à long et court terme, les impôts différés, les autres dettes, les passifs sur contrats, les dettes commerciales, les impôts et autres taxes et les dettes sociales.

2.21.1 Comptabilisation initiale et évaluation

Une entité doit comptabiliser un passif financier dans son état de la situation financière uniquement lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, pour les prêts, emprunts et dettes, nette des coûts directement attribuables à la transaction.

2.21.2 Classification et évaluation ultérieure

Les passifs financiers sont classés, lors de la comptabilisation initiale, soit en tant que passifs financiers au coût amorti, soit en tant que passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification suivante en suit :

1. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et passifs financiers désignés initialement à leur juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis ou assumés principalement en vue d'une revente ou d'un rachat à court terme. Cette catégorie comprend également les instruments financiers dérivés contractés par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture tels que définis par IFRS 9. Les dérivés incorporés séparés sont également classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'ils ne soient désignés comme des instruments de couverture efficaces.

Les gains et pertes sur des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les passifs financiers désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur par le biais du résultat net sont désignés à la date initiale de comptabilisation seulement si les critères d'IFRS 9 sont rencontrés.

Cette catégorie comprend les passifs liés aux transactions CCB et les instruments financiers dérivés. Leur juste valeur est déterminée en utilisant des techniques de valorisation telles que les modèles de valorisation utilisés pour les options ou la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en compte des hypothèses basées sur des données du marché observées le jour de la clôture, et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs tel que défini par IFRS 13 aux paragraphes 81 et 82.

Se référer à la note 31 pour plus d'informations concernant les passifs financiers relatifs aux opérations de financement alternatif.

2. Après leur comptabilisation initiale, les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf si désignés par le Groupe Infrabel comme à la juste valeur par le biais du résultat net. Les gains et pertes sont comptabilisés dans le résultat net lorsque les passifs sont décomptabilisés ou amortis via la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le coût amorti est calculé en tenant compte des surcotes et décotes lors de l'acquisition et des coûts qui font partie intégrante de la détermination du taux d'intérêt effectif. L'amortissement conséquence de l'application du taux d'intérêt effectif est reconnu en charge financière dans le compte de résultats.

Cette catégorie comprend les dettes financières, hormis celles qui ont été désignées par le Groupe Infrabel comme à la juste valeur par le biais du résultat net, les impôts différés, les autres dettes, les passifs sur contrats, les dettes commerciales, les impôts et autres taxes et les dettes sociales.

Se référer à la note 32 pour plus d'informations concernant les passifs financiers relatifs aux partenariats public-privé.

2.21.3 Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée à ce passif est exécutée, annulée ou expirée. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif émis par le même créancier mais dont les conditions sont substantiellement différentes ou si les conditions du passif financier existant sont substantiellement modifiées, cette échange ou modification doit être comptabilisée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

La différence de valeur comptable entre les passifs financiers respectifs doit être comptabilisée en résultat net.

2.22 Impôts sur le résultat - Actifs / Passifs d'impôts différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures. En pratique, il est généralement calculé en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (« liability method ») sur les différences temporelles entre la valeur comptable fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés IFRS. L'impôt différé est évalué sur la base du taux d'impôt attendu lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux généralement utilisé est celui en vigueur à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôt différé sur :

1. la comptabilisation initiale du goodwill qui n'est pas fiscalement déductible,
2. la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et
3. les différences temporelles sur participations dans les filiales et coentreprises tant qu'il n'est pas probable que des dividendes seront distribués dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices

imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Tant les impôts courants que les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être compensés.

Se référer également à 2.21. Passifs financiers.

2.23 Passifs sur contrats

Un passif sur contrat est l'obligation de fournir à un client des biens ou services pour lesquels le Groupe a reçu une contrepartie de la part du client (ou pour lesquels un montant de contrepartie est exigible). Si le client paie la contrepartie avant que l'entité ne fournisse un bien ou un service au client, un passif sur contrat sera acté au moment où le paiement est effectué ou au moment où le paiement est exigible (selon ce qui se produit en premier). Les passifs sur contrats sont comptabilisés en tant que produits lorsque le Groupe fournit des prestations sous le contrat.

Se référer également à 2.21. Passifs financiers.

2.24 Subsidés

Les subsidés d'exploitation sont portés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'exploitation avant subsidés en capital ».

Les subsidés en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation - rubrique « Subsidés en capital » - au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus.

Les subsidés financiers obtenus dans le cadre d'emprunts sont comptabilisés en déduction des charges financières.

2.25 Autres dettes

Les dividendes que le Groupe doit payer à ses actionnaires sont comptabilisés en autres dettes dans les états financiers au cours de la période durant laquelle ils ont été approuvés par leur actionnaire. Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes.

Se référer également à 2.21. Passifs financiers.

2.26 Produits et charges d'exploitation

Les produits des contrats conclus avec des clients se composent de différents types de transaction.

Le premier type comprend les services que le Groupe fournit à ses clients. Il s'agit du chiffre d'affaires provenant de la redevance infrastructure, la livraison d'énergie, la livraison de service ICT, maintenance et réparation d'installations ferroviaires pour tiers etc. Les revenus découlant de ces services sont comptabilisés progressivement puisque les clients bénéficient de ceux-ci au fur et à mesure que le Groupe preste ces services.

Un second type est la vente de biens, dont les revenus sont enregistrés lorsque le contrôle sur ces biens est transféré du vendeur à l'acheteur. La vente est actée pour le montant de la contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de ces biens.

Un dernier type reprend les contrats pour lesquels le Groupe construit des actifs pour ses clients. Il s'agit de la construction d'infrastructure ferroviaire pour tiers, comme par exemple les embranchements privé, projet ICT etc. Pour ces contrats, les produits et charges sont enregistrés respectivement, en référence au degré d'avancement du contrat et à la marge attendue à la fin du contrat. Dans le cas d'une marge négative, la perte anticipée totale est reconnue en charge immédiatement. Le pourcentage d'avancement est déterminé en comparant les coûts actuels du contrat pour les activités fournies à cette date, avec le coût total estimé pour le projet (méthode des intrants).

Les revenus de location des immeubles de placement sont également repris dans le chiffre d'affaires.

Les charges liées à la prestation de services ou à la vente de biens sont reprises parmi les charges d'exploitation.

2.27 Produits et charges financiers

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

2.28 Droits et engagements

Les droits et engagements qui ne figurent pas à l'état de la situation financière sont mentionnés par catégorie, lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une influence importante sur les états financiers.

Il s'agit notamment des droits et engagements résultant de commandes passées ou reçues, de marchés à terme, de cautionnements, de garanties ou de sûretés, réelles ou non, constituées par le Groupe en faveur de tiers, de la réception en dépôt ou en garantie de valeurs appartenant à des tiers.

2.29 Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au fonds de roulement et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

Note 3

Estimations comptables et jugements significatifs

La préparation des comptes consolidés conformément aux normes IFRS amène le Groupe à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées. Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines suivants:

3.1 Pertes de valeur sur actifs

Le montant recouvrable de chaque actif ou CGU est déterminé soit, comme la plus haute valeur de la juste valeur de l'actif ou de la CGU diminuée des coûts de la vente soit, comme la valeur d'utilité de l'actif ou de la CGU, si celle-ci est plus élevée. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de croissance, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs.

Nous nous référons à la note 7.2.

3.2 Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture.

Nous nous référons à la note 4.2.c pour une analyse de la sensibilité.

3.3 Avantages au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Toute modification de ces hypothèses impacterait le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, le Groupe détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation du Groupe (voir informations complémentaires reprises dans la note 19).

Une analyse de sensibilité aux hypothèses principales est reprise dans la note 19.5.

3.4 Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement l'infrastructure ferroviaire, des ouvrages d'art et des terrains.

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. Cette durée d'utilité a été estimée par la Direction et correspond à la période durant laquelle il est prévu qu'un actif soit disponible à l'utilisation pour le Groupe. La durée d'utilité estimée tient compte de l'utilisation prévue par le Groupe, de l'usure physique prévue qui dépend de facteurs opérationnels comme le programme d'entretien, du vieillissement technique et économique et des limitations juridiques et autres limitations similaires (comme par exemple la période du contrat de location). Pour un détail des durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles, nous nous référons à la note 2. Cependant, la durée d'utilité réelle peut être différente à cause de nombreux facteurs, ce qui pourrait aboutir à une durée d'utilité plus courte ou plus longue. Si la durée d'utilité estimée paraît incorrecte, ou si les circonstances changent de telle sorte que la durée d'utilité estimée doit être révisée, cela pourrait entraîner une perte de valeur ou une charge d'amortissement augmentée ou réduite dans les périodes futures. Les durées d'utilité sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées de manière prospective, si nécessaire.

3.5 Impôts différés : recouvrement d'actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés à des fins de déduction des différences temporelles et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéficiaires imposables futurs permettront de compenser ces différences et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. La capacité du Groupe à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

3.6 Provision pour pertes de crédit attendues sur créances commerciales et actifs sur contrats

Le Groupe utilise une matrice de provision pour calculer les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales, les autres créances et les actifs sur contrats.

La matrice de provision est à l'origine basée sur les taux de défaut historiques observés par le Groupe. Le Groupe peut, si nécessaire, calibrer la matrice pour ajuster les historiques de pertes de crédit avec des informations prospectives. Si, par exemple, les prévisions de conjoncture (par exemple le produit intérieur brut) devaient se détériorer dans l'année à venir, ce qui pourrait entraîner une augmentation du nombre de défauts dans le secteur, les taux historiques de défaut pourraient être ajustés. À chaque date de clôture, les taux historiques de défaut observés sont mis à jour et des changements dans les estimations en tenant compte du futur seront considérés.

L'évaluation de la corrélation entre les taux historiques de défaut observés, les prévisions de conditions économiques et les pertes de crédit attendues est une estimation significative. Le montant des pertes de crédit attendues est sensible aux changements de circonstances et aux prévisions de conditions économiques. L'historique d'expérience du Groupe en matière de pertes de crédit et la prévision des conditions économiques peuvent également ne pas être représentatives du défaut réel du client dans le futur.

3.7 Chiffre d'affaires des contrats avec les clients

Se basant sur les contrats clients, le Groupe a procédé à une évaluation des obligations de prestation dans ces contrats. Lorsque plusieurs obligations de prestations étaient intégrées dans un seul contrat, le contrat contenait souvent des tarifs distincts par obligation de prestation. Le Groupe juge que ces tarifs reflètent les prix de vente séparés.

Pour un contrat important, il existe une facturation forfaitaire, indépendante de l'exécution de l'obligation de prestation. Une marge théorique a été déterminée à partir d'une estimation des coûts futurs pour la réalisation de l'obligation de prestation. Les produits (y compris la marge) sont comptabilisés en fonction des coûts réels engagés pour l'obligation de prestation.

3.8 Contrats de location

L'évaluation d'un actif au titre du droit d'utilisation et le passif locatif y lié est fort dépendante de la durée du contrat de location. Cette durée est déterminée comme la période non résiliable d'un contrat de location à laquelle sont ajoutées les périodes couvertes par une option de renouvellement du contrat s'il est raisonnablement certain que le locataire exercera cette option et les périodes couvertes par une option de résiliation du contrat, s'il est raisonnablement certain que le locataire n'exercera pas cette option. À la date de clôture, le Groupe apprécie la probabilité que ces options seront exercées, mais cette appréciation contient par nature un élément d'incertitude. Nous nous référons à la note 29 pour plus d'informations concernant ces options.

Le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal comme approximation du taux d'intérêt implicite des contrats de location actuels, ce dernier ne pouvant être facilement déterminé.

Note 4

Gestion des moyens et des risques financiers

4.1 Gestion des moyens

La politique financière d'Infrabel en matière de gestion des moyens vise à assurer une structure de financement capable de garantir la continuité financière à long terme et suffisante pour maintenir une bonne notation auprès des agences de notation internationales. Pour ce faire, Infrabel s'est fixée comme objectif de stabiliser sa position d'endettement. A cette fin, Infrabel suit de près le niveau de sa dette financière nette et de celle de ses filiales.

Par dette financière nette le Groupe Infrabel entend :

- 1) Les passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés),
- 2) Moins les autres actifs financiers liés à ces passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés), en particulier les placements financiers réalisés dans le cadre des opérations de financement alternatif,
- 3) Moins le solde des transactions 'Back-to-Back' conformément à l'arrêté royal du 30 décembre 2004 - annexe 4 et
- 4) Moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles.

Dans la colonne 'Autres' se trouvent les éléments qui ne font pas partie de la dette financière nette, comme les créances sur l'Etat belge concernant le PPP Diabolo, pour la réalisation de différents autres travaux d'infrastructure et pour la récupération de la TVA, et la dette vis-à-vis les opérateurs ferroviaires liée aux redevances infrastructure qui leur sont facturées deux mois à l'avance.

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » a conduit à une augmentation de la dette financière nette de 60.153.551,71 € suite à la comptabilisation au 1^{er} janvier 2019 des actifs au titre du droit d'utilisation et aux passifs locatifs y liés. Les chiffres de l'exercice 2018 n'ont pas été révisés. Nous nous référons également à la note 2.

La dette financière nette au 31 décembre 2019 se présente comme suit:

	Dette financière nette				Autres	Valeur comptable
	Nominal	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis	Total		
Actifs financiers	736.796.353,12	282.713.787,55	21.890.936,84	1.041.401.077,51	1.075.930.803,20	2.117.331.880,71
Actifs financiers non courants	613.930.868,52	282.713.787,55	21.890.936,84	918.535.592,91	881.550.980,32	1.800.086.573,23
Autres actifs financiers	494.922.773,25	152.217.264,66	7.775.579,51	654.915.617,42	3.030.194,20	657.945.811,62
Créances à plus d'un an	119.008.095,27	116.336.651,58	12.965.710,21	248.310.457,06	878.520.786,12	1.126.831.243,18
Instruments financiers dérivés	0,00	14.159.871,31	1.149.647,12	15.309.518,43	0,00	15.309.518,43
Actifs financiers courants	122.865.484,60	0,00	0,00	122.865.484,60	194.379.822,88	317.245.307,48
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	194.379.822,88	194.379.822,88
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122.865.484,60	0,00	0,00	122.865.484,60	0,00	122.865.484,60
Passifs financiers	2.839.281.478,68	379.348.810,84	60.346.889,32	3.278.977.178,84	159.753.493,78	3.438.730.672,62
Passifs financiers non courants	2.594.518.020,56	378.782.664,23	60.150.039,42	3.033.450.724,21	3.547.152,00	3.036.997.876,21
Dettes financières	2.567.809.976,76	252.225.417,42	54.865.555,02	2.874.900.949,20	3.547.152,00	2.878.448.101,20
Instruments financiers dérivés	26.708.043,80	126.557.246,81	5.284.484,40	158.549.775,01	0,00	158.549.775,01
Passifs financiers courants	244.763.458,12	566.146,61	196.849,90	245.526.454,63	156.206.341,78	401.732.796,41
Dettes financières	244.763.458,12	0,00	3.707,44	244.767.165,56	0,00	244.767.165,56
Instruments financiers dérivés	0,00	566.146,61	193.142,46	759.289,07	0,00	759.289,07
Autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	156.206.341,78	156.206.341,78
Dette financière nette	2.102.485.125,56	96.635.023,29	38.455.952,48	2.237.576.101,33		

La dette financière nette au 31 décembre 2018 se présentait comme suit :

	Dette financière nette				Autres	Valeur comptable
	Nominal	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis	Total		
Actifs financiers	797.478.307,92	153.488.391,85	20.524.194,31	971.490.894,08	1.167.567.271,67	2.139.058.165,75
Actifs financiers non courants	599.860.883,48	153.488.391,85	18.780.211,38	772.129.486,71	967.987.730,37	1.740.117.217,08
Autres actifs financiers	486.310.643,57	60.372.724,65	18.780.211,38	565.463.579,60	2.803.514,88	568.267.094,48
Créances à plus d'un an	113.550.239,91	92.692.125,29	0,00	206.242.365,20	965.184.215,49	1.171.426.580,69
Instruments financiers dérivés	0,00	423.541,91	0,00	423.541,91	0,00	423.541,91
Actifs financiers courants	197.617.424,44	0,00	1.743.982,93	199.361.407,37	199.579.541,30	398.940.948,67
Autres créances	0,00	0,00	599.771,16	599.771,16	194.168.308,04	194.768.079,20
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	1.144.211,77	1.144.211,77	0,00	1.144.211,77
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197.617.424,44	0,00	0,00	197.617.424,44	5.411.233,26	203.028.657,70
Passifs financiers	2.759.805.172,93	274.831.926,29	58.635.593,68	3.093.272.692,90	180.939.708,52	3.274.212.401,42
Passifs financiers non courants	2.446.255.707,87	273.771.924,50	23.690.728,64	2.743.718.361,01	4.394.686,60	2.748.113.047,61
Dettes financières	2.408.710.928,53	149.892.391,55	26.193.606,04	2.584.796.926,12	4.394.686,60	2.589.191.612,72
Instruments financiers dérivés	37.544.779,34	123.879.532,95	-2.502.877,40	158.921.434,89	0,00	158.921.434,89
Passifs financiers courants	313.549.465,06	1.060.001,79	34.944.865,04	349.554.331,89	176.545.021,92	526.099.353,81
Dettes financières	313.549.465,06	322.871,04	26.187.696,43	340.060.032,53	8.867,88	340.068.900,41
Instruments financiers dérivés	0,00	737.130,75	8.784.031,19	9.521.161,94	0,00	9.521.161,94
Autres dettes	0,00	0,00	-26.862,58	-26.862,58	176.536.154,04	176.509.291,46
Dette financière nette	1.962.326.865,01	121.343.534,44	38.111.399,37	2.121.781.798,82		

Le détail des instruments financiers dérivés et des dettes financières est donné dans les notes 12 et 21, des créances et des autres actifs financiers dans les notes 10 et 13.

4.2 Gestion des risques financiers

Infrabel mène une gestion active en vue de maîtriser les risques de liquidité, de change, d'intérêt et de crédit. A cet effet, elle a arrêté une politique financière, approuvée par le Conseil d'administration, par laquelle cette gestion des risques est strictement réglementée.

Gestion de l'endettement

Par endettement, il faut entendre non seulement les dettes enregistrées à l'état de la situation financière, mais également les engagements hors bilan à long terme et les couvertures (instruments dérivés et placements) des risques d'intérêts, devises et liquidité.

Principaux points de la gestion de la dette

La gestion de l'endettement requiert qu'il soit tenu compte de l'évolution prévue des cash flows futurs, dans le but d'équilibrer les flux de trésorerie d'entrée et de sortie:

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré, dans la mesure où cela est financièrement avantageux, à la réduction de l'endettement.
- La dette nette à long terme du Groupe doit être contractée pour au minimum 60% en instruments à taux fixe et pour au maximum 40% en instruments à taux flottant.
- L'échéancier de l'endettement est étalé dans le temps aussi bien en termes de liquidité qu'en termes de risque de taux d'intérêt.
- Toute opération d'endettement, même à court terme, qui génère un risque de change, doit immédiatement et entièrement être couverte en EUR pour éliminer ce risque tant sur le principal que sur les intérêts.

Gestion de la trésorerie

Par gestion de trésorerie, il y a lieu d'entendre la gestion centralisée de la trésorerie (soit des cash-flows à l'horizon d'un an) d'Infrabel et de ses filiales. Les conditions de rémunération des prêts ou emprunts à court terme au bénéfice ou à charge des entités du périmètre de centralisation sont celles prévalant sur le marché (at arm's length).

Points principaux de la gestion de la trésorerie

- Suite à la consolidation d'Infrabel avec les comptes de l'Etat, l'ensemble des liquidités disponibles à vue doit être placé sur un compte de l'Etat fédéral (compte 679) chez l'institution désignée par l'Etat fédéral (BPost). Toutefois, comme BPost n'offre pas des comptes en devises, Infrabel peut disposer de comptes en devises auprès d'autres institutions financières. Ces institutions financières mettent également à disposition des comptes en EUR pour effectuer le change de devises. Les fonds sur ces comptes sont limités aux paiements des factures en devises tout en gardant un minimum de fonds pour ne pas être en découvert.
- Tout placement impliquant un risque de change doit être immédiatement et entièrement couvert en EUR pour éliminer ce risque, tant sur le principal que sur les intérêts, sauf si le placement (en devises) concerne lui-même la couverture de risques de change dans le cadre des opérations de financement alternatif.
- Pour financer les déficits de trésorerie restants, le Group a recouru à des lignes de crédit (confirmées et non-confirmées).

Opérations sur produits dérivés

Infrabel utilise des swaps d'intérêts et des swaps de devises dans le cadre de la couverture des risques d'intérêt et risques de change, en ligne avec la politique financière.

Points principaux de gestion des opérations sur produits dérivés

- Toute opération sur produits dérivés est soumise au respect des prescriptions dans la politique financière d'Infrabel.
- Toute transaction relative aux taux d'intérêt et taux de change doit être liée à une transaction commerciale sous-jacente.
- Les placements et les emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.
- Pour les transactions de couverture, il faut préalablement consulter trois contreparties au moins.
- Le risque de crédit des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par la clôture des CSA's ('Credit Support Annex').

4.2.1 *Risque de marché : risque de change*

Le Groupe est exposé au risque de change découlant des opérations d'endettement en devises.

Toute opération d'endettement significative, même à court terme, qui génère un risque de change, est immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation de produits dérivés. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe. Tous les risques de taux de change commerciaux doivent être couverts immédiatement dès une contrevaieur de 100.000,00 € par devise principale (USD, CHF et GBP) et pour toutes les autres devises confondues.

Les actifs et passifs relatifs aux opérations de financement alternatif sont en USD. Les risques de change issus des positions en USD sont couverts par des contrats swaps. Nous nous référons à la note 31 pour une description des opérations de financement alternatif.

a. Instruments financiers par devise

	31/12/2019			
	Euro	USD	Autres	Total
Actifs financiers				
Créances commerciales et autres créances	1.537.403.419,16	42.929,12	0,00	1.537.446.348,28
Instruments financiers dérivés	15.309.518,43	0,00	0,00	15.309.518,43
Autres actifs financiers	160.690.194,20	497.255.617,42	0,00	657.945.811,62
Trésorerie et équivalents de trésorerie	115.319.445,20	7.432.091,52	113.947,88	122.865.484,60
Total actifs financiers	1.828.722.576,99	504.730.638,06	113.947,88	2.333.567.162,93
Passifs financiers				
Dettes financières	2.327.985.288,22	795.229.978,54	0,00	3.123.215.266,76
Instruments financiers dérivés	216.763.728,74	-57.454.664,67	0,00	159.309.064,07
Dettes commerciales et autres dettes	1.211.955.277,52	0,00	0,00	1.211.955.277,52
Total passifs financiers	3.756.704.294,48	737.775.313,87	0,00	4.494.479.608,35
Ecart de couverture	-1.927.981.717,49	-233.044.675,81	113.947,88	-2.160.912.445,42

	31/12/2018			
	Euro	USD	Autres	Total
Actifs financiers				
Créances commerciales et autres créances	1.564.635.183,12	597.639,24	0,00	1.565.232.822,36
Instruments financiers dérivés	1.567.753,68	0,00	0,00	1.567.753,68
Autres actifs financiers	175.523.514,88	392.743.579,60	0,00	568.267.094,48
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197.349.048,53	5.585.960,27	93.648,90	203.028.657,70
Total actifs financiers	1.939.075.500,21	398.927.179,11	93.648,90	2.338.096.328,22
Passifs financiers				
Dettes financières	2.426.603.212,42	502.657.300,71	0,00	2.929.260.513,13
Instruments financiers dérivés	246.911.624,67	-78.469.027,84	0,00	168.442.596,83
Dettes commerciales et autres dettes	1.305.694.066,96	85.421,42	0,00	1.305.779.488,38
Total passifs financiers	3.979.208.904,05	424.273.694,29	0,00	4.403.482.598,34
Ecart de couverture	-2.040.133.403,84	-25.346.515,18	93.648,90	-2.065.386.270,12

b. Dérivés de change

Les dérivés de change sont des contrats « swaps » conclus exclusivement dans le cadre des dettes et créances ayant trait aux opérations de financement alternatif. Le Groupe Infrabel a cependant fait le choix de ne pas appliquer le 'hedge accounting'. Les dérivés sont reconnus à leur juste valeur par le biais du résultat net. Nous nous référons à la note 12 Instruments financiers dérivés.

c. Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie à la date de clôture. En ce qui concerne le risque de change, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact sur le compte de résultat d'une variation de +/- 10% du cours de clôture pour les cours de change de l'USD par rapport à l'EUR. Une augmentation des cours de change de l'USD par rapport à l'EUR avec 10% par rapport au cours de clôture au 31 décembre 2019 a un impact négatif de 3.038.450,98 € sur le compte de résultat. Une diminution de 10% a un impact positif de 3.038.450,98 €.

4.2.2 Risque de marché : risque d'intérêt

a. Risque d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est mesuré selon les normes IFRS, à savoir le type de taux de financement à l'origine (dettes et créances), hormis les dérivés conclus par la suite.

La partie de la dette totale qui est financée sur la base d'un taux d'intérêt flottant est soumise à un risque de taux d'intérêt.

	Valeur comptable 31/12/2019	Valeur comptable 31/12/2018
Taux fixe		
Actifs financiers	956.227.535,85	1.003.185.070,45
Créances commerciales et autres débiteurs	591.080.107,36	623.883.618,61
Autres actifs financiers	358.114.636,22	333.866.772,60
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.032.792,27	45.434.679,24
Passifs financiers	2.443.690.703,39	2.199.629.704,87
Dettes financières	2.362.667.678,70	2.126.727.782,89
Dettes commerciales et autres	81.023.024,69	72.901.921,98
Total taux fixe	-1.487.463.167,54	-1.196.444.634,42
Taux variable		
Actifs financiers	721.470.058,10	826.643.921,87
Créances commerciales et autres débiteurs	373.873.505,17	394.421.032,18
Autres actifs financiers	231.765.829,08	274.628.911,23
Trésorerie et équivalents de trésorerie	115.830.723,85	157.593.978,46
Passifs financiers	886.636.378,51	1.052.904.170,60
Dettes financières	504.775.011,27	648.041.478,69
Dettes commerciales et autres	381.861.367,24	404.862.691,91
Total taux variable	-165.166.320,41	-226.260.248,73
Total	-1.652.629.487,95	-1.422.704.883,15

Les valeurs comptables ne correspondent pas partout aux montants repris au bilan car il existe également des instruments financiers ne portant pas intérêts.

Au 31 décembre 2019, environ 90% de la dette portant intérêts du Groupe était contractée à taux fixe.

b. Analyse de sensibilité des charges financières

Une variation de 1% à la hausse sur les taux d'intérêt variables (dérivés inclus) entraînerait une hausse de 1.887.800,00 € des charges financières du Groupe en 2019.

c. Analyse de sensibilité de la juste valeur

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés désignés par le Groupe comme évalués à la juste valeur par le résultat net, ainsi que celle des instruments financiers dérivés. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du résultat net.

L'analyse de sensibilité de la juste valeur a été établie sur base de la situation du Groupe à la date de clôture. Une augmentation de 1% des taux d'intérêts entrainerait un impact positif sur le résultat net de 25.720.596,87 € au 31 décembre 2019.

4.3 Risque de crédit

Le Groupe Infrabel est exposé au risque de crédit sur les créances commerciales et autres débiteurs, sur les actifs sur contrats, sur les instruments de dettes au coût amorti, principalement des titres à revenu fixe, sur les instruments financiers dérivés et sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

En application de la politique financière, les liquidités devenant éventuellement disponibles sont placées majoritairement auprès de BPOST, mais également auprès d'un certain nombre d'institutions financières. Ces derniers placements concernent des montants non importants en rapport avec la détention de devises étrangères et ce pour une période de 12 mois maximum. Le risque de contrepartie s'en trouve réduit au minimum ; en outre, le rating de toutes les contreparties est actualisé toutes les deux semaines.

Pour les produits dérivés, le risque de crédit vis-à-vis des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par une garantie en liquidités, ce qu'on appelle « collateral », réglée par les contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par le Groupe, soit par la contrepartie, en cas d'annulation contre la valeur de marché actuelle de l'encours intégral des produits dérivés conclus entre les contreparties et par lequel le risque est limité à un montant maximum qui varie en fonction du rating de la contrepartie.

Dans le cadre de la gestion normale de l'entreprise, Infrabel est théoriquement aussi exposée à des risques de crédit sur ses créances commerciales et autres débiteurs. Le risque de crédit sur les créances commerciales et autres débiteurs est néanmoins faible, étant donné que les principaux débiteurs sont l'État belge et les opérateurs ferroviaires.

Une analyse de dépréciation est effectuée à chaque date de clôture pour les créances commerciales et autres débiteurs, les actifs sur contrats, les instruments de dettes au coût amorti, principalement des titres à revenu fixe, les instruments financiers dérivés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en utilisant une matrice de provision afin de mesurer les pertes de crédit attendues. Le calcul reflète le résultat pondéré en fonction des probabilités, la valeur temporelle de l'argent et les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de clôture concernant les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions des conditions économiques futures. Le Groupe considère les actifs financiers en défaut lorsque les paiements contractuels sont dépassés de 147 jours pour les créances clients, de 240 jours pour les autres créances et de 90 jours pour les autres actifs financiers. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers. Le Groupe ne détient pas d'avois collatéraux en tant que garantie et n'utilise pas les lettres de crédit ni d'autres formes d'assurance-crédit.

IFRS 9 distingue trois étapes, dans lesquelles la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale déterminera l'étape. Le calcul de la perte de crédit attendue dépend de l'étape.

Au cours de l'étape 1, il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. A cette étape, les réductions de valeurs sont calculées pour pertes de crédit attendues sur les 12 prochains mois de la durée résiduelle des actifs financiers.

Au cours de l'étape 2, le risque de crédit a augmenté depuis la comptabilisation initiale, mais il n'y a pas encore de défaillance. A cette étape, les réductions de valeur sont calculées pour pertes de crédits attendues sur la durée résiduelle des actifs financiers.

Au cours de l'étape 3, le risque de crédit a également augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et il y a une défaillance. A cette étape, les réductions de valeur sont requises pour les pertes de crédit attendues sur la durée résiduelle des actifs financiers.

Compte tenu du risque très faible des actifs financiers non courants (principalement des créances vis-à-vis de l'État), les étapes 1 et 2 sont combinées et une perte de crédit attendue est calculée sur la durée résiduelle de ces actifs financiers. Seulement les étapes 1 et 3 sont d'application pour les actifs financiers courants.

Les pertes de crédit attendues ont été déterminées au 31 décembre 2019 comme suit:

	Etape 1	Etape 3	Total
Créances à plus d'un an			
Montant de l'encours	919.904.403,61	0,00	919.904.403,61
Expected loss rate	0,01%	0,00%	
Expected credit loss	124.187,09	0,00	124.187,09
Créances commerciales courantes			
Montant de l'encours	151.209.068,95	6.360.480,74	157.569.549,69
Expected loss rate	0,01%	2,63%	
Expected credit loss	16.633,76	166.966,56	183.600,33
Autres débiteurs courants			
Montant de l'encours	32.324.733,24	26.255.929,28	58.580.662,52
Expected loss rate	0,03%	3,28%	
Expected credit loss	108.767,99	861.139,21	969.907,20
Titres à revenu fixe			
Montant de l'encours	164.850.304,62	0,00	164.850.304,62
Expected loss rate	0,10%	0%	
Expected credit loss	157.512,35	0,00	157.512,35
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Montant de l'encours	115.830.723,85	0,00	115.830.723,85
Expected loss rate	0,02%	0,00%	
Expected credit loss	19.235,28	0,00	19.235,28
Actifs sur contrats			
Montant de l'encours	8.866.293,85	0,00	8.866.293,85
Expected loss rate	0,01%	0,00%	
Expected credit loss	1.060,24	0,00	1.060,24

Les pertes de crédit attendues ont été déterminées au 31 décembre 2018 comme suit:

	Etape 1	Etape 3	Total
Créances à plus d'un an			
Montant de l'encours	976.939.405,03	0,00	976.939.405,03
Expected loss rate	0,01%	0,00%	
Expected credit loss	131.886,82	0,00	131.886,82
Créances commerciales courantes			
Montant de l'encours	159.734.061,34	6.217.135,64	165.951.196,98
Expected loss rate	0,12%	4,21%	
Expected credit loss	184.469,57	261.741,41	446.210,98
Autres débiteurs courants			
Montant de l'encours	44.560.963,51	21.288.890,74	65.849.854,25
Expected loss rate	2,31%	9,82%	
Expected credit loss	289.056,09	2.095.087,63	2.384.143,72
Titres à revenu fixe			
Montant de l'encours	218.304.472,75	0,00	218.304.472,75
Expected loss rate	0,07%	0,00%	
Expected credit loss	149.793,51	0,00	149.793,51
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Montant de l'encours	157.592.596,62	0,00	157.592.596,62
Expected loss rate	0,01%	0,00%	
Expected credit loss	2.214,61	0,00	2.214,61
Actifs sur contrats			
Montant de l'encours	7.850.144,13	0,00	7.850.144,13
Expected loss rate	0,01%	0,00%	
Expected credit loss	566,36	0,00	566,36

Les autres actifs financiers, dans lesquels le Groupe a investi au 31 décembre 2019, ont les ratings suivants (Standard & Poor's):

Rating	31/12/2019				Total
	Nominal Non courant	Courant	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis Non courant	
Autres actifs financiers					
AAA	51.501.556,30	0,00	33.684.546,87	2.937.211,18	88.123.314,35
Financiers	51.501.556,30	0,00	33.684.546,87	2.937.211,18	88.123.314,35
Aa1 (*)	70.202.758,45	0,00	32.990.931,94	4.264.584,55	107.458.274,94
Financiers	70.202.758,45	0,00	32.990.931,94	4.264.584,55	107.458.274,94
A+	185.902.023,42	0,00	10.557.798,44	573.783,78	197.033.605,64
Financiers	185.902.023,42	0,00	10.557.798,44	573.783,78	197.033.605,64
A	187.316.435,08	0,00	74.983.987,41	0,00	262.300.422,49
Financiers	187.316.435,08	0,00	74.983.987,41	0,00	262.300.422,49
NR	1.223.768,36	0,00	1.806.425,84	0,00	3.030.194,20
Actions et parts	1.166.535,48	0,00	1.806.425,84	0,00	2.972.961,32
Autres	57.232,88	0,00	0,00	0,00	57.232,88
Total	496.146.541,61	0,00	154.023.690,50	7.775.579,51	657.945.811,62

Les autres actifs financiers, dans lesquels le Groupe a investi au 31 décembre 2018, ont les ratings suivants (Standard & Poor's):

Rating	31/12/2018				Total
	Nominal Non courant	Courant	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis Non courant	
Autres actifs financiers					
AAA	47.588.416,22	0,00	22.917.669,94	2.714.038,92	73.220.125,08
Financiers	47.588.416,22	0,00	22.917.669,94	2.714.038,92	73.220.125,08
Aa1 (*)	64.640.888,52	0,00	6.287.718,53	3.926.719,41	74.855.326,46
Financiers	64.640.888,52	0,00	6.287.718,53	3.926.719,41	74.855.326,46
A+	111.088.615,33	0,00	7.628.292,91	12.139.453,05	130.856.361,29
Financiers	111.088.615,33	0,00	7.628.292,91	12.139.453,05	130.856.361,29
A	262.992.723,50	0,00	23.539.043,27	0,00	286.531.766,77
Financiers	262.992.723,50	0,00	23.539.043,27	0,00	286.531.766,77
NR	1.220.137,88	0,00	1.583.377,00	0,00	2.803.514,88
Actions et parts	1.161.820,00	0,00	1.583.377,00	0,00	2.745.197,00
Commercial paper	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	58.317,88	0,00	0,00	0,00	58.317,88
Total	487.530.781,45	0,00	61.956.101,65	18.780.211,38	568.267.094,48

Les ratings de **trésorerie et équivalents de trésorerie** au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 sont comme suit (Standard & Poor's):

Rating	31/12/2019					
	Nominal		Ajustement à la juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
A+	0,00	8.725.703,96	0,00	0,00	0,00	8.725.703,96
Financiers	0,00	8.725.703,96	0,00	0,00	0,00	8.725.703,96
A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-	0,00	7.504,36	0,00	0,00	0,00	7.504,36
Financiers	0,00	7.504,36	0,00	0,00	0,00	7.504,36
NR	0,00	114.132.256,28	0,00	0,00	0,00	114.132.256,28
Comptes à vue	0,00	114.132.256,28	0,00	0,00	0,00	114.132.256,28
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	122.865.464,60	0,00	0,00	0,00	122.865.464,60

Rating	31/12/2018					
	Nominal		Ajustement à la juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	0,00	3.096.356,46	0,00	0,00	0,00	3.096.356,46
Financiers	0,00	3.096.356,46	0,00	0,00	0,00	3.096.356,46
AA-	0,00	45.434.679,24	0,00	0,00	0,00	45.434.679,24
Financiers	0,00	45.434.679,24	0,00	0,00	0,00	45.434.679,24
A-	0,00	694,14	0,00	0,00	0,00	694,14
Financiers	0,00	694,14	0,00	0,00	0,00	694,14
NR	0,00	154.496.927,86	0,00	0,00	0,00	154.496.927,86
Comptes à vue	0,00	154.496.927,86	0,00	0,00	0,00	154.496.927,86
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	203.028.657,70	0,00	0,00	0,00	203.028.657,70

Répartition géographique

Les actifs financiers détenus par le Groupe se répartissent dans les zones géographiques suivantes:

	31/12/2019	31/12/2018
Belgique	1.701.863.926,13	1.795.081.561,18
Euro zone	93.649.289,54	78.457.504,01
Autres Europe	420.131.129,99	378.486.137,91
Etats-Unis	146.831.880,58	110.632.743,40
Autres pays	92.648,13	188.493,49
Total	2.362.568.874,37	2.362.846.439,99

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

Contrepartie	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette 31/12/2019
1	-9.328.344,56	9.400.000,00		71.655,44
2	-58.459.780,00	58.500.000,00		40.220,00
3	16.573.119,28	0,00	-17.190.000,00	-616.880,72
4	-89.557.003,92	89.760.000,00		202.996,08
Total	-140.772.009,20	157.660.000,00	-17.190.000,00	-302.009,20

Si la position nette du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés avec CSA est négative, l'institution financière court un risque de crédit sur Infrabel. Avec une position nette positive, Infrabel court un risque de crédit sur l'institution financière.

Comme exigé dans la politique financière, le Groupe a conclu des CSA (Credit Support Annex) bilatéraux avec les contreparties des instruments financiers dérivés. Ces CSA ont pour objet de réduire le risque de crédit mutuel. Suite à ces CSA, le Groupe a versé des cautionnements aux contreparties dont les justes valeurs des instruments dérivés ont dépassé le seuil prévu. Les seuils sont définis dans le CSA par contrepartie et en fonction de leur qualité de crédit (rating).

4.4 Risque de liquidité

Lorsque des financements sont contractés, on tient compte de l'évolution prévue des cash flows futurs, dans le but d'équilibrer les flux de trésorerie d'entrée et de sortie. Les placements et emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.

Par ailleurs, le risque de liquidité est couvert par un étalement des échéances de la dette dans le temps.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) des actifs et passifs financiers.

Suite à l'application de la nouvelle norme IFRS 16, une ligne distincte Passifs locatifs a été ajoutée. Outre les passifs locatifs supplémentaires inclus suite à cette norme, cette ligne contient également le passif locatif existant concernant le PPP Liefkenshoek Rail Link.

Les montants contractuels des actifs et passifs financiers par nature et par date d'échéance sont les suivants au 31 décembre 2019:

	31/12/2019					
	Valeur comptable	Flux contractuels	< 1 an	1 - 2 ans	2 - 5 ans	> 5 ans
Actifs financiers						
Actifs sur contrats, créances commerciales et autres créances	1.566.448.059,72	1.447.573.707,93	413.565.119,28	10.962.043,70	150.041.141,34	873.005.403,61
Instruments financiers dérivés	15.309.518,43	15.309.518,43				15.309.518,43
Autres actifs financiers	657.945.811,62	749.012.962,92	1.948.699,62	3.897.399,24	5.846.098,86	737.320.765,20
Total actifs financiers	2.239.703.389,77	2.211.896.189,28	415.513.818,90	14.859.442,94	155.887.240,20	1.625.635.687,24
Passifs financiers						
Passifs locatifs	704.157.201,68	1.516.424.634,70	60.757.295,92	114.509.238,96	163.508.593,53	1.177.649.506,29
Dettes financières	2.419.058.065,08	3.170.760.140,64	223.641.874,84	426.383.997,02	1.034.191.538,45	1.486.542.730,33
Instruments financiers dérivés	159.309.064,08	159.309.064,08	759.289,07			158.549.775,01
Passifs sur contrats, dettes commerciales et autres dettes	1.228.055.261,73	1.494.984.043,24	715.841.519,18	33.471.676,14	404.064.847,92	341.606.000,00
Total passifs financiers	4.510.579.592,57	6.341.477.882,66	1.000.999.979,01	574.364.912,12	1.601.764.979,90	3.164.348.011,63

Les montants contractuels des actifs et passifs financiers par nature et par date d'échéance sont les suivants au 31 décembre 2018:

	31/12/2018					
	Valeur comptable	Flux contractuels	< 1 an	1 - 2 ans	2 - 5 ans	> 5 ans
Actifs financiers						
Actifs sur contrats, créances commerciales et autres créances	1.589.982.934,13	1.551.081.040,62	379.654.459,93	10.644.000,00	302.039.324,75	858.743.255,94
Instruments financiers dérivés	423.541,91	423.541,91				423.541,91
Autres actifs financiers	568.267.094,48	842.431.404,16	0,00	4.360.800,00	6.541.200,00	831.529.404,16
Total actifs financiers	2.158.673.570,52	2.393.935.986,69	379.654.459,93	15.004.800,00	308.580.524,75	1.690.696.202,01
Passifs financiers						
Dettes financières	2.914.260.513,13	4.795.169.287,01	340.068.900,41	189.281.641,40	1.877.382.314,65	2.388.436.430,55
Instruments financiers dérivés	168.442.596,83	168.442.596,83	9.521.161,94			158.921.434,89
Passifs sur contrats, dettes commerciales et autres dettes	1.333.701.595,41	1.657.188.928,36	770.788.073,07	22.789.812,62	462.237.904,82	401.373.137,85
Total passifs financiers	4.416.404.705,37	6.620.800.812,20	1.120.378.135,42	212.071.454,02	2.339.620.219,47	2.948.731.003,29

4.5 Risque de « Fair value »

4.5.1 Actifs financiers

Un récapitulatif des actifs financiers par catégorie IFRS 9 a été inclus ci-dessous :

Actifs financiers	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Créances à plus d'un an	1.126.831.243,18	1.126.831.243,18	1.171.426.580,69	1.171.426.580,69
Actifs financiers au coût amorti	888.420.980,04	888.420.980,04	965.184.215,49	965.184.215,49
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	238.410.263,14	238.410.263,14	206.242.365,20	206.242.365,20
Instruments financiers dérivés	15.309.518,43	15.309.518,43	423.541,91	423.541,91
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	15.309.518,43	15.309.518,43	423.541,91	423.541,91
Autres actifs financiers	657.945.811,62	657.945.811,62	568.267.094,48	568.267.094,48
Actifs financiers au coût amorti	152.767.135,92	152.767.135,92	191.558.529,26	191.558.529,26
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	502.205.714,38	502.205.714,38	373.963.368,22	373.963.368,22
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	2.972.961,32	2.972.961,32	2.745.197,00	2.745.197,00
Actifs non courants	1.800.086.573,23	1.800.086.573,23	1.740.117.217,08	1.740.117.217,08
Créances commerciales et autres débiteurs	410.615.105,10	410.615.105,10	393.806.241,67	393.806.241,67
Actifs financiers au coût amorti	410.615.105,10	410.615.105,10	393.806.241,67	393.806.241,67
Actifs sur contrats	29.001.711,44	29.001.711,44	24.750.111,77	24.750.111,77
Actifs financiers au coût amorti	29.001.711,44	29.001.711,44	24.750.111,77	24.750.111,77
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	1.144.211,77	1.144.211,77
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	0,00	0,00	1.144.211,77	1.144.211,77
Actifs courants	439.616.816,54	439.616.816,54	419.700.565,21	419.700.565,21

L'analyse ci-dessus ne concerne que les actifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les charges à reporter, etc.

Infrabel considère la valeur nominale des 'Créances à plus d'un an', des 'Autres actifs financiers', 'Créances commerciales et autres débiteurs' et des 'Actifs sur contrats', évalués au coût amorti, comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Cette rubrique comprend principalement, d'une part, des créances porteuses d'intérêt à long terme sur l'Etat et, d'autre part, des créances à court terme sans composante de financement significative.

Une autre créance non courante sur l'Etat a été désignée comme évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette créance est liée à une opération de financement alternatif, pour laquelle nous nous référons à la note 31.

Le tableau ci-dessous détaille les modifications de la juste valeur des actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La ligne Autres variations contient toutes les variations qui sont la conséquence de remboursements, capitalisations et, dans le cas d'actifs en devises étrangères, de l'impact des écarts de conversion. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans la note 12.

31/12/2019	
Au 1 ^{er} janvier	580.205.733,42
<i>Risque de marché</i>	<i>77.182.661,68</i>
<i>Risque de crédit</i>	<i>38.306.404,62</i>
Variations de la juste valeur	115.489.066,30
Autres variations	44.921.177,80
Au 31 décembre	740.615.977,52

Le composant "risque de crédit" a été isolé en comparant les variations de la juste valeur comptabilisées avec les variations de la juste valeur si les paramètres du marché (principalement les courbes d'actualisation et les taux de change) au 31 décembre 2018 avaient été utilisés.

4.5.2 Passifs financiers

Un récapitulatif des passifs financiers par catégorie IFRS 9 a été inclus ci-dessous :

Passifs financiers	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes financières	2.878.448.101,20	3.039.418.095,20	2.589.191.612,72	2.754.206.150,96
Passifs financiers au coût amorti	2.100.913.532,21	2.261.883.526,21	1.962.905.532,71	2.127.920.070,95
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	777.534.568,99	777.534.568,99	626.286.080,01	626.286.080,01
Instruments financiers dérivés	158.549.775,01	158.549.775,01	158.921.434,89	158.921.434,89
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	158.549.775,01	158.549.775,01	158.921.434,89	158.921.434,89
Autres dettes	498.024.326,75	498.024.326,75	550.860.194,89	550.860.194,89
Passifs financiers au coût amorti	498.024.326,75	498.024.326,75	550.860.194,89	550.860.194,89
Passifs sur contrats	14.189.415,78	14.189.415,78	12.053.327,45	12.053.327,45
Passifs financiers au coût amorti	14.189.415,78	14.189.415,78	12.053.327,45	12.053.327,45
Passifs non courants	3.549.211.618,74	3.710.181.612,74	3.311.026.569,95	3.476.041.108,19
Dettes financières	244.767.165,56	244.767.165,56	340.068.900,41	340.068.900,41
Passifs financiers au coût amorti	244.767.165,56	244.767.165,56	340.068.900,41	340.068.900,41
Instruments financiers dérivés	759.289,07	759.289,07	9.521.161,94	9.521.161,94
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	759.289,07	759.289,07	9.521.161,94	9.521.161,94
Dettes commerciales	543.334.589,36	543.334.589,36	578.410.002,02	578.410.002,02
Passifs financiers au coût amorti	543.334.589,36	543.334.589,36	578.410.002,02	578.410.002,02
Autres dettes	156.206.341,78	156.206.341,78	176.509.291,46	176.509.291,46
Passifs financiers au coût amorti	156.206.341,78	156.206.341,78	176.509.291,46	176.509.291,46
Passifs sur contrats	16.300.588,04	16.300.588,04	15.868.779,58	15.868.779,58
Passifs financiers au coût amorti	16.300.588,04	16.300.588,04	15.868.779,58	15.868.779,58
Passifs courants	961.367.973,81	961.367.973,81	1.120.378.135,41	1.120.378.135,41

L'analyse ci-dessus ne concerne que les passifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les produits à reporter, etc.

Infrabel considère la valeur nominale des 'Dettes commerciales', des 'Autres dettes' et des 'Passifs sur contrats', évalués au coût amorti, comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les 'Autres dettes' comprennent principalement l'obligation contractuelle vis-à-vis du partenaire privé dans le PPP Diabolo du paiement annuel de 9,0 millions € (indexable) pendant la durée du PPP. Cette dette est recalculée annuellement en tenant compte des prévisions d'inflation ce qui implique que le coût amorti est très proche de la juste valeur. Les dettes commerciales comprennent principalement des obligations courantes sans composante de financement significative.

Les justes valeurs de comparaison des dettes financières au coût amorti sont calculées en utilisant les mêmes modèles et hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des dettes dont le Groupe Infrabel a choisi la reprise dans la catégorie 'Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net'.

Dans cette dernière catégorie se trouvent notamment les dettes financières liées aux opérations de financement alternatif, pour lesquelles nous nous référons à la note 31.

Le tableau ci-dessous détaille les modifications de la juste valeur des actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La ligne Autres variations contient toutes les variations qui sont la conséquence de remboursements, capitalisations et, dans le cas de passifs en devises étrangères, de l'impact des écarts de conversion. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans la note 12.

31/12/2019

Au 1 ^{er} janvier	626.286.080,01
<i>Risque de marché</i>	76.805.317,85
<i>Risque de crédit</i>	25.527.708,02
Variations de la juste valeur	102.333.025,87
Autres variations	48.915.463,11
Au 31 décembre	777.534.568,99

Le composant "risque de crédit" a été isolé en comparant les variations de la juste valeur comptabilisées avec les variations de la juste valeur si les paramètres du marché (principalement les courbes d'actualisation et les taux de change) au 31 décembre 2018 avaient été utilisés.

Le tableau ci-dessous ventile les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur. Celle-ci est déterminée sur la base suivante:

- Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix).
- Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

La hiérarchie de « fair value » au 31 décembre 2019 est la suivante:

Actif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois	39.373.605,64	462.832.108,74	
Autres créances		238.410.263,14	
Instruments financiers dérivés		15.309.518,43	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Autres participations (non consolidées)		2.972.961,32	
Total	39.373.605,64	719.524.851,63	0,00

Passif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières		777.534.568,99	
Instruments financiers dérivés		159.309.064,08	
Total	0,00	936.843.633,07	0,00

La hiérarchie de « fair value » au 31 décembre 2018 est la suivante:

Actif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Autres participations (non consolidées)		2.745.197,00	
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois	35.216.908,24	338.746.459,98	
Autres créances		206.242.365,20	
Instruments financiers dérivés		1.567.753,68	
Total	35.216.908,24	549.301.775,86	0,00
Passif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières		626.286.080,01	
Instruments financiers dérivés		168.442.596,83	
Total	0,00	794.728.676,84	0,00

Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des actifs financiers :

- pour les intérêts détenus dans des sociétés non cotées: estimations basées sur les transactions de vente récentes de ces sociétés et, en l'absence de ces informations, à l'aide de diverses techniques d'évaluation, telles que l'application de flux de trésorerie futurs actualisés ou la méthode des « multiples ».
- pour les titres à revenu fixe et les dépôts à terme > 3 mois: pour les titres cotés, leur valeur en bourse. Pour les titres non cotés, méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en utilisant une courbe d'actualisation EUR ou USD, où l'écart de crédit est déterminé sur la base des obligations liquides en circulation de la contrepartie.
- pour l'autre créance non courante sur l'État: étant donné que cette créance couvre intégralement la jambe payante d'un swap croisé de taux d'intérêts et de devises, la juste valeur de cette jambe est utilisée.
- pour les instruments financiers dérivés: pour les swaps de taux d'intérêt, méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs en utilisant une courbe d'actualisation EUR OIS. Pour les swaps croisés de taux d'intérêts et de devises, méthode des flux de trésorerie futurs actualisés avec application d'une courbe d'actualisation EUR OIS pour la jambe en EUR et d'une courbe d'actualisation USD OIS pour la jambe en USD, en ajoutant à la dernière courbe un cross currency spread USD-EUR.
- pour les créances commerciales et les actifs sur contrats: le coût amorti est considéré comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des passifs financiers:

- pour les dettes financières: application de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en utilisant une courbe OLO comme courbe d'actualisation, à laquelle le spread de crédit d'Infrabel est ajouté. Celui-ci est déterminé sur la base de la dernière émission de dette.
- pour les instruments financiers dérivés: pour les swaps de taux d'intérêt, méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs à l'aide d'une courbe d'actualisation EUR OIS. Pour les swaps croisés de taux d'intérêts et de devises, méthode des flux de trésorerie futurs actualisés avec application d'une courbe d'actualisation EUR OIS pour la jambe en EUR et d'une courbe d'actualisation USD OIS pour la jambe en USD, en ajoutant à la dernière courbe un cross currency spread USD-EUR.
- pour les dettes commerciales, les autres dettes et les passifs sur contrats: le coût amorti est considéré comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Note 5

Périmètre de consolidation

Les filiales en intégration globale du Groupe Infrabel se présentent comme suit :

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2019	2018		
Infrabel	SA de droit public	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0869.763.267
TUC RAIL	SA	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0447.914.029
Chantier de Créosotage de Bruxelles	SA	51,00%	51,00%	Bruxelles	BE0428.821.954
Woodprotect Belgium	NV	99,89%	99,89%	Gand	BE0442.279.220
SPV 162	SA	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0886.279.892
SPV Brussels Port	SA	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0889.172.472
SPV Zwankendamme	NV	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0888.985.105

Par rapport au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation des sociétés consolidées par intégration globale a changé en 2019 suite à la fusion d'AlphaCloud et Infrabel. Pour plus d'informations voir note 6 Regroupements d'entreprises.

Les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2019	2018		
HR Rail	SA de droit public	20% (*)	20% (*)	Bruxelles	BE0541.591.352
Rail Facilities	SA	20,00%	20,00%	Bruxelles	BE0403.265.325
Corridor Rhine-Alpine	GEIE	25,00%	25,00%	Frankfurt am Main (DE)	DE261369711
Corridor North Sea - Baltic	GEIE	16,67%	16,67%	Varsovie (PL)	PL1132903811
Corridor North Sea - Mediterranean	GEIE	21,80%	21,80%	Luxembourg (LU)	LU21840285

(*) 49 % du capital détenu, mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de votes. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%.

Note 6

Regroupements d'entreprises

Le 10 janvier 2019, la fusion d'AlphaCloud NV et d'Infrabel a eu lieu. D'un point de vue fiscal et comptable, cette fusion a pris effet le 31 décembre 2018 à minuit. Cette fusion a été motivée par les opportunités de synergie entre les deux sociétés, tant sur le plan opérationnel que financier. Cette fusion répond également à la demande du gouvernement fédéral de rationaliser le nombre de filiales.

Comme AlphaCloud NV était déjà une filiale à 100% d'Infrabel et que la fusion a eu lieu à la valeur comptable, il n'y a guère d'impact sur les chiffres consolidés du Groupe Infrabel. En ce qui concerne les immobilisations corporelles, un certain nombre d'actifs ont été reclassés conformément aux règles d'évaluation d'Infrabel. La provision existante a été reclassée des litiges juridiques vers les autres provisions.

Note 7

Immobilisations incorporelles et goodwill

7.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les mutations dans les immobilisations incorporelles et goodwill au 31 décembre 2019 se résument comme suit :

Valeur d'acquisition					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisation incorporelles & goodwill
Au 1 janvier 2019	419.297.092,77	1.360.000.000,00	10.733.254,68	122.317.947,17	1.912.348.294,62
Changement de périmètre	179.069,52	0,00	0,00	0,00	179.069,52
Acquisitions	25.227.891,11	0,00	0,00	0,00	25.227.891,11
Production immobilisée	21.529.108,69	0,00	0,00	0,00	21.529.108,69
Désaffectations	-9.262.681,74	0,00	-111.199,43	0,00	-9.373.881,17
Transferts	-36.277,89	0,00	0,00	0,00	-36.277,89
Au 31 décembre 2019	456.934.202,46	1.360.000.000,00	10.622.055,25	122.317.947,17	1.949.874.204,88
Amortissements et pertes de valeur					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisation incorporelles & goodwill
Au 1 janvier 2019	-234.015.260,93	-192.323.232,35	-9.141.338,42	0,00	-435.479.831,70
Changement de périmètre	-52.902,71	0,00	0,00	0,00	-52.902,71
Amortissements	-39.575.815,33	-13.737.373,74	-684.023,84	0,00	-53.997.212,91
Désaffectations	9.236.577,60	0,00	111.199,43	0,00	9.347.777,03
Transferts	0,00	0,00	-33,55	0,00	-33,55
Au 31 décembre 2019	-264.407.401,37	-206.060.606,09	-9.714.196,38	0,00	-480.182.203,84
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	192.526.801,09	1.153.939.393,91	907.858,87	122.317.947,17	1.469.692.001,04

Les mutations dans les immobilisations incorporelles et goodwill au 31 décembre 2018 se résument comme suit :

Valeur d'acquisition					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisations incorporelles & goodwill
Au 1 janvier 2018	379.025.149,33	1.360.000.000,00	16.498.005,80	115.164.501,25	1.870.687.656,38
Changement de périmètre	0,00	0,00	0,00	7.153.445,92	7.153.445,92
Acquisitions	30.796.506,27	0,00	0,00	0,00	30.796.506,27
Production immobilisée	16.115.271,37	0,00	0,00	0,00	16.115.271,37
Désaffectations	-6.888.824,74	0,00	-455.931,12	0,00	-7.344.755,86
Transferts	248.990,54	0,00	-5.308.820,00	0,00	-5.059.829,46
Au 31 décembre 2018	419.297.092,77	1.360.000.000,00	10.733.254,68	122.317.947,17	1.912.348.294,62
Amortissements et pertes de valeur					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisations incorporelles & goodwill
Au 1 janvier 2018	-202.939.651,82	-178.585.858,61	-14.141.128,51	0,00	-395.666.638,94
Amortissements actés	-37.998.884,29	-13.737.373,74	-764.961,03	0,00	-52.501.219,06
Désaffectations	6.888.824,74	0,00	455.931,12	0,00	7.344.755,86
Transferts	34.450,44	0,00	5.308.820,00	0,00	5.343.270,44
Au 31 décembre 2018	-234.015.260,93	-192.323.232,35	-9.141.338,42	0,00	-435.479.831,70
Valeur comptable nette au 30 décembre 2018	185.281.831,84	1.167.676.767,65	1.591.916,26	122.317.947,17	1.476.868.462,92

Le goodwill résulte d'une part de la réforme du Groupe SNCB au 1^{er} janvier 2014 et d'autre part de l'acquisition des actions de l'autre actionnaire d'AlphaCloud NV au 29 juin 2018.

Le goodwill résultant de la réforme du Groupe SNCB reflète la différence entre la valeur de l'actif net repris selon les IFRS et selon les normes comptables belges. La valeur de l'actif net repris était de 115.164.501,25 € plus basse selon les IFRS que selon les normes comptables belges, principalement à cause d'une valeur plus élevée de la dette financière, vu qu'elle est évaluée à la valeur réelle en IFRS.

Les logiciels incluent des applications informatiques spécifiques telles que SAP.

Le droit d'exploitation comprend le droit d'exploitation du réseau ferroviaire belge, amortissable en 99 ans.

Le Groupe ne détient pas d'immobilisations incorporelles dans le cadre de contrats de location.

Le Groupe ne dispose pas d'immobilisations incorporelles d'une durée de vie indéfinie.

7.2 Pertes de valeur

Les tests sur pertes de valeur d'actifs sont effectués sur base de la « cash generating unit » (CGU) correspondant aux entités juridiques. Aucune perte de valeur n'a été actée en 2019. Il convient de noter qu'à la CGU Infrabel, seuls les actifs non subsidiés entrent en ligne de compte pour une éventuelle perte de valeur. Cela concerne principalement le droit d'exploitation, une partie des terrains et le goodwill.

La valeur récupérable de la CGU Infrabel a été calculée sur la base des calculs de la « value in use » sur les projections de cash-flow ressortant du budget approuvé par le Conseil d'administration, qui couvre l'année 2020. Les projections de cash-flow ressortant de ce budget ont été extrapolées jusqu'en 2092, la dernière année du droit d'exploitation actuel d'Infrabel.

Autres hypothèses importantes sont:

Marge opérationnelle	2,4 % à partir de 2021
Taux de croissance	1 % entre 2021 et 2025 2 % après 2025
Taux d'escompte	0,4 %

La marge opérationnelle est basée sur l'expérience du passé. Les taux de croissance au terme des trois premières années se fondent principalement sur les prévisions d'inflation publiées par le Bureau fédéral du Plan et le FMI. Le taux d'escompte correspond au coût moyen pondéré du capital d'Infrabel.

Si l'une des modifications suivantes devait être apportée aux hypothèses précitées, la valeur comptable et la valeur recouvrable seraient identiques :

Marge opérationnelle	1,8 % à partir de 2021
Taux de croissance	1 % entre 2020 et 2025 1,1 % après 2025
Taux d'escompte	1,1 %

Note 8

Immobilisations corporelles

8.1 Immobilisations corporelles

Les mutations dans les immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Valeur d'acquisition								
	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Au 1 janvier 2019	1.611.849.253,50	840.230.287,64	6.278.449.903,45	14.066.874.927,27	169.008.806,74	1.497.998.645,81	1.995.792.989,50	26.460.204.813,91
Changement de périmètre	0,00	-2.792.432,85	0,00	2.782.660,82	0,00	-5.937.624,53	0,00	-5.947.396,56
Changement des méthodes comptables	0,00	67.769.881,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67.769.881,00
Acquisitions	1.767.454,60	14.325.396,83	20.584.771,25	112.273.770,25	41.117,07	11.204.996,48	286.022.103,90	446.219.610,38
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433.191.966,75	433.191.966,75
Désaffectations	-1.176,45	-579.247,22	-3.137.892,29	-199.066.282,33	-1.847.625,78	-9.836.416,14	0,00	-214.468.640,21
Ventes	-929.111,46	0,00	0,00	0,00	-4.425.169,33	-6.398.387,42	0,00	-11.752.668,21
Plus-values de réévaluation - réserves	-666.408,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-666.408,78
Transferts	-1.319.450,31	69.560.608,93	103.618.499,84	585.438.219,92	-176.434,64	59.176.846,15	-816.262.012,00	36.277,89
Au 31 décembre 2019	1.610.700.561,10	988.514.494,33	6.399.515.282,25	14.568.303.295,93	162.600.694,06	1.546.208.060,35	1.898.745.048,15	27.174.587.436,17
Amortissements et pertes de valeur								
	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Au 1 janvier 2019	0,00	-335.803.993,15	-947.356.818,96	-6.101.621.470,26	-91.615.459,81	-916.697.843,61		-8.393.095.585,79
Changement de périmètre	0,00	467.824,34	0,00	-533.821,82	0,00	2.896.242,91		2.830.245,43
Amortissements	0,00	-44.731.583,41	-77.348.109,93	-433.340.543,13	-7.044.051,95	-69.113.008,24		-631.577.296,66
Désaffectations	0,00	579.247,22	3.137.872,34	189.487.489,38	5.308.718,45	16.017.422,33		214.530.749,72
Transferts	0,00	-284.034,35	-73.315,66	310.210,99	-12.517,85	59.690,42		33,55
Au 31 décembre 2019	0,00	-379.772.539,35	-1.021.640.372,21	-6.345.698.134,84	-93.363.311,16	-966.837.496,19		-8.807.311.853,75
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	1.610.700.561,10	608.741.954,98	5.377.874.910,04	8.222.605.161,09	69.237.382,90	579.370.564,16	1.898.745.048,15	18.367.275.582,42

Le 'Changement des méthodes comptables' concerne l'application de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location », suite à laquelle des actifs au titre du droit d'utilisation ont été inclus dans la rubrique «Constructions» pour un montant de 67.769.881,00 €. Les chiffres au 31 décembre 2018 n'ont pas été ajustés. Voir la note 2 pour plus d'informations sur cette transition.

Le total des actifs au titre du droit d'utilisation au 31 décembre 2019 s'élève donc à 59.996.495,26 €. Vous trouverez plus de détails dans la note 29.

Les mutations dans les immobilisations corporelles au 31 décembre 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessous:

	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Valeur d'acquisition								
Au 1 janvier 2018	1.608.365.722,90	789.532.212,89	6.087.904.879,18	13.424.429.791,51	164.796.177,93	1.460.875.157,64	2.269.489.112,22	25.805.393.054,27
Changement de périmètre	0,00	22.603.623,24	0,00	0,00	0,00	743.480,92	0,00	23.347.104,16
Acquisitions	2.042.452,21	6.869.917,95	24.795.677,80	149.092.217,55	1.814.973,57	18.205.929,23	223.990.587,00	426.811.755,31
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453.864.780,20	453.864.780,20
Désaffectations	0,00	-4.648.804,22	-4.833.564,67	-204.786.919,82	-1.481.987,17	-21.408.727,23	0,00	-237.160.003,11
Cessions	-1.349.462,00	0,00	0,00	-1.699.574,07	0,00	-8.181.487,77	0,00	-11.230.523,84
Transferts - à l'intérieur de la rubrique	3.332.380,20	25.873.337,78	170.582.911,14	699.839.412,10	3.879.642,41	47.764.293,02	-951.551.489,92	-279.513,27
Plus-values de réévaluation - réserves	-541.839,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-541.839,81
Au 31 décembre 2018	1.611.849.253,50	840.230.287,64	6.278.449.903,45	14.066.874.927,27	169.008.806,74	1.497.998.645,81	1.995.792.989,50	26.460.204.813,91
Amortissements et pertes de valeur								
	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Au 1 janvier 2018	0,00	-301.527.072,44	-868.187.886,47	-5.858.131.181,43	-86.269.375,30	-869.059.519,02		-7.983.175.034,66
Changement de périmètre	0,00	-7.143.456,43	0,00	0,00	0,00	-170.220,65		-7.313.677,08
Amortissements actés	0,00	-31.724.174,79	-76.851.821,06	-456.706.098,31	-6.836.749,02	-76.034.089,26		-648.152.932,44
Désaffectations	0,00	4.648.804,22	4.833.564,67	204.736.659,16	1.481.957,17	20.997.400,14		236.698.385,36
Cessions	0,00	0,00	0,00	835.062,09	0,00	8.134.452,47		8.969.514,56
Transferts	0,00	-58.093,71	-7.150.676,10	7.644.088,23	8.707,34	-565.867,29		-121.841,53
Au 31 décembre 2018	0,00	-335.803.993,15	-947.356.818,96	-6.101.621.470,26	-91.615.459,81	-916.697.843,61		-8.393.095.585,79
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	1.611.849.253,50	504.426.294,49	5.331.093.084,49	7.965.253.457,01	77.393.346,93	581.300.802,20	1.995.792.989,50	18.067.109.228,12

8.2 Pertes de valeur

Les tests de pertes de valeur des actifs sont effectués sur la base des 'cash generating units' (CGU) qui correspondent aux entités juridiques. Aucune perte de valeur n'a été enregistrée en 2019. Vous trouverez plus d'informations dans la note 7.2.

Note 9

Participations mise en équivalence

9.1 Participations mises en équivalence

	31/12/2019	31/12/2018
Participations dans les coentreprises	0,00	0,00
Participations dans les entreprises associées	10.867.438,52	12.323.048,76
Valeur comptable nette	10.867.438,52	12.323.048,76

9.2 Participations dans les coentreprises – selon la méthode de la mise en équivalence

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Pourcentage de participation		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2019	2018	2019	2018		
Corridor Rhine-Alpine	GEIE	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	Frankfurt am Main (DE)	DE261369711
Corridor North Sea - Baltic	GEIE	16,67%	16,67%	16,67%	16,67%	Varsovie (PL)	PL1132903811
Corridor North Sea - Mediterranean	GEIE	21,80%	21,80%	21,80%	21,80%	Luxembourg (LU)	LU21840285

Infrabel est membre de trois Groupements Européens d'Intérêt Économique (GEIE). Ces GEIE ont pour objet la promotion et le développement du transport de fret par chemin de fer.

Les mutations des coentreprises sont les suivantes:

	2019	2018
Valeur comptable nette	0,00	578.931,58
Modifications de périmètre de consolidation	0,00	-563.352,51
Autres mouvements	0,00	-15.579,08
Quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice	0,00	0,01
Quote-part du Groupe dans le résultat des autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence	0,00	0,00
Valeur comptable nette à la fin de la période	0,00	0,00

Suite à l'établissement tardif des comptes annuels par ces GEIE, aucun chiffre provisoire des GEIE pour 2019 n'est inclus dans les états financiers consolidés 2019. Les chiffres définitifs de l'exercice 2018 pour ces GEIE ont été inclus dans les états financiers consolidés 2019.

Les chiffres-clés au 31 décembre 2018 des coentreprises, inclus dans les états financiers consolidés 2019, se résument comme suit:

	Corridor Rhine- Alpine	Corridor North Sea - Mediterranean	Corridor North Sea-Baltic	Total
Actifs non courants	1.047,38	0,00	0,00	1.047,38
Actifs courants	2.072.665,68	1.181.138,19	1.940.640,79	5.194.444,66
Dont				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.995.183,39	801.823,44	1.918.491,79	4.715.498,62
Passifs non courants	535.479,50	0,00	0,00	535.479,50
Dont				
Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	1.538.233,56	1.181.138,19	1.940.640,79	4.660.012,54
Dont				
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations mises en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits d'exploitation avant subsides en capital	1.893.571,60	946.760,06	1.357.042,01	4.197.373,67
Coûts opérationnels avant amortissements et pertes de valeurs	-1.892.832,27	-946.826,26	-1.392.308,12	-4.231.966,65
Subsides en capital	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements et pertes de valeur	-739,33	0,00	0,00	-739,33
Résultat financier	0,00	66,20	35.266,11	35.332,31
Charges d'impôt sur le résultat global	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Quote-part du Groupe dans le résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat des autres éléments du résultat global	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat global de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en	0,00	0,00	0,00	0,00

Les chiffres clés au 31 décembre 2017 des coentreprises, inclus dans les états financiers consolidés 2018, sont les suivants:

	Corridor Rhine-Alpine	Corridor North Sea - Mediterranean	Corridor North Sea-Baltic	Total
Actifs non courants	1.786,71	0,00	0,00	1.786,71
Actifs courants	2.540.557,69	1.831.703,34	1.131.478,66	5.503.739,69
<i>Dont</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.432.216,66	815.837,04	748.062,25	3.996.115,95
Passifs non courants	342.600,00	2.176,77	0,00	344.776,77
<i>Dont</i>				
Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	2.199.744,40	1.829.526,57	1.131.478,66	5.160.749,63
<i>Dont</i>				
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations mises en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00
Compte de résultats abrégé				
Produits d'exploitation	1.000.327,99	1.000.327,74	948.046,04	2.948.701,77
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur	-2.105.789,78	-1.000.393,91	-923.416,33	-4.029.600,02
Subsides en capital	1.105.004,12	0,00	0,00	1.105.004,12
Amortissements et pertes de valeur	-739,33	0,00	0,00	-739,33
Charges d'impôt sur le résultat global	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat financier	1.197,00	66,17	-24.629,71	-23.366,54
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Quote-part du Groupe dans le résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat des autres éléments du résultat global	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat global de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00

9.3 Participations dans les entreprises associées

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Pourcentage de participation		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2019	2018	2019	2018		
HR Rail	SA de droit public	20% (*)	20% (*)	49,00%	49,00%	Bruxelles	BE0541.591.352
Rail Facilities	SA	20,00%	20,00%	49,00%	49,00%	Bruxelles	BE0403.265.325

HR Rail SA de droit public est conformément à l'arrêté royal du 11 décembre 2013 l'employeur juridique de tous les membres du personnel.

Rail Facilities a comme objectif la réalisation d'activités de « procurement » en faveur des membres du personnel actifs ou pensionnés d'Infrabel, de la SNCB ou de HR Rail, ainsi qu'en faveur des membres de leur famille.

Les mutations des entreprises associées sont les suivantes:

	31/12/2019	31/12/2018
Valeur comptable nette	12.323.048,76	11.886.577,62
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	339.889,73	546.305,18
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	-1.682.799,98	51.865,96
Dividendes	-112.700,00	-161.700,00
Valeur comptable nette à la fin de la période	10.867.438,52	12.323.048,76

Les chiffres-clés des entreprises associées au 31 décembre 2019 se résument comme suit:

	HR Rail	Rail Facilities	Total
Actifs non courants	20.020.494,05	5.903.934,77	25.924.428,82
Actifs courants	397.668.154,04	7.078.317,28	404.746.471,32
Dont			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	138.405.347,63	4.998.995,11	143.404.342,74
Passifs non courants	49.847.093,63	1.859.201,44	51.706.295,07
Dont			
Dettes financières	0,00	1.859.201,44	1.859.201,44
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	356.432.381,81	601.670,84	357.034.052,65
Dont			
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	11.409.172,65	10.521.379,77	21.930.552,42
Participations mises en équivalence	5.711.962,43	5.155.476,09	10.867.438,52
Produits d'exploitation avant sibsides en capital	2.009.945.354,86	6.496.889,75	2.016.442.244,61
Coûts opérationnels avant amortissements et pertes de valeurs	-2.007.050.389,52	-6.240.389,83	-2.013.290.779,35
Subsides en capital	5.302.908,28	0,00	5.302.908,28
Amortissements et pertes de valeur	-6.928.965,87	0,00	-6.928.965,87
Résultat financier	-222.720,19	-50.657,32	-273.377,51
Charges d'impôt sur le résultat global	-503.180,34	-55.197,31	-558.377,65
Résultat de l'exercice	543.007,22	150.645,29	693.652,51
Quote-part du Groupe dans le résultat	266.073,54	73.816,19	339.889,73
Résultat des autres éléments du résultat global	-3.434.285,67	0,00	-3.434.285,67
Résultat global de l'exercice	-2.891.278,45	150.645,29	-2.740.633,16
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en	-1.682.799,98	0,00	-1.682.799,98

Les chiffres-clés des entreprises associées au 31 décembre 2018 se résumaient comme suit:

	HR Rail	Rail Facilities	Total
Actifs non courants	25.753.107,38	7.731.343,08	33.484.450,46
Actifs courants	367.351.984,35	4.930.942,32	372.282.926,67
<i>Dont</i>			0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	129.528.345,28	926.912,06	130.455.257,34
Passifs non courants	52.220.357,23	1.859.201,44	54.079.558,67
<i>Dont</i>			0,00
Dettes financières	0,00	1.859.201,44	1.859.201,44
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	326.584.283,40	202.349,48	326.786.632,88
<i>Dont</i>			0,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	14.300.451,10	10.600.734,48	24.901.185,58
Participations mises en équivalence	7.128.688,87	5.194.359,90	12.323.048,76
Compte de résultats abrégé			
Produits d'exploitation	1.983.744.850,91	8.939.074,07	1.992.683.924,98
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur	-1.980.480.215,58	-8.528.580,81	-1.989.008.796,39
Subsides en capital	7.475.613,22	0,00	7.475.613,22
Amortissements et pertes de valeur	-8.859.902,68	0,00	-8.859.902,68
Charges d'impôt sur le résultat global	-741.686,89	-98.252,56	-839.939,45
Résultat financier	-257.656,66	-78.334,50	-335.991,16
Résultat de l'exercice	881.002,32	233.906,20	1.114.908,52
Quote-part du Groupe dans le résultat	431.691,14	114.614,04	546.305,17
Résultat des autres éléments du résultat global	105.848,89	0,00	105.848,89
Résultat global de l'exercice	986.851,21	233.906,20	1.220.757,41
Quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	51.865,96	0,00	51.865,96

Note 10

Créances commerciales et autres débiteurs

Les créances commerciales non-courantes et courantes et les autres débiteurs se présentent comme suit:

Non courantes

Créances commerciales et autres créances	31/12/2019	31/12/2018
Créances commerciales - valeur comptable	0,00	0,00
Créances commerciales - réduction de valeur	0,00	0,00
Créances commerciales	0,00	0,00
Autres créances - valeur comptable	1.010.618.778,69	1.078.866.342,22
Autres créances - ajustement à la juste valeur	116.336.651,58	92.692.125,29
Autres créances - réduction de valeur	-124.187,09	-131.886,82
Autres créances	1.126.831.243,18	1.171.426.580,69
Créances commerciales et autres créances	1.126.831.243,18	1.171.426.580,69

Courantes

Créances commerciales et autres créances	31/12/2019	31/12/2018
Créances commerciales - valeur comptable	216.418.882,55	199.484.373,45
Créances commerciales - réduction de valeur	-183.600,33	-446.210,98
Créances commerciales	216.235.282,22	199.038.162,47
Autres créances - valeur comptable	195.349.730,08	197.152.222,92
Autres créances - réduction de valeur	-969.907,20	-2.384.143,72
Autres créances	194.379.822,88	194.768.079,20
Créances commerciales et autres créances	410.615.105,10	393.806.241,67
Total créances commerciales et autres créances	1.537.446.348,28	1.565.232.822,36

Les autres créances commerciales non-courantes et courantes comprennent principalement:

- La créance sur l'Etat belge concernant le PPP Diabolo (voir aussi note 32 Partenariats Public-Privé);
- Les créances sur l'Etat belge pour la réalisation de travaux d'infrastructure divers. (voir aussi note 31 Opérations de financement alternatif).

L'évolution des réductions de valeurs sur les créances commerciales et autres débiteurs peut être résumée comme suit :

Non courantes	31/12/2019	31/12/2018
Réductions de valeur	0,00	131.886,82
Reprises de réductions de valeur	-7.699,73	0,00
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres créances	-7.699,73	131.886,82

Courantes	31/12/2019	31/12/2018
Réductions de valeur	0,00	5.952.150,58
Reprises de réductions de valeur	-1.676.847,17	-19.316.821,10
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres créances	-1.676.847,17	-13.364.670,52

Note 11

Actifs et passifs sur contrats

Actifs et passifs sur contrats	31/12/2019	31/12/2018
Actifs sur contrats - valeur d'acquisition	35.463.332,15	32.463.739,20
Actifs sur contrats - réduction de valeur	-6.461.620,71	-7.713.627,43
Actifs sur contrats	29.001.711,44	24.750.111,77
Passifs sur contrats non courant	14.189.415,78	12.053.327,45
Passifs sur contrats courant	16.300.588,04	15.868.779,58

Des actifs sur contrats sont initialement comptabilisés pour certains revenus gagnés des prestations d'études et d'assistance, lorsque la réception d'une contrepartie est conditionnée à l'achèvement avec succès de l'installation. Il peut s'agir d'un projet d'infrastructure ferroviaire pour un tiers, tel qu'un raccordement ferroviaire privé d'une entreprise au réseau ferré public, ou d'un projet informatique pour un tiers. A l'achèvement de l'installation et moyennant l'acceptation par le client, les montants reconnus comme actifs sur contrats, sont facturés et reclassés en tant que créances commerciales.

En 2019, 6.461.620,71 € (2018 : 7.713.627,43 €) a été enregistré en provision pour pertes « attendues » sur les actifs sur contrats.

Les passifs sur contrats comprennent les avances à court et à long terme reçues pour la fourniture de services.

Le tableau ci-dessous reprend les mutations des passifs sur contrats :

	31/12/2019	31/12/2018
Solde au 1 janvier 2019	27.922.107,03	3.328.320,36
Acomptes reçus	43.049.223,82	37.677.269,40
Passifs sur contrats réalisés	-40.481.327,03	-13.083.482,73
Solde au 31 décembre 2019	30.490.003,82	27.922.107,03

Note 12

Instruments financiers dérivés

Infrabel utilise des swaps d'intérêts et des swaps de devises dans le cadre de la couverture des risques d'intérêt et risques de change et ce, conformément à la politique financière d'Infrabel.

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer à la note 4 'Gestion du capital et des risques financiers'.

Dans les tableaux ci-dessous, la juste valeur des swaps est décomposée en trois parties:

- le nominal : différence entre la valeur du nominal de la jambe à recevoir et celui de la jambe à payer, converti au cours de clôture;
- l'ajustement à la juste valeur;
- les produits acquis et charges à imputer.

Le détail des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2019 est le suivant:

Actif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	14.159.871,31	1.149.647,12	15.309.518,43
Swaps de taux	0,00	14.159.871,31	1.149.647,12	15.309.518,43
Total partie non courante	0,00	14.159.871,31	1.149.647,12	15.309.518,43
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de taux	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	0,00	0,00	0,00

Passif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-26.708.043,80	-126.557.246,81	-5.284.484,40	-158.549.775,01
Swaps de taux	-23.360.103,58	-69.164.257,53	-8.117.545,24	-100.641.906,35
Swaps de devises	-3.347.940,22	-57.392.989,28	2.833.060,84	-57.907.868,66
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	-26.708.043,80	-126.557.246,81	-5.284.484,40	-158.549.775,01
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	-566.146,61	-193.142,46	-759.289,07
Swaps de taux	0,00	-566.146,61	-193.142,46	-759.289,07
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	-566.146,61	-193.142,46	-759.289,07

Les swaps de taux concernent des couvertures d'un taux d'intérêt variable vers un taux d'intérêt fixe, ou vice versa, liées aux dettes financières.

Les swaps de devises concernent des couvertures par 2 swaps Cross Currency (EUR/USD). La contrepartie verse les dollars qu'Infrabel doit payer sur les emprunts (jambe recevante) et Infrabel paie les intérêts et les amortissements de capital en euros (jambe payante).

Le détail des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2018 était le suivant:

Actif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	423.541,91	0,00	423.541,91
Swaps de taux	0,00	423.541,91	0,00	423.541,91
Total partie non courante	0,00	423.541,91	0,00	423.541,91
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	0,00	1.144.211,77	1.144.211,77
Swaps de taux	0,00	0,00	1.144.211,77	1.144.211,77
Total partie courante	0,00	0,00	1.144.211,77	1.144.211,77
Passif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-37.544.779,34	-123.879.532,95	2.502.877,40	-158.921.434,89
Swaps de taux	-31.042.885,48	-69.844.703,23	0,00	-100.887.588,71
Swaps de devises	-6.501.893,86	-54.034.829,72	2.502.877,40	-58.033.846,18
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	-37.544.779,34	-123.879.532,95	2.502.877,40	-158.921.434,89
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	0,00	-8.784.031,19	-8.784.031,19
Swaps de taux	0,00	0,00	-8.784.031,19	-8.784.031,19
Autres instruments financiers dérivés	0,00	-737.130,75	0,00	-737.130,75
Autres	0,00	-737.130,75	0,00	-737.130,75
Total partie courante	0,00	-737.130,75	-8.784.031,19	-9.521.161,94

Les autres instruments financiers dérivés concernent un produit dérivé incorporé dans un contrat de prêt, avec notamment la possibilité pour la contrepartie de prolonger la durée du prêt.

Note 13

Autres actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des années 2019 et 2018 pour les autres actifs financiers.

	31/12/2019	31/12/2018
Au 1 janvier 2019	568.267.094,48	678.874.423,97
Acquisitions	38.377.695,49	65.073.457,89
Créances encaissées (et assimilées)	-37.564.026,06	-141.078.830,29
Reprises de pertes de valeur	4.715,48	0,00
Ajustements à la juste valeur	92.067.588,85	-70.704.278,66
Transferts - non courant à courant	0,00	20.000.000,00
Ecart de conversion	7.797.375,25	14.459.236,28
Produits acquis	-11.004.631,87	1.643.085,29
Au 31 décembre 2019	657.945.811,62	568.267.094,48

Le détail des autres actifs financiers au 31 décembre 2019 est le suivant:

Autres actifs financiers	Nominal	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis	Total
Autres participations (non consolidées)	1.166.535,48	1.806.425,84		2.972.961,32
Cautionnements	57.232,88			57.232,88
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois	494.922.773,25	152.217.264,66	7.775.579,51	654.915.617,42
Total au 31 décembre 2019	496.146.541,61	154.023.690,50	7.775.579,51	657.945.811,62

Le détail des autres actifs financiers au 31 décembre 2018 était le suivant:

Autres actifs financiers	Nominal	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis	Total
Créances sur participations MEQ	-			-
Autres participations (non consolidées) - val d'acq	1.161.820,00	1.583.377,00		2.745.197,00
Cautionnements	58.317,88			58.317,88
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois	486.310.643,57	60.372.724,65	18.780.211,38	565.463.579,60
Total au 31 décembre 2018	487.530.781,45	61.956.101,65	18.780.211,38	568.267.094,48

Les autres actifs financiers concernent entre autres:

- Dépôts et placements non courants détenus pour couvrir certaines dettes non courantes. Ces placements non courants évoluent en fonction de la juste valeur des dettes concernées. Ils sont également soumis aux fluctuations des cours de change (EUR/USD). (voir également note 31 Opérations de financement alternatif).

Note 14

Stocks

La valeur comptable nette des stocks est comme suit:

	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières	56.039,66	46.771,14
Fournitures	251.147.602,65	218.632.403,97
En-cours de production	6.532.144,88	5.612.261,04
Produits finis	3.672.592,63	7.909.043,85
Marchandises	36.253,61	120.641,66
Stocks	261.444.633,43	232.321.121,66

Le Groupe Infrabel a établi des procédures qui prennent en compte, par moyen de réductions de valeur, l'obsolescence des stocks qui n'ont pas connu de rotation pendant une certaine période de temps.

La valeur nette comptable des stocks se compose de 282.793.520,18 € (2018 : 255.823.154,82 €) de stocks sur lesquels des réductions de valeur de 21.348.886,75 € (2018 : 23.502.033,16 €) ont été appliquées.

L'impact sur le résultat net des réductions de valeur sur stocks est comme suit:

Réductions de valeur sur stocks - impact sur le résultat net	31/12/2019	31/12/2018
Réductions de valeur	2.301.665,86	2.866.316,81
Reprises de réductions de valeur	4.153.305,58	-182.778,06
Impact sur le résultat net	-1.851.639,72	3.049.094,87

Note 15

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à terme < 90 jours	7.032.792,27	45.434.679,24
Comptes bancaires	115.830.723,85	157.592.596,62
Autres équivalents de trésorerie	1.968,48	1.381,84
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122.865.484,60	203.028.657,70

Les dépôts à court terme varient entre 1 jour et 3 mois en fonction des besoins en trésorerie du Groupe.

Au 31 décembre 2019, il y avait des dépôts à terme à moins de 90 jours pour 7.032.792,27 € (2018 : 45.434.679,24 €).

Au 31 décembre 2019, le Groupe disposait de 150.000.000,00 € (2018: 1.000.000,00 €) en lignes de crédit confirmées mais non tirées.

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie qui n'est pas disponible est de 17.190.000,00 € (2018 : 0,00 €).

L'exposition aux risques financiers est présentée dans la note 4.

Note 16

Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Les mutations dans les immobilisations corporelles détenues en vue de la vente sont les suivantes :

	2019	2018
Au 1 janvier 2019	0,00	900.000,00
Plus-values	0,00	-899.502,98
Ventes	0,00	-497,02
Au 31 décembre 2019	0,00	0,00

Note 17

Capital et primes d'émission

Au cours de l'année 2019, il n'y a eu aucun changement dans le capital et les primes d'émission.

L'évolution du nombre d'actions qui représentent le capital, se résume de la façon suivante :

	Total nombre d'actions	Nombre d'actions A	Nombre d'actions B
Nombre d'actions au 1 janvier 2013	16.786.654	1.064.746	15.721.908
Nombre d'actions au 31 décembre 2013	16.786.654	1.064.746	15.721.908
Split des actions au 1 janvier 2014	167.866.540	10.647.460	157.219.080
Emission d'actions suite à la scission partielle	42.433.200	42.059.950	373.250
Annulation des actions propres	-157.219.080		-157.219.080
Nombre d'actions au 31 décembre 2014	53.080.660	52.707.410	373.250
Nombre d'actions au 31 décembre 2019	53.080.660	52.707.410	373.250

Au 1 janvier 2013, la date de transition en IFRS pour le Groupe Infrabel, Infrabel avait émis en totalité 16.786.654 actions ordinaires avec droit de vote sans désignation de valeur nominale, dont 1.064.746 actions de catégorie A et 15.721.908 actions de catégorie B. Les actions catégorie A sont détenues par l'Etat, les actions de catégorie B sont détenues par des personnes autres que l'Etat.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2013 a décidé, avec date d'entrée en vigueur le 1 janvier 2014, de scinder les actions existantes par dix (10). Le capital est de ce fait représenté par 167.866.540 actions ordinaires.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, suite à la scission partielle de la SNCB fusionnée, d'augmenter le capital par émission de 42.059.950 actions de catégorie A et 373.250 actions de catégorie B. Suite à la scission partielle, Infrabel est devenu propriétaire de 157.219.080 actions propres. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2013 a décidé d'une diminution de capital par annulation de ces actions propres.

Au 31 décembre 2019, le capital d'Infrabel est représenté par 53.080.600 actions ordinaires avec droit de vote sans désignation de valeur nominale, correspondant chacune à une valeur de $1/53.080.600^{\text{ième}}$ du capital social. Toutes les actions sont entièrement libérées.

L'évolution du capital et des primes d'émission est la suivante :

	Capital souscrit	Primes d'émission
Au 1er janvier 2013	1.355.061.500,00	299.317.752,80
Au 31 décembre 2013	1.355.061.500,00	299.317.752,80
Incorporation de plus-values de réévaluation	1.164.744.061,45	0,00
Augmentation de capital par émission d'actions	1.675.064.517,69	0,00
Diminution de capital par annulation des actions propres	-3.550.132.014,36	0,00
Annulation art. 355 transfert capital vers subsides en capital	337.842.326,89	0,00
Au 31 décembre 2014	982.580.391,67	299.317.752,80
Au 31 décembre 2019	982.580.391,67	299.317.752,80

Suite à la scission partielle et aux assemblées générales extraordinaires du 19 décembre 2013 et du 21 mai 2014, les mouvements de capital suivants sont devenus effectifs:

- Incorporation de plus-values de réévaluation pour un montant de 1.164.744.061,45€ sans émission de nouvelles actions, mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes;
- Augmentation de capital de 1.675.064.517,69€ par émission de 42.433.200 actions comme compensation de l'actif net acquis dans la scission partielle de la SNCB fusionnée;
- Diminution de capital de 3.550.132.014,36€ par annulation des actions propres obtenue dans la scission partielle de la SNCB fusionnée;
- Annulation du transfert de capital vers subsides en capital dans le cadre de l'art. 355 de la Loi du 20 juillet 2006 pour un montant de 337.842.326,89€ suite à la réforme du Groupe SNCB.

A la fin de l'année comptable, Infrabel ne détient pas d'actions propres.

Note 18

Réserves consolidées

Les mutations dans les réserves consolidées se résument comme suit:

	Plus-values de réévaluation	Report à nouveau	Autres réserves	Total
Solde au 1 Januari 2019	56.314.172,32	140.197.646,61	-133.146.859,53	63.364.959,40
Résultat de l'année	0,00	32.902.556,49	0,00	32.902.556,49
Affectation du résultat Y-1		42.436.670,72	-42.436.670,72	0,00
Autres éléments du résultat global	0,00	-19.618.474,92	-27.210.508,00	-46.828.982,92
Variation des plus-values de réévaluation	-666.408,78	0,00	0,00	-666.408,78
Dividendes	0,00	0,00	-112.700,00	-112.700,00
Autres mutations	0,00	1.304.430,45	-1.740.516,57	-436.086,12
Solde au 31 décembre 2019	55.647.763,54	197.222.829,35	-204.647.254,82	48.223.338,07

	Plus-values de réévaluation	Report à nouveau	Autres réserves	Total
Solde au 1 janvier 2018	57.755.515,11	-46.411.969,62	6.592.422,00	17.935.967,50
Résultat de l'année	0,00	42.436.670,73	0,00	42.436.670,73
Affectation du résultat Y-1	0,00	142.728.031,88	-142.728.031,88	0,00
Autres éléments du résultat global	0,00	1.566.016,38	51.865,96	1.617.882,34
Réévaluation impact résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation du périmètre	0,00	-121.102,76	121.102,76	0,00
Variation des plus-values de réévaluation	-1.441.342,79	0,00	0,00	-1.441.342,79
Dividendes	0,00	0,00	-161.700,00	-161.700,00
Autres mutations	0,00	0,00	2.977.481,63	2.977.481,63
Solde au 31 décembre 2018	56.314.172,32	140.197.646,61	-133.146.859,53	63.364.959,40

Note 19

Dettes pour avantages au personnel

Suite à la restructuration du Groupe SNCB au 1^{er} janvier 2014 et à la constitution de HR Rail, les dettes pour avantages au personnel font partie des dettes IAS 19 du Groupe Infrabel. Le contrat entre HR Rail et Infrabel prévoit que HR Rail est l'employeur juridique du personnel, mais pas l'employeur économique. Ce contrat prévoit également que les dettes IAS 19 seront décentralisées et reprises dans le bilan du Groupe Infrabel.

19.1 Récapitulatif des dettes pour avantages au personnel

La dette pour les avantages au personnel reconnue à l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes inscrites à l'état de la situation financière au titre:		
Avantages postérieurs à l'emploi	187.979.231,00	168.339.717,22
Autres avantages à long terme	68.262.658,65	76.480.182,04
Indemnités de cessation d'emploi	7.845.138,01	8.230.480,08
Total des dettes inscrites à l'état de la situation financière	264.087.027,66	253.050.379,34
- dont courant	69.477.494,60	78.422.847,08
- dont non courant	194.609.533,06	174.627.532,26

19.2 Description des avantages au personnel

19.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les différents avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel sont les suivants :

Cotisation patronale à la Caisse de Solidarité Sociale

Les agents statutaires pensionnés, ainsi que leurs ayants droit (enfants et conjoint) et les ayants droit des agents décédés, sont couverts par la Caisse de Solidarité Sociale. Cette Caisse est partiellement financée par le Groupe qui verse une cotisation exprimée en pourcentage des pensions reçues.

Couverture hospitalisation

Dans le cadre du protocole d'accord social 2008-2010, il a été convenu que les Chemins de fer belges poursuivent le financement des primes d'une assurance collective qui couvre les frais liés à une hospitalisation en chambre à deux lits. Cette couverture s'applique aux agents statutaires en activité de service ou aux agents statutaires pensionnés, ainsi qu'à leurs ayants droit (enfants, conjoint) affiliés au Fonds des Œuvres Sociales.

Prestations en cas d'accident du travail

Etant donné que le personnel statutaire ne bénéficie pas du système légal de couverture en cas d'accident du travail, un système propre au Groupe a été instauré. Ainsi, les membres du personnel et leurs ayants droit bénéficient d'indemnités en cas d'accident du travail, en ce compris les accidents survenant sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail, et les maladies professionnelles. Les indemnités comprennent des remboursements de soins médicaux, des rentes viagères dont le montant dépend du niveau d'incapacité de travail, et des rentes et indemnités aux ayants droit en cas de décès suite à un accident de travail.

Cotisation patronale au fonds syndical

Dans le cadre de l'accord syndical 2016-2019 conclu avec les organisations reconnues, les Chemins de fer belges versent auxdites organisations un montant annuel de 10 EUR par affilié pensionné.

Ces quatre types d'avantages postérieurs à l'emploi sont du type « prestations définies » (defined benefit plan) et génèrent ainsi une dette d'avantages au personnel.

Plans de pension

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Etat a repris les obligations assumées auparavant par le Groupe en matière de pensions du personnel statutaire. L'obligation du Groupe se limite désormais au versement de la cotisation patronale à l'Etat.

En ce qui concerne le personnel contractuel, un plan de pension du type « cotisations définies » est applicable pour un nombre très limité de personnes (defined contribution plan). Comme ces plans de pension sont du type « cotisations définies » (defined contribution plan), ils ne génèrent aucune dette associée aux avantages au personnel.

A l'exception de la couverture hospitalisation qui est assurée auprès d'une compagnie d'assurance, les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préfinancés dans un véhicule de financement externe et n'ont donc aucun actif de couverture, ni de droits à remboursement.

19.2.2 Autres avantages à long terme

Les différents autres avantages à long terme accordés au personnel sont les suivants :

Primes d'ancienneté

Des décorations civiques sont versées au personnel après un certain nombre d'années de service.

Jours de congé liés à l'âge

Des jours de congé additionnels sont octroyés au personnel statutaire à 45 et 50 ans. Une dette correspondante est déterminée uniquement pour la population pour laquelle des prestations doivent être assurées.

Congé de disponibilité

Sous certaines conditions, des congés de disponibilité peuvent être accordés pour une période allant de un à trois ans. Une indemnité est versée aux agents concernés.

Jours de crédit

Les jours de crédit octroyés au personnel peuvent être reportés au-delà des 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Conformément à la norme IAS 19 Revised, ils sont considérés comme autres avantages à long terme.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.2.3 Indemnités de cessation d'emploi

Les différentes indemnités de cessation d'emploi accordées au personnel sont les suivantes:

Interruption de carrière à temps partiel

Les membres du personnel statutaire peuvent bénéficier de « préretraites » à temps partiel instaurées par différents systèmes. Ces systèmes s'appliquent à certaines catégories de personnel et prévoient, pour les personnes qui ont atteint un âge minimum, des allocations complémentaires compensant partiellement la perte de temps de travail.

Selon IAS 19R, seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes d'interruption de carrière jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

Système de temps partiel

Des systèmes de compensation en cas de temps partiel existent pour certaines catégories de personnel ne pouvant bénéficier du congé de préretraite. Il s'agit de régimes volontaires de travail à temps partiel, prévoyant une allocation complémentaire compensant partiellement la perte de temps de travail.

Selon IAS 19R, seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes de temps partiel jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.3 Dettes pour avantages au personnel

Les montants reconnus à l'état de la situation financière pour l'ensemble des avantages accordés au personnel sont les suivants :

	31/12/2019				31/12/2018			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	187.979.231,00	68.262.658,65	7.845.138,01	264.087.027,66	168.339.717,22	76.480.182,04	8.230.480,08	253.050.379,34
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	187.979.231,00	68.262.658,65	7.845.138,01	264.087.027,66	168.339.717,22	76.480.182,04	8.230.480,08	253.050.379,34
<i>Dont : Passifs nets comptabilisés</i>	<i>187.979.231,00</i>	<i>68.262.658,65</i>	<i>7.845.138,01</i>	<i>264.087.027,66</i>	<i>168.339.717,22</i>	<i>76.480.182,04</i>	<i>8.230.480,08</i>	<i>253.050.379,34</i>
<i>Dont : Actifs nets comptabilisés</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dont : Régimes non financés</i>	<i>187.979.231,00</i>	<i>68.262.658,65</i>	<i>7.845.138,01</i>	<i>264.087.027,66</i>	<i>168.339.717,22</i>	<i>76.480.182,04</i>	<i>8.230.480,08</i>	<i>253.050.379,34</i>
<i>Dont : Régimes intégralement ou partiellement financés</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Les montants relatifs aux plans du type « prestations définies », reconnus à l'état du résultat global se décomposent, comme suit :

	31/12/2019				31/12/2018			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Charge enregistrée en résultat								
Coût des services rendus	4.185.592,90	17.388.095,94	0,00	21.573.688,84	4.081.566,81	28.024.790,89	320.009,12	32.426.366,82
Intérêt financier net (*)	3.068.154,84	92.359,68	73.579,56	3.234.094,08	2.934.688,44	79.811,64	61.316,40	3.075.816,48
Ecart actuariel (avantages à long terme et indemnités de cessation d'emploi)	0,00	346.530,23	195.916,91	542.447,14	0,00	-215.664,40	-398.209,37	-613.873,77
Transferts	23.784,03	-9.410,06	101.928,53	116.302,50	96.622,71	-16.314,23	-12.045,47	68.263,01
Coût des services passés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge totale enregistrée en résultat	7.277.531,77	17.817.575,79	371.425,00	25.466.532,56	7.112.886,96	27.872.632,90	-28.920,32	34.956.599,54
<i>Dont :</i>								
<i>Comptabilisé en frais de services et biens divers</i>	<i>4.209.376,93</i>	<i>17.725.216,11</i>	<i>297.845,44</i>	<i>22.232.438,48</i>	<i>4.178.189,52</i>	<i>27.792.812,26</i>	<i>-90.245,72</i>	<i>31.880.756,06</i>
<i>Comptabilisé en charges financières</i>	<i>3.068.154,84</i>	<i>92.359,68</i>	<i>73.579,56</i>	<i>3.234.094,08</i>	<i>2.934.688,44</i>	<i>79.811,64</i>	<i>61.316,40</i>	<i>3.075.816,48</i>
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (= produit)	19.618.474,92	0,00	0,00	19.618.474,92	-1.566.016,38	0,00	0,00	-1.566.016,38

(*) Dont : rendement attendu des actifs du régime = 0

Conformément à la norme IAS 19 Revised, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels des autres avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisés dans le résultat net.

Le total des primes versées par le Groupe en 2019 dans le cadre des plans du type « cotisations définies » s'élève à 3.606.633,13 € (2018: 3.928.648,54 €).

Les mouvements de la valeur actuelle de l'obligation et de la juste valeur des actifs pendant la période peuvent être résumés comme suit :

Mouvement de la valeur actuelle de l'obligation :

	31/12/2019				31/12/2018			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Valeur actuelle de l'obligation								
Au 1er janvier	168.649.974,89	76.667.299,63	7.733.104,82	253.050.379,34	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41
Coût des services rendus	4.185.592,90	17.388.095,94	0,00	21.573.688,84	4.081.566,81	28.024.790,89	320.009,12	32.426.366,82
Coût financier	3.068.154,84	92.359,68	73.579,56	3.234.094,08	2.934.688,44	79.811,64	61.316,40	3.075.816,48
Ecart actuariel de la période	19.618.474,92	346.530,23	195.916,91	20.160.922,06	-1.566.016,38	-215.664,40	-398.209,37	-2.179.890,15
Prestations versées	-7.256.492,91	-26.035.099,18	-756.767,07	-34.048.359,16	-6.875.485,22	-31.952.702,65	-1.322.740,36	-40.150.928,23
Transferts	23.784,03	-9.410,06	101.928,53	116.302,50	96.622,71	-16.314,23	-12.045,47	68.263,01
Valeur actuelle de l'obligation au 31 décembre	188.289.488,67	68.449.776,24	7.347.762,75	264.087.027,66	168.649.974,89	76.667.299,63	7.733.104,82	253.050.379,34

La répartition de la valeur actuelle de l'obligation, séparément pour la population active et la population inactive (pensionnés et ayants droit), est la suivante :

	31/12/2019				31/12/2018			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période								
Obligation relative au personnel actif	52.124.061,72	68.449.776,24	7.347.762,75	127.921.600,71	53.449.644,50	76.667.299,63	7.733.104,82	137.850.048,95
Obligation relative au personnel retraité ou aux inactifs (ayants droit, ...)	136.165.426,95	0,00	0,00	136.165.426,95	115.200.330,39	0,00	0,00	115.200.330,39
Total de l'obligation au 31 décembre	188.289.488,67	68.449.776,24	7.347.762,75	264.087.027,66	168.649.974,89	76.667.299,63	7.733.104,82	253.050.379,34

Mouvement de la juste valeur des actifs du régime :

	31/12/2019				31/12/2018			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Juste valeur des actifs du régime								
Au 1er janvier								
Cotisations effectuées/ prestations versées par l'employeur	7.256.492,91	26.035.099,18	756.767,07	34.048.359,16	-6.875.485,22	-31.952.702,65	-1.322.740,36	-40.150.928,23
Prestations versées	-7.256.492,91	-26.035.099,18	-756.767,07	-34.048.359,16	6.875.485,22	31.952.702,65	1.322.740,36	40.150.928,23
Au 31 décembre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

La réconciliation à l'état de la situation financière se présente comme suit:

	31/12/2019				31/12/2018			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Situation du régime								
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	168.649.974,89	76.667.299,63	7.733.104,82	253.050.379,34	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41
Total	168.649.974,89	76.667.299,63	7.733.104,82	253.050.379,34	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Au 1er janvier	168.649.974,89	76.667.299,63	7.733.104,82	253.050.379,34	169.978.598,53	80.747.378,38	9.084.774,50	259.810.751,41
Charge totale comptabilisée dans les états financiers	7.277.531,77	17.817.575,79	371.425,00	25.466.532,56	7.112.877,96	27.872.623,90	-28.929,32	34.956.572,54
Ecart actuariel reconnu dans les autres éléments du résultat global	19.618.474,92	-	-	19.618.474,92	-1.566.016,38	-	-	-1.566.016,38
Cotisations effectuées ou prestations versées directement par l'employeur	-7.256.492,91	-26.035.099,18	-756.767,07	-34.048.359,16	-6.875.485,22	-31.952.702,65	-1.322.740,36	-40.150.928,23
Au 31 décembre	188.289.488,67	68.449.776,24	7.347.762,75	264.087.027,66	168.649.974,89	76.667.299,63	7.733.104,82	253.050.379,34
Montant cumulé des gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	0,00	-	-	0,00	0,00	-	-	0,00

Pour l'année 2020, le Groupe estime que les cotisations et les prestations versées directement seront de 6,9 millions € (2019: 6,9 millions €) pour les avantages postérieurs à l'emploi, de 28,3 millions € (2019: 28,8 millions €) (en ce compris les jours de crédit) pour les avantages à long terme et de 0,7 millions € (2019: 0,8 millions €) pour les indemnités de cessation d'emploi.

19.4 Décomposition des écarts actuariels

Les écarts actuariels se décomposent comme suit :

	31/12/2019				31/12/2018			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Ecarts actuariels de la période								
Ecarts dus aux changements d'hypothèses financières	22.765.792,67	600.259,64	386.496,01	23.752.548,32	14.226.352,03	394.721,65	478.805,26	15.099.878,94
Ecarts dus aux changements d'hypothèses démographiques	-327.671,52	0,00	0,00	-327.671,52	-231.113,99	3.322,98	0,00	-227.791,01
Ecarts d'expérience	-2.819.646,23	-253.729,41	-190.579,10	-3.263.954,74	-15.561.254,42	-613.709,03	-877.014,63	-17.051.978,08
Total des écarts actuariels	19.618.474,92	346.530,23	195.916,91	20.160.922,06	-1.566.016,38	-215.664,40	-398.209,37	-2.179.890,15

19.5 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Hypothèses actuarielles :

Les dettes pour avantages au personnel sont calculées de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous :

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation		
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	1,00%	1,84%
Pour les autres avantages à long terme	0%-0,68%	0%-1,42%
Pour les indemnités de cessation d'emploi	0%-0,31%	0%-0,94%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,00%	2,00%
Tables de mortalité	MR et MR-1 (si nés après 1950)/FR	MR et MR-1 (si nés après 1950)/FR

Au 31 décembre, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les engagements est déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements (source: Bloomberg).

L'hypothèse d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) a été déterminée sur base du contrat en vigueur. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation du Groupe.

	31/12/2019	31/12/2018
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	15,59	15,28
Pour les autres avantages à long terme (*)	12,65	12,32
Pour les indemnités de cessation d'emploi	8,07	8,19
Duration totale moyenne pondérée	15,20	14,86

(*) sans tenir compte de l'obligation relative aux jours de crédit

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles belges et sur l'expérience observée.

	Personnel actif (espérance de vie à la retraite)	Inactifs
Hommes	18,7	14,4
Femmes	21,8	10,0

Analyse de sensibilité

	Effet sur la valeur actuelle de l'obligation au 31/12/2019	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)		
Avantages postérieurs à l'emploi	-13.927.451,24	15.124.709,72
Autres avantages à long terme	-412.142,92	441.190,54
Indemnités de cessation d'emploi	-308.529,55	198.410,96
Evolution des coûts médicaux (variation de 1%)	6.307.562,83	-4.968.445,97
Mortalité (variation de l'espérance de vie de 1 an)	13.024.398,61	-

Note 20

Provisions

Les mouvements des provisions de l'année 2019 se synthétisent comme suit:

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Restructuration	Autres	Total
Au 1 janvier 2019	52.435.602,59	32.016.691,07	0,00	16.743.076,45	101.195.370,11
<u>Dont</u>					
Non courant	7.925.394,98	28.531.685,34	0,00	1.710.891,29	38.167.971,61
Courant	44.510.207,61	3.485.005,73	0,00	15.032.185,16	63.027.398,50
<u>Comptabilisé dans le résultat global:</u>					
Dotations de l'exercice	16.480.015,75	0,00	0,00	666.652,69	17.146.668,44
Utilisations de l'exercice (-)	-17.351.711,45	-520.804,32	0,00	646.257,51	-17.226.258,26
Reprises de l'exercice (-)	-9.901.568,27	-57.505,21	0,00	-8.497.084,93	-18.456.158,41
Coût des services	0,00	177.395,20	0,00	0,00	177.395,20
Charges financières	-66.086,42	105.714,75	0,00	0,00	39.628,33
Effet de changement de taux d'intérêts	-303.029,68	-13.716,89	0,00	0,00	-316.746,57
Autres mouvements	5.503,47	0,00	0,00	-1.540.300,72	-1.534.797,25
Changement du périmètre de consolidation	-83.325,45	0,00	0,00	83.325,45	0,00
Au 31 décembre 2019	41.215.400,44	31.707.774,60	0,00	8.101.926,45	81.025.101,49
<u>Dont</u>					
Non courant	2.550.558,89	26.222.179,89	0,00	1.077.848,08	29.850.586,86
Courant	38.664.841,55	5.485.594,71	0,00	7.024.078,37	51.174.514,63

Le détail des provisions de l'année 2018 se synthétisait comme suit:

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Restructuration	Autres	Total
Au 1er janvier 2018	50.384.030,99	32.662.405,58	3.423.651,67	14.929.392,24	101.399.480,48
<u>Dont</u>					
Non courant	7.925.394,98	29.748.957,92	3.423.651,67	721.004,77	41.819.009,34
Courant	42.458.636,01	2.913.447,66	0,00	14.208.387,47	59.580.471,14
<u>Comptabilisé à l'état du résultat global:</u>					
Dotations de l'exercice	7.207.193,99	1.462.970,72	0,00	15.032.185,16	23.702.349,87
Utilisations de l'exercice (-)	-3.343.483,26	-671.143,73	-3.423.651,67	-194.809,57	-7.633.088,23
Reprises de l'exercice (-)	-2.190.019,67	-1.414.637,57	0,00	-14.208.387,47	-17.813.044,71
Charges financières	-73.065,10	134.967,43	0,00	0,00	61.902,33
Effet de changement de taux	419.666,26	-157.871,36	0,00	0,00	261.794,90
Autres mouvements	-60.133,68	0,00	0,00	1.184.696,09	1.124.562,41
Entrée dans le périmètre	85.198,24	0,00	0,00	0,00	85.198,24
Au 31 décembre 2018	52.435.602,59	32.016.691,07	0,00	16.743.076,45	101.195.370,11
<u>Dont</u>					
Non courant	7.925.394,98	28.531.685,34	0,00	1.710.891,29	38.167.971,61
Courant	44.510.207,61	3.485.005,73	0,00	15.032.185,16	63.027.398,50

Litiges juridiques

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources en raison de litiges juridiques, et dont la survenance est probable (probabilité > 50%).

Les passifs éventuels qui représentent les litiges juridiques contre le Groupe pour lesquels la probabilité de sortie de ressources est faible, sont renseignés à la note 30.

Pour ne pas compromettre la position du Groupe Infrabel dans la négociation avec les autres parties sur la cause de la provision, le passif éventuel ou l'actif éventuel, les sorties futures ou attendues et leur timing ne sont pas mentionnées.

Assainissement du sol

La provision pour assainissement du sol représente la valeur actuelle du coût estimé des travaux à effectuer en ce qui concerne les obligations légales et implicites de dépollution des terrains.

La variation de la provision pour la pollution historique du sol est la conséquence de nouvelles pollutions constatées, d'utilisations de ces provisions et d'adaptations des estimations en raison, par exemple, de meilleures méthodes de mesures de la pollution.

Autres

Les autres provisions contiennent une provision pour litiges fiscaux. Suite à un contrôle fiscal auprès de HR Rail, Infrabel a remboursé en partie les revenus provenant de certaines exonérations de précompte professionnel reprises dans la déclaration précompte professionnel 2013. Des provisions complémentaires ont été actées pour les années d'imposition 2014 et 2015. Pendant l'année d'imposition 2016, Infrabel a appliqué l'interprétation la plus stricte des règles fiscales. Une provision n'était donc plus nécessaire. Depuis 2017, le plan de relance n'est plus d'application pour Infrabel. Le délai de prescription ayant expiré en 2019, la provision pour l'année d'imposition 2014 a été annulée en 2019. Par précaution, la provision constituée pour l'année d'imposition 2015 est maintenue. Cette provision s'élève à 7.024.078,37 € au 31 décembre 2019.

Note 21

Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêt conclus par le Groupe. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe au risque d'intérêt, au risque de change et de liquidité, nous nous référons à la note 4.

Les dettes financières non courantes au 31 décembre 2019 se résument comme suit:

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Commercial paper & collateral reçu	Passifs locatifs	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Total
Au 1 janvier 2019	26.448.167,40	1.219.168.110,40	0	646.152.703,84	666.834.338,44	2.558.603.320,08	30.588.292,64	2.589.191.612,72
Changement des méthodes comptables	0,00	0,00	0	55.422.244,56	0,00	55.422.244,56		55.422.244,56
Nouvelles dettes	0,00	0,00	0	4.990.495,00	18.938,59	5.009.433,59		5.009.433,59
Intérêts capitalisés	0,00	416.893,87	0	0,00	26.334.977,30	26.751.871,17		26.751.871,17
Transferts - non courant à courant	83.551.832,60	0,00	0	-21.684.481,37	0,00	61.867.351,23		61.867.351,23
Autres mouvements	0,00	0,00	0	-1.849.051,07	0,00	-1.849.051,07	27.824.414,38	25.975.363,31
Ecart de conversion	0,00	0,00	0	0,00	11.897.198,75	11.897.198,75		11.897.198,75
Ajustements à la juste valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	102.333.025,87	102.333.025,87		102.333.025,87
Au 31 décembre 2019	110.000.000,00	1.219.585.004,27	0,00	683.031.910,96	807.418.478,95	2.820.035.394,18	58.412.707,02	2.878.448.101,20

Le changement des méthodes comptables concerne l'application de la nouvelle norme IFRS 16. Voir note 2 et 29 pour plus de détail.

Le transfert de 83.551.832,60 € des emprunts bancaires de court terme vers ceux à long terme résulte du choix de la contrepartie d'exercer son option de prolonger de deux ans une dette existante de 110.000.000,00 €, partiellement compensé par le transfert du long terme vers le court terme d'une autre dette bancaire.

Le Groupe Infrabel a les dettes financières suivantes à long terme :

- Des emprunts obligataires non-convertibles dans le cadre du programme EMTN et des placements privés pour un montant de 1.219.585.004,27 €;
- Des dettes financières auprès d'institutions de crédit pour un montant de 110.000.000,00 €;
- Des passifs locatifs, parmi lesquels les obligations financières en ce qui concerne le PPP de la liaison du Liefkenshoek, pour un montant de 683.031.910,96 € (voir aussi notes 29 et 32 pour plus d'information) ;
- Les autres dettes financières pour un montant de 807.418.478,95 € parmi lesquelles les dettes en rapport aux contrats 'concession and concession back' sur certaines lignes TGV (voir aussi note 31 pour plus d'information).

Pour les instruments financiers dérivés et les placements liés à ces dettes financières, nous nous référons aux notes 12 et 13.

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2019 se ventilent comme suit :

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Commercial paper & collateral reçu	Passifs locatifs	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Total
Au 1 janvier 2019	303.099.936,58	0,00	0,00	10.691.055,81	81.343,71	313.872.336,10	26.196.564,31	340.068.900,41
Changement des méthodes comptables	0,00	0,00	0,00	12.347.636,44	0,00	12.347.636,44		12.347.636,44
Nouvelles dettes	0,00	0,00	355.410.000,00	32.709,23	0,00	355.442.709,23		355.442.709,23
Remboursements des dettes	-192.777.065,54	0,00	-158.220.000,00	-23.288.542,12	-81.343,71	-374.366.951,37		-374.366.951,37
Transferts - non courant à courant	-83.551.832,60	0,00	0,00	21.684.481,37	0,00	-61.867.351,23		-61.867.351,23
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	-342.050,01	0,00	-342.050,01	-26.192.856,87	-26.534.906,88
Ajustements à la juste valeur	-322.871,04	0,00	0,00	0,00	0,00	-322.871,04		-322.871,04
Au 31 décembre 2019	26.448.167,40	0,00	197.190.000,00	21.125.290,72	0,00	244.763.458,12	3.707,44	244.767.165,56

Le changement des méthodes comptables concerne l'application de la nouvelle norme IFRS 16. Voir note 2 pour plus de détail.

Le transfert de 83.551.832,60 € des emprunts bancaires de court terme vers ceux à long terme résulte du choix de la contrepartie d'exercer son option de prolonger de deux ans une dette existante de 110.000.000,00 €, partiellement compensé par le transfert du long terme vers le court terme d'une autre dette bancaire. Des remboursements de dettes bancaires ont été effectués pour un montant de 192.777.065,54 €. Une partie importante de ces remboursements ont été financés par émission de commercial papers. Au 31 décembre 2019, le Groupe Infrabel avait 3 commercial papers en cours de respectivement 30.000.000,00 €, 75.000.000,00 € et 75.000.000,00 € avec dates d'échéance les 31/01/2020, 20/03/2020 et 18/09/2020. Une banque a déposé 17.900.000,00 € auprès d'Infrabel afin de couvrir le risque contre-partie d'un swap.

Les dettes financières non courantes au 31 décembre 2018 se ventilaient comme suit:

Dettes financières non courantes

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Det.fin - dettes en comptes courant	Dettes de location-financement	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Total
Au 1er janvier 2018	329.548.093,98	1.218.767.384,17	0,00	655.298.854,96	780.463.946,74	2.984.078.279,85	3.628.175,05	2.987.706.454,90
Nouvelles dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	40.548.258,43	40.548.258,43		40.548.258,43
Remboursements	-117.055,54	0,00	0,00	-374.026,70	0,00	-491.082,24		-491.082,24
Intérêts capitalisés	0,00	400.726,23	0,00	0,00	23.820.208,62	24.220.934,85		24.220.934,85
Transferts - non courant à courant	-302.660.000,00	0,00	0,00	-8.772.124,42	0,00	-311.432.124,42		-311.432.124,42
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26.960.117,59	26.960.117,59
Ecarts de conversion	0,00	0,00	0,00	0,00	21.410.505,96	21.410.505,96		21.410.505,96
Ajustement à la juste valeur	-322.871,04	0,00	0,00	0,00	-199.408.581,31	-199.731.452,35		-199.731.452,35
Au 31 décembre 2018	26.448.167,40	1.219.168.110,40	0,00	646.152.703,84	666.834.338,44	2.558.603.320,08	30.588.292,64	2.589.191.612,72

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2018 se ventilaient comme suit:

Dettes financières courantes

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Det.fin - dettes en comptes courant	Dettes de location-financement	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Total
Au 1er janvier 2018	65.815.819,85	0,00	0,00	7.976.431,03	22.500.000,00	96.292.250,88	50.252.336,52	146.544.587,40
Nouvelles dettes	980,56	0,00	0,00	10.682,19	0,00	11.662,75	0,00	11.662,75
Remboursements	-64.710.000,00	0,00	0,00	-6.068.181,83	-22.500.000,00	-93.278.181,83	0,00	-93.278.181,83
Transferts - non courant à courant	302.660.000,00	0,00	0,00	8.772.124,42	0,00	311.432.124,42	0,00	311.432.124,42
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	0,00	81.343,71	81.343,71	-24.055.772,21	-23.974.428,50
Ajustement à la juste valeur	-666.863,83	0,00	0,00	0,00	0,00	-666.863,83	0,00	-666.863,83
Au 31 décembre 2018	303.099.936,58	0,00	0,00	10.691.055,81	81.343,71	313.872.336,10	26.196.564,31	340.068.900,41

Les caractéristiques des dettes financières au 31 décembre 2019 sont:

Caractéristiques des dettes financières	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (EUR)	Valeur comptable (EUR)
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	26.448.167,40	26.428.026,08
			1 - 2 ans	110.000.000,00	110.010.670,00
			2 - 5 ans	0,00	0,00
Total emprunts bancaires				136.448.167,40	136.438.696,08
Emprunts obligataires	EUR	Zéro coupon	< 1 an		
			> 5 ans	842.585.004,27	866.448.715,48
		Variable	< 1 an		
			> 5 ans	377.000.000,00	379.605.008,20
Total emprunts obligataires			1.219.585.004,27	1.246.053.723,68	
Passifs locatifs	EUR	Fixe	< 1 an	21.125.290,72	21.125.290,72
			1 - 2 ans	37.277.337,30	37.277.337,30
			2 - 5 ans	48.700.739,92	48.700.739,92
			> 5 ans	597.053.833,74	597.053.833,74
			Total passifs locatifs		
Autres dettes financiers	EUR	Fixe	< 1 an	0,00	0,00
			2 - 5 ans	8.500.000,00	8.502.719,50
	USD	Fixe	> 5 ans	6.500.000,00	6.504.749,50
			> 5 ans	540.174.122,94	820.778.236,98
Total autres dettes financières et charges à imputer			555.174.122,94	835.785.705,98	
Total dettes financières				2.615.364.496,29	2.922.435.327,42

Les caractéristiques des dettes financières au 31 décembre 2018 sont:

Caractéristiques des dettes financières	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (EUR)	Valeur comptable (EUR)
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	302.777.065,54	303.124.134,91
			1 - 2 ans	26.448.167,40	26.448.167,40
			2 - 5 ans	0,00	0,00
Total emprunts bancaires			329.225.232,94	329.572.302,31	
Emprunts obligataires	EUR	Zéro coupon	< 1 an		
			> 5 ans	842.168.110,40	866.025.372,90
		Variable	< 1 an		
			> 5 ans	377.000.000,00	379.662.087,46
Total emprunts obligataires			1.219.168.110,40	1.245.687.460,36	
Dettes de location-financement	EUR	Fixe	< 1 an	10.691.055,81	10.699.923,69
			1 - 2 ans	16.233.268,73	16.233.268,73
			2 - 5 ans	32.583.149,97	32.583.149,97
			> 5 ans	597.336.285,14	601.297.644,67
			Total dettes de location-financement		
Autres dettes financiers	EUR	Fixe	< 1 an	81.343,71	81.343,71
			> 5 ans	15.000.000,00	15.007.469,00
	USD	Fixe	> 5 ans	501.941.946,89	678.097.950,69
Total autres dettes financières et charges à imputer			517.023.290,60	693.186.763,40	
Total dettes financières				2.722.260.393,59	2.929.260.513,13

La différence entre la valeur comptable et la valeur nominale s'explique par les ajustements à la juste valeur et les charges à imputer.

Note 22

Dettes commerciales et autres dettes

Non courantes

Dettes commerciales et autres dettes	31/12/2019	31/12/2018
Autres dettes	498.024.326,75	550.860.194,89
Dettes commerciales et autres dettes	498.024.326,75	550.860.194,89

Courantes

Dettes commerciales et autres dettes	31/12/2019	31/12/2018
Dettes commerciales	543.334.589,36	578.410.002,02
Impôts et autres taxes	3.448.650,83	15.184.217,28
Dettes sociales	10.941.368,80	10.007.377,48
Autres dettes	156.206.341,78	176.509.291,46
Dettes commerciales et autres dettes	713.930.950,77	780.110.888,24
Total dettes commerciales et autres dettes	1.211.955.277,52	1.330.971.083,13

Les autres dettes non courantes et courantes sont constituées comme suit:

- L'obligation contractuelle vis-à-vis du partenaire privé dans le PPP Diabolo de la contribution annuelle de 9 millions € (indexable) pendant la durée du PPP; (voir aussi note 32 Partenariats Public-Privé)
- Les produits reportés liés aux redevances infrastructure facturées 2 mois à l'avance aux opérateurs ferroviaires;
- Les produits reportés liés aux créances sur l'Etat belge.

Les dettes commerciales sont libres d'intérêts et sont payées dans un délai de 30 jours à l'exception des dettes commerciales liées aux marchés de travaux. Les autres dettes sont également libres d'intérêts.

Note 23

Subsides

23.1 Subsides en capital

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Au 1 janvier 2019	15.991.609.361,15	15.719.986.315,45
Nouveaux subsides	951.743.989,94	961.301.424,41
Transferts - subsides vers le compte du résultat	-664.347.827,59	-679.505.527,61
Ventes	-830.140,23	0,00
Transferts - autres	-10.354.633,12	-10.172.851,10
Au 31 décembre 2019	16.267.820.750,15	15.991.609.361,15
Dont		
Non courant	15.609.288.829,58	15.317.797.807,46
Courant	658.531.920,57	673.811.553,69

Les subsides en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif du bilan et sont imputés au résultat d'exploitation au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus.

23.2 Subsides d'exploitation

Les subsides d'exploitation sont portés à l'état du résultat réalisé sous la rubrique Produits d'exploitation avant subsides en capital. Les subsides d'exploitation comprennent les allocations de base, allouées par l'Etat. Les subsides d'exploitation s'élèvent à 101.696.360,93 € en 2019 (2018: 107.878.983,40 €).

23.3 Subsides d'intérêts

Les subsides d'intérêts obtenus dans le cadre d'emprunts sont comptabilisés en déduction des charges financières. L'impact des subsides d'intérêts sur les charges financières au 31 décembre 2019 s'élève à -41.108.860,96 € (2018: -43.821.433,96 €).

Note 24

Variations des dettes provenant d'activités de financement

	2018 .12	Flux de trésorerie		Ecart de conversion	Intérêts capitalisés	Mouvements non-cash		Transferts	Autres mouvements non-cash	2019.12
		Remboursement	Nouveau			Charges à imputer	Ajustement à la juste valeur			
Emprunts bancaires	26.448.167,40	0,00	0,00	0,00	0,00			83.551.832,60	0,00	110.000.000,00
Emprunts obligataires	1.219.168.110,40	0,00	0,00	0,00	416.893,87			0,00	0,00	1.219.585.004,27
Dettes de location-financement	646.152.703,84	0,00	0,00	0,00	0,00			-21.684.481,37	58.563.688,49	683.031.910,96
Autres dettes financières	666.834.338,44	0,00	18.938,59	11.897.198,75	26.334.977,30		102.333.025,87	0,00	0,00	807.418.478,95
Charges à imputer - charges financières	30.588.292,64	0,00	0,00	0,00	0,00	27.824.414,38		0,00	0,00	58.412.707,02
Dettes financières non courantes	2.589.191.612,72	0,00	18.938,59	11.897.198,75	26.751.871,17	27.824.414,38	102.333.025,87	61.867.351,23	58.563.688,49	2.878.448.101,20
Emprunts bancaires	303.099.936,58	-192.777.065,54	0,00	0,00	0,00			-83.551.832,60	0,00	26.448.167,40
Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Emprunts non subordonnés	0,00	-158.220.000,00	355.410.000,00	0,00	0,00			0,00	0,00	197.190.000,00
Dettes de location-financement	10.691.055,81	-23.288.542,12	32.709,23	0,00	0,00			21.684.481,37	12.005.586,43	21.125.290,72
Autres dettes financières	81.343,71	-81.343,71	0,00	0,00	0,00					0,00
Charges à imputer - charges financières	26.196.564,31					-26.192.856,87				3.707,44
Dettes financières courantes	340.068.900,41	-374.366.951,37	355.442.709,23	0,00	-	-26.192.856,87	-322.871,04	-61.867.351,23	12.005.586,43	244.767.165,56
Total des dettes financières	2.929.260.513,13	-374.366.951,37	355.461.647,82	11.897.198,75	26.751.871,17	1.631.557,51	102.010.154,83	0,00	70.569.274,92	3.123.215.266,76
Subsides en capital			979.338.651,07							
Subsides en intérêts			47.712.000,48							
Intérêts payés		-94.424.994,00								
Instruments financiers dérivés - dettes non courantes	35.041.901,94			2.655.200,66		7.787.361,80			-13.491.936,20	31.992.528,20
Instruments financiers dérivés, ajustement à la juste valeur - dettes non courantes	123.879.532,95						2.677.713,86			126.557.246,81
Instruments financiers dérivés - dettes courantes	8.784.031,19					-8.590.888,73				193.142,46
Instruments financiers dérivés, ajustement à la juste valeur - dettes courantes	737.130,75						-170.984,14			566.146,61
Instruments financiers dérivés - créances non courantes	0,00					1.149.647,12				1.149.647,12
Instruments financiers dérivés, ajustement à la juste valeur - créances non courantes	423.541,91						13.736.329,40			14.159.871,31
Instruments financiers dérivés - créances courantes	1.144.211,77					-1.144.211,77				0,00
Instruments financiers dérivés, ajustement à la juste valeur - créances courantes	0,00						-			0,00

Note 25

Produits et charges d'exploitation

25.1 Produits d'exploitation

25.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous décrit la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe :

	31/12/2019	31/12/2018
Type de biens ou services		
Redevance infrastructure	781.173.628,99	760.261.273,20
Fourniture d'énergie	112.422.459,72	115.544.502,46
Prestations informatiques et télécommunication	46.841.986,34	43.170.901,88
Prestations d'études et d'assistance (hors ICT)	37.801.899,72	42.837.407,73
Gestion du patrimoine	6.246.402,06	6.378.643,40
Divers	35.877.947,09	33.562.293,08
Total chiffre d'affaires des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1.020.364.323,92	1.001.755.021,75

	31/12/2019	31/12/2018
Calendrier de reconnaissance du chiffre d'affaires		
Biens transférés à un moment précis	35.877.947,09	33.562.293,08
Services transférés progressivement	984.486.376,83	968.192.728,67
Total chiffre d'affaires des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1.020.364.323,92	1.001.755.021,75

Le montant du chiffre d'affaires qui sera comptabilisée au cours des périodes suivantes lorsque les obligations contractuelles sont exécutées, peut être détaillé comme suit :

	Valeur comptable 31/12/2019	Réalizations attendues des passifs sur contrats		
		2020	2021	2022 et plus tard
Passifs sur contrats	30.490.003,82	16.300.588,04	0,00	14.189.415,78

Voir également la note 11 pour plus d'informations sur les actifs et passifs sur contrats.

25.1.2 Production immobilisée

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	21.529.108,69	16.115.271,37
Immobilisations corporelles	433.191.966,75	453.864.780,20
Production immobilisée	454.721.075,44	469.980.051,57

Le Groupe dispose de ressources propres, qu'il peut éventuellement utiliser pour réaliser, dans le cadre de ses activités économiques, des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs durables, investissements réalisés au moyen de ressources internes, sont appelés la "production immobilisée". Les charges relatives à ces travaux en régie sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit correspondant, tandis que les investissements réalisés sont activés au bilan.

Infrabel a choisi de ne pas déduire cette utilisation de ressources propres des coûts d'exploitation, mais de la présenter en tant que produit d'exploitation, car il s'agit d'un élément important du fonctionnement opérationnel du Groupe.

25.1.3 Autres produits d'exploitation

	31/12/2019	31/12/2018
Plus-values sur cessions d'actifs courants et non courants	8.662.266,94	6.311.422,23
Indemnités de dommages reçues de tiers	9.663.613,06	597.814,40
Autres produits d'exploitation	3.539.779,00	4.747.555,12
Autres produits d'exploitation	21.865.659,00	11.656.791,75

25.2 Charges d'exploitation

25.2.1 Services et biens divers

	31/12/2019	31/12/2018
Frais de personnel	771.137.535,30	746.258.201,17
Fourniture d'énergie et autres fournitures	107.129.929,43	107.241.253,65
Entretien et réparations	145.971.209,33	134.629.314,57
Loyers et charges locatives	42.487.654,04	56.791.456,76
Frais liés à l'exploitation	22.666.990,67	24.850.024,58
Autres frais opérationnels	170.959.802,19	180.046.786,08
Services et biens divers	1.260.353.120,96	1.249.817.036,81

Les frais de personnel concernent les montants facturés par HR Rail pour la mise à disposition du personnel au Groupe ainsi que les charges, à l'exception des charges financières, liées aux provisions IAS 19.

En 2019, HR Rail a mis à disposition du Groupe un nombre moyen de 10.106,6 ETP (2018 : 10.277,4 ETP).

Les loyers et charges locatives diminueront en 2019 par rapport à 2018, principalement du fait de l'application de la nouvelle norme IFRS 16. Nous nous référons aux notes 2 et 29 pour plus de détails.

25.2.2 Autres charges d'exploitation

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour risques et charges	-19.329.182,60	426.379,24
Réductions de valeur	-4.757.649,87	3.381.799,65
Moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.363.638,09	669.140,34
Autres charges d'exploitation	3.208.588,35	4.030.548,07
Autres charges d'exploitation	-19.514.606,03	8.507.867,30

Les autres charges d'exploitation sont négatives en 2019 principalement en raison de l'utilisation importante de provisions relatives aux litiges juridiques et de la reprise partielle d'une provision fiscale. Nous nous référons à la note 20 pour plus de détails.

Note 26

Frais de personnel

26.1 Frais de personnel

	31/12/2019	31/12/2018
Salaires, rémunérations et autres avantages à court terme	43.602.816,08	39.633.169,70
Cotisations patronales d'assurances sociales	10.336.465,73	9.862.162,65
Primes patronales pour assurances extra-légales	2.129.811,82	2.056.031,73
Autres frais de personnel	214.515,77	185.048,79
Frais de personnel	56.283.609,40	51.736.412,87

Comme le personnel complet d'Infrabel est mis à disposition par HR Rail à Infrabel, les charges liées au personnel d'Infrabel ne se trouvent pas dans cette rubrique, mais dans la rubrique 25.2.1 *Services et biens divers*.

26.2 Effectif du personnel

	31/12/2019	31/12/2018
Ouvriers	23	14
Employés	684	592
Effectif moyen du personnel (en ETP)	707	606
Nombre moyen des intérimaires (en ETP)	5	1

Note 27

Produits et charges financiers

27.1 Produits financiers

Produits financiers	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'intérêt sur:		
Immobilisations financières	324.976,40	382.656,60
Actifs courants	34.079.710,71	32.285.818,97
Ajustement à la juste valeur	138.142.567,66	214.468.869,99
Gains de change	313.313,53	526.474,73
Ecarts de conversion	1.802,21	65.370,86
Autres produits financiers	1.630.092,69	4.289.255,47
Produits financiers	174.492.463,20	252.018.446,62

27.2 Charges financières

Charges financières	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'intérêt sur:		
Passifs locatifs	40.134.777,59	0,00
Autres dettes financières	40.402.252,73	77.910.989,64
Provisions	39.628,33	61.902,33
Dettes pour avantages au personnel	3.234.094,08	3.075.816,48
Ajustement à la juste valeur	88.006.170,71	143.560.347,74
Pertes de change	99.670,40	50.666,81
Ecarts de conversion	1.089.603,26	1.849.421,49
Autres charges financières	840.816,23	812.716,80
Charges financières	173.847.013,33	227.321.861,29

Conformément à la nouvelle norme IFRS 16, les charges d'intérêts sur les passifs financiers ont été décomposées en charges d'intérêts sur les passifs locatifs et charges d'intérêts sur les autres dettes financières. L'application de cette nouvelle norme a entraîné une augmentation des charges d'intérêts. Les chiffres au 31 décembre 2018 n'ont pas été ajustés. Nous nous référons aux notes 2 et 29 pour plus de détails.

La baisse des produits et charges financiers résulte de l'ajustement à la juste valeur moins important des dettes en USD.

Note 28

Charges d'impôt sur le résultat global

Les tableaux ci-dessous présentent une réconciliation entre les (charges) / les produits d'impôts sur le résultat global avant impôts (et sans la part du Groupe dans les participations mises en équivalence) au taux d'imposition statutaire belge et les (charges) / les produits d'impôts sur le résultat global au 31 décembre 2019 et 2018 au taux effectif d'imposition.

28.1 Taux effectif d'imposition

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôts (sans les participations mises en équivalence)	33.580.547,02	43.198.883,80
Impôts sur le résultat	947.113,22	1.397.695,13
Taux effectif d'imposition	2,82%	3,24%

28.2 Réconciliation entre le taux effectif d'imposition et le taux d'imposition d'application

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'imposition d'application	29,58%	29,58%
Résultat avant impôts (sans les participations mises en équivalence)	33.580.547,02	43.198.883,80
Impôts sur le résultat (sur base du taux d'imposition d'application)	9.933.125,81	12.778.229,83
Revenus d'Infrabel non taxables	-9.787.536,32	-13.819.680,80
Différences permanentes	183.347,99	1.810.912,26
Effet des dépenses non admises	618.645,35	587.782,33
Effet des déductions fiscales	-10.323,39	-15.633,07
Utilisation des pertes fiscales	0,00	0,00
Ajustements divers	9.853,79	56.084,57
Impôts sur le résultat (excl. impôts différés)	947.113,22	1.397.695,13

Infrabel SA de droit public est exemptée des impôts sur le revenu (CIR art. 220 – art. 180).

28.3 Impôts sur les bénéfices compris dans le résultat global

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts sur la période imposable	-947.113,22	-1.397.695,13
Impôts différés	-1.576,83	209.031,94
Total des impôts sur le résultat	-948.690,05	-1.188.663,19

Note 29

Leasing

29.1 Contrats de location

Pour plus d'informations sur le passage d'IAS 17 à la nouvelle norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, nous nous référons à la note 2.

Le Groupe loue des immeubles, notamment des bureaux et des locaux techniques. Ce n'est que lorsque le loyer est > 10 000 € / an qu'un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif sont comptabilisés. L'application d'IFRS 16 à la location d'immeubles ≤ 10 000 € / an n'a pas d'effet matériel sur les comptes consolidés du Groupe. Les actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés au 31 décembre 2019 concernent une dizaine d'immeubles de bureaux. Les loyers des contrats de location sont indexés annuellement. Il n'y a pas de paiements variables. Ces contrats de location ne comprennent pas d'options d'achat, mais peuvent inclure des options de renouvellement et / ou de résiliation. Ces contrats de location ne permettent pas la sous-location.

Au 31 décembre 2019, Infrabel n'avait pas encore signé de nouveaux contrats avec la SNCB concernant un nombre important de bureaux et d'espaces techniques. Par conséquent, les exigences d'IFRS 16 relatives à la comptabilisation en tant que contrat de location n'étaient pas encore remplies. Une fois ces contrats conclus, ils seront selon toute probabilité comptabilisés en tant que contrats de location

Le Groupe loue également des véhicules automobiles, des wagons et des lavabos. L'exemption pour les actifs de faible valeur a été utilisée pour les lavabos (<5 000 USD). L'application d'IFRS 16 aux véhicules automobiles et aux wagons a été considérée comme n'ayant aucun effet matériel sur les comptes annuels consolidés du Groupe. Aucun actif au titre du droit d'utilisation et aucun passif locatif n'ont donc été comptabilisés.

Nous nous référons à la note 31 pour une description des opérations de financement alternatif (contrats de concession-concession back). Nous nous référons à la note 32 pour une description du PPP Liefkenshoek Rail Link.

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location en tant que bailleur.

29.2 Montants comptabilisés au bilan

29.2.1 Actifs au titre du droit d'utilisation

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient les actifs au titre du droit d'utilisation suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, en vertu des contrats de location (voir également note 8) :

Valeur d'acquisition			
	Constructions	Installations, machines et équipements	Total
Au terme de l'exercice précédent	0,00	5.876.327,04	5.876.327,04
Changement de périmètre de consolidaton		-5.768.327,04	-5.768.327,04
Changement des méthodes comptables	67.769.881,00	0,00	67.769.881,00
Acquisitions	4.990.495,00	0,00	4.990.495,00
Solde au terme de l'exercice	72.760.376,00	108.000,00	72.868.376,00

Amortissements et pertes de valeur			
	Constructions	Installations, machines et équipements	Total
Au terme de l'exercice précédent	0,00	-2.885.342,72	-2.885.342,72
Changement de périmètre de consolidaton		2.777.342,72	2.777.342,72
Amortissements	-12.763.880,74	0,00	-12.763.880,74
Solde au terme de l'exercice	-12.763.880,74	-108.000,00	-12.871.880,74
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	59.996.495,26	0,00	59.996.495,26

29.2.2 Les passifs locatifs

Nous nous référons à la note 21 pour l'évolution des passifs locatifs.

Il n'y a pas de contrats de location sur lesquels le Groupe s'est engagé et qui n'ont pas encore commencé.

Il n'y a pas de restrictions ou conventions spéciaux imposés dans les contrats de location.

29.3 Montants comptabilisés au compte de résultat

Contrats de location selon la norme IFRS 16	31/12/2019
Amortissements sur les actifs au titre du droit d'exploitation	12.763.880,74
Intérêts sur les passifs locatifs	40.134.777,59
Dépenses relatives à l'exemption des contrats de location:	
<i>Charges locatives relatives aux contrats de location à court terme</i>	813.912,22
<i>Charges locatives relatives aux contrats de location de faible valeur</i>	129.365,46
	53.841.936,01

Nous nous référons à la note 27 'Produits et charges financiers'.

29.4 Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2019, le total des sorties de trésorerie résultant des contrats de location est de 23.288.542,12 €.

29.5 Options de renouvellement et de résiliation

Certains contrats de location d'immeubles comprennent des options de renouvellement ou de résiliation qui souvent peuvent être exercées par le Groupe jusqu'à un an avant la fin de la période non résiliable du contrat. Dans la mesure du possible, le Groupe s'efforce d'inclure de telles options dans les nouveaux contrats de location pour assurer une flexibilité opérationnelle. La plupart des options détenues ne peuvent être exercées que par le Groupe. Le Groupe évalue à la date de prise d'effet du contrat de location s'il est raisonnablement certain que les options seront exercées. Le Groupe réapprécie cette évaluation en cas d'évènement significatif ou en cas de changement de circonstances significatif qui dépend de la volonté du Groupe.

Le Groupe estime que si toutes les options de renouvellement étaient exercées et aucune option de résiliation, les futurs loyers potentiels conduiraient à une augmentation (non actualisée) des passifs locatifs de 8.170.200,00 €.

Note 30

Actifs et passifs éventuels

Les passifs éventuels du Groupe au 31 décembre 2019 s'élèvent à 4.122.598,49 € (2018 : 26.272.757,93€). Ce montant représente les litiges juridiques intentés contre le Groupe Infrabel pour lesquels le Groupe estime la probabilité de sortie de ressources faible.

Les actifs éventuels du Groupe au 31 décembre 2019 s'élèvent à 22.446.872,23 € (2018 : 59.605.852,71 €).

Note 31

Opérations de financement alternatif

Dans le cadre de la réforme du Groupe SNCB, le Groupe a repris des transactions de location transfrontalières qui ont été conclues dans le passé (actifs loués à un Trust et ensuite immédiatement reloués au Groupe SNCB ayant pour objectif de réaliser un avantage financier partagé avec le Trust). L'actif immobilisé sous-jacent concerne de l'infrastructure ferroviaire (lignes à haute vitesse).

Les transactions comportent quelques restrictions quant à l'utilisation des actifs sous-jacents (par exemple : pas de ventes, pas de sous-location sans l'approbation préalable du Trust).

En fonction du type de transaction, le Groupe a plusieurs options à la fin de la durée initiale de base du contrat y compris:

- l'exercice de l'option d'achat ;
- le retour de l'actif au Trust, qui l'utilisera pour son propre compte ;
- le retour de l'actif au Trust pour qui le Groupe agira comme agent de vente pour l'actif;
- l'extension du contrat par une location ou un contrat de service au-delà de la durée initiale de base du contrat; ou
- la recherche d'une tierce partie qui assumera les obligations restantes envers le Trust par le biais d'une location ou d'un contrat de service.

Ces opérations, appelées « transactions de financement alternatif », ont été reprises selon leur réalité économique, conformément aux dispositions de SIC 27, ce qui signifie, en résumé, qu'il fallait procéder, sur le plan comptable, comme si ces transactions n'avaient jamais eu lieu. Ce traitement est maintenu en appliquant IFRS 16.

Le Groupe Infrabel a donc inscrit les immobilisations corporelles à son bilan et n'a reconnu ni bénéfice ni perte sur la vente au Trust.

Les comptes d'investissements (investissement d'une portion des fonds issus de la vente ou de la location principale) et les obligations de paiement envers le Trust (sur la durée du contrat, option de rachat comprise) sont repris au bilan. Les comptes d'investissements et les obligations de paiement envers le Trust sont reconnus en appliquant la norme IFRS 9 dans les rubriques « Autres actifs financiers » (note 13) et « Dettes financières » (note 21).

Pour certaines transactions, le Groupe a eu recours à des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêts et de change. Dans ce cas, le Groupe a utilisé l'option « juste valeur par le biais du compte de résultats » prévue par IFRS 9 pour la comptabilisation des actifs et passifs financiers. L'utilisation d'instruments financiers dérivés est présentée à la note 12. L'analyse de la gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, y compris les instruments financiers liés aux financements alternatifs, est présentée à la note 4.

Pour éviter un « accounting mismatch », le Groupe a choisi de comptabiliser à leur juste valeur tous les éléments financiers relatifs à ces transactions. Cela signifie que tant la créance non courante sur l'Etat, les autres actifs financiers, les dettes financières et les instruments financiers dérivés liés à ces transactions sont pointés à leur juste valeur par le résultat net.

Note 32

Partenariats Public-Privé

À la demande de l'actionnaire principal, Infrabel a conclu 2 contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) : le PPP Diabolo (closing le 28 septembre 2007 – montant de l'investissement : 290 Mio €) et le PPP Liefkenshoek Rail Link (closing le 5 novembre 2008 – montant de l'investissement : 690 Mio €).

PPP Diabolo :

Ce PPP porte sur l'infrastructure ferroviaire qui relie la gare de Brussels Airport à la ligne ferroviaire L26N, qui se trouve sur la berme centrale de l'E19 (entre Malines et Bruxelles). La concession court jusqu'au 8 juin 2047 et comprend une partie de la gare de Brussels Airport, ainsi que deux pertuis de tunnel percés, techniques ferroviaires spécifiques comprises (voies, caténaires, signalisation, ...).

Le partenaire privé supporte le risque de la construction et le risque de la demande. Aussi reçoit-il – conformément à la législation Diabolo du 30 avril 2007 –, outre une contribution du gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire et des entreprises ferroviaires qui desservent la gare de Brussels Airport, une contribution des voyageurs (le supplément Diabolo).

L'obligation d'Infrabel à l'égard du partenaire privé, qui conserve entièrement le droit d'utilisation de cette infrastructure ferroviaire, a été actée sur le plan comptable comme une autre dette. Cette obligation est contrebalancée par une créance d'Infrabel vis-à-vis de l'État belge, qui couvre entièrement le paiement de cette contribution.

PPP Liefkenshoek Rail Link :

Ce PPP porte sur l'infrastructure ferroviaire du port d'Anvers, qui relie la rive gauche (port du Pays de Waes) à la rive droite (gare de triage d'Anvers-Nord). La convention de promotion court jusqu'au 21 janvier 2051 et comprend l'assiette complète du tracé (16,2 km), y compris le tunnel ferroviaire rénové de Beveren (1,2 km) et les tunnels Antigone (deux pertuis de tunnel percés, de 6 km de long chacun). Le PPP se limite au génie civil du tracé, ainsi qu'au système automatisé d'évacuation des fumées & de la chaleur, et d'extinction à mousse. Les techniques ferroviaires classiques (voies, caténaires, signalisation, ...) ne font donc pas partie de ce PPP.

Le partenaire privé supporte le risque de la construction et le risque de la disponibilité. Il reçoit, à cet égard, une redevance de disponibilité.

Les actifs liés au PPP Liefkenshoek Rail Link sont actés comme des actifs en propriété, car Infrabel est le propriétaire juridique. Les passifs qui y sont liés, présentent les caractéristiques d'une dette de location-financement et ont donc été comptabilisés en tant que tels.

Note 33

Droits et engagements

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est de 1.338.728.116,31 € (2018: 1.171.638.722,03 €).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de services est de 422.048.579,93 € (2018: 401.597.470,77 €)

Les garanties personnelles constituées par le Groupe pour le compte de tiers s'élèvent à 43.571.033,83 € (2018: 48.732.368,94 €).

Les lignes de crédit accordées par des tiers au Groupe sont de 10.000.000,00 € au 31 décembre 2019 (2018: 10.000.000,00€).

Les garanties constituées par des tiers pour le compte du Groupe s'élèvent à 352.073.167,61 € (2018: 322.350.169,86 €) et concernent surtout des cautionnements par des entrepreneurs et des garanties sur actifs nécessaires pour savoir réaliser l'objet social.

Note 34

Informations relatives aux parties liées

34.1 Sociétés consolidées

La liste des filiales et des entreprises mises en équivalence, figure à la note 5.

34.2 Relations avec l'Etat

34.2.1 *Liens de participation*

L'Etat belge est l'actionnaire ultime et principal d'Infrabel SA de droit public. L'Etat détient directement et indirectement 99,89% des actions d'Infrabel.

34.2.2 *Contrat de gestion*

L'Etat a conclu avec Infrabel un contrat de gestion portant sur la période 1 janvier 2008 – 31 décembre 2012, de droit prolongé jusqu'à ce qu'un nouveau contrat de gestion entre en vigueur.

Le Groupe Infrabel constitue un élément essentiel du système des transports en Belgique dans son rôle de gestionnaire belge de l'infrastructure ferroviaire.

Le législateur a fixé **les missions de service public** d'Infrabel comme suit:

1. l'acquisition, le projet, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire;
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure;
3. la fourniture aux entreprises ferroviaires des services définis par la loi;
4. l'attribution de la capacité de l'infrastructure ferroviaire disponible;
5. la tarification, la facturation et la perception des redevances d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et des services visés au point 3.

Le contrat de gestion ne se limite pas à la définition des missions de service public. On y retrouve également les tâches à assurer afin d'accomplir ces missions.

Pour permettre à Infrabel d'effectuer les missions de service public qui lui sont dévolues en vertu du contrat de gestion, celui-ci reçoit des subsides de l'Etat fédéral, et dans une moindre mesure, des entités fédérées (Régions) dans le cadre de certains projets spécifiques. Pour plus d'informations, nous nous référons à la note 23 – Subsides.

34.2.3 Services aux administrations

Le Groupe fournit des services, en outre des services de télécommunication, des travaux d'infrastructure et d'entretien, à l'Etat belge et à différentes administrations de l'Etat belge. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs.

34.3 Chiffres concernant les relations avec l'Etat belge et les sociétés mises en équivalence

Les subsides accordés par l'Etat belge sont détaillés dans la note 23.

Outre ces subsides, les transactions suivantes ont été exécutées avec des parties liées:

	31/12/2019		31/12/2018	
	Etat belge	Entreprises mises en équivalence	Etat belge	Entreprises mises en équivalence
Chiffre d'affaires	224.240,55	7.230.663,66	50.927,14	7.632.075,29
Services et biens divers	2.403.020,97	725.888.650,57	2.413.198,26	723.914.476,89
Créances	828.495,40	2.906.689,43	881.233,56	1.834.644,12
Dettes	78.370,92	18.587.471,98	3.646,67	32.428.822,72

Les transactions enregistrées sous services et biens divers sont principalement constituées des relations avec HR Rail.

34.4 Relations avec les principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres du Comité de Direction d'Infrabel SA de droit public sont considérés comme les principaux dirigeants du Groupe.

Le montant total de la rémunération brute des administrateurs et des membres du Comité de Direction pour 2019 s'élève à 1.334.733,18 €, en 2018 il s'élevait à 1.314.041,54 €.

La rémunération des principaux dirigeants est seulement composée de salaires et d'avantages à court terme. En 2019 et 2018, il n'y a pas eu de paiement d'indemnité de cessation d'emploi, d'avantages postérieurs à l'emploi, ni d'avantages à long-terme.

Nous nous référons au chapitre Corporate governance et au rapport de rémunération dans le rapport annuel statutaire d'Infrabel pour plus d'informations concernant les administrateurs et les membres du Comité de Direction, les règles de fonctionnement et la politique de rémunération dans le Groupe.

Note 35

Honoraires du commissaire

Le Groupe Infrabel a pris en charge en 2019 un montant de 428.396,00 € (2018 : 429.380,33 €) relatif à des missions d'attestation par les réviseurs d'entreprise du Groupe dans le cadre de leurs mandats de commissaires. Les frais relatifs à des missions de conseils fiscaux s'élevaient en 2019 à 19.281,33 € (2018 : 31.665,00 €). D'autres missions d'audit attribuées aux commissaires s'élevaient en 2019 à 5.300,00 € (2018 : 5.528,58 €).

Ces honoraires sont détaillés comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Missions d'attestation	428.396,00	429.380,33
Missions de conseils fiscaux	19.281,83	31.665,00
Autre missions	5.300,00	5.528,58
Honoraires du commissaire	452.977,83	466.573,91

Note 36

Événements postérieurs à la clôture

36.1 GO!, UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE

Avec le nouveau plan stratégique GO!, une nouvelle structure d'organisation de l'entreprise sera progressivement mise en place d'ici 2021. Dans ce cadre, les fonctions de CCO et COO ont vu le jour au 1^{er} janvier 2020.

Le 16 décembre 2019, le Conseil d'administration a ainsi approuvé la nomination de Mme Ann Billiau en tant que Chief Client Officer (CCO). Chargée de mettre nos clients au centre des décisions internes, elle a pour mission de rester à leur écoute pour répondre au mieux à leurs attentes actuelles et futures.

Le même jour, M. Jochen Bultinck a été désigné en tant que Chief Operations Officer (COO). Dans un premier temps, sa tâche est d'améliorer la gestion quotidienne du réseau, en concertation avec le CEO. Il apporte notamment son expertise en vue d'adapter l'organisation des travaux et de favoriser les synergies entre les deux directions Asset Management et Traffic Management & Services. À terme, il devra mettre en oeuvre la consolidation des activités d'Asset Management, de Build et de Traffic Operations.

Avec ces deux fonctions et les personnes qui les incarnent, il est aujourd'hui possible d'analyser nos processus sous un nouvel angle en vue d'apporter une série de propositions innovantes quant à nos activités, tant d'un point de vue opérationnel que commercial.

Durant un an, la CCO et le COO vont examiner la situation de l'entreprise en vue de proposer des mesures concrètes, afin de nous donner les moyens d'offrir un nouvel élan à la mobilité durable en Belgique.

36.2 NOMINATION D'UN.E CEO

Après 15 années passées à la direction de l'entreprise-mère Infrabel et en fin de mandat depuis novembre 2019, M. Luc Lallemand a décidé de mettre un terme à sa mission d'administrateur délégué d'Infrabel. Cette décision a été rendue publique le 6 janvier 2020 et M. Lallemand a quitté l'entreprise le 29 février, à minuit.

Le 25 février, le Conseil d'administration a décidé de nommer Mme Ann Billiau comme CEO ad intérim, tout en conservant ses compétences de Chief Client Officer.

Mme Billiau a pris le rôle de CEO ad intérim le 1^{er} mars 2020 et cette nouvelle fonction lui a été confiée le temps de voir le nouvel administrateur délégué entré en fonction et nommé par le gouvernement fédéral. Dans le même temps, afin de respecter les prescriptions légales imposant la présence de deux membres francophones au sein du Comité de direction, M. Eric Mercier a été nommé ad intérim membre de ce dernier. Il conserve

également sa fonction (Chief Digital Officer).

À l'heure où ces comptes annuels consolidés ont été finalisés, le gouvernement fédéral n'a pas encore procédé à la nomination d'une personne au poste de CEO.

36.3 CRISE SANITAIRE DU COVID-19

En janvier 2020, la Chine a été touchée par une épidémie due au COVID-19. Après la Chine, l'épidémie a touché l'Europe et la Belgique. Les autorités publiques, notamment à travers le gouvernement fédéral, ont en mars 2020 pris des mesures en vue d'endiguer la propagation du virus au sein de la population. Ces mesures nécessaires auront un impact important sur l'économie belge et sur les finances de l'État.

Cet impact est important sur la société mais également pour Infrabel. L'entreprise s'est pendant la période de crise concentrée sur les travaux essentiels. Les effets précis tant sur les activités et la replanification des travaux que sur les finances, doivent encore être évalués. Il est impossible de les anticiper au moment de rédiger ces comptes annuels consolidés. Il est cependant clair que cet événement survenu après la clôture de l'exercice ne donne pas lieu à des modifications des montants dans les comptes consolidés 2019, mais aura un impact sur les comptes consolidés 2020.

Par ailleurs, à mesure que la situation relative au Coronavirus se dégradait, la SNCB et Infrabel ont été confrontées à une forte croissance des taux d'absentéisme pour maladie au sein de leurs personnels. De telle sorte que les deux entreprises ont été contraintes de diminuer leur offre afin d'assurer la continuité de nos lignes essentielles et d'offrir un service des trains d'intérêt national correspondant à 56,2% de l'offre normal de trains et à environ 75% du nombre de places offertes habituellement. Au moment de rédiger ces comptes annuels consolidés, la baisse de trafics en matière de fret était de 12,3% et en trafic international de 85,8%. Cette diminution de la demande de trafic, quelle qu'en soit l'ampleur, aura inévitablement des conséquences sur Infrabel et sa situation financière.

Aussi longtemps que la crise causée par le Coronavirus continue, l'État pourrait être appelé à prendre d'autres mesures qui pourraient également avoir des conséquences pour Infrabel.

Vu que l'Etat fédéral est actionnaire à 99,3% d'Infrabel et que la loi prévoit que l'Etat fédéral doit prendre les mesures appropriées si, sur une période de maximum 5 ans, les revenus d'Infrabel ne couvrent pas les charges liées à l'infrastructure ferroviaire, le Conseil d'administration d'Infrabel est d'avis que la crise COVID-19 ne compromet pas la continuité d'Infrabel et que l'application des règles d'évaluation dans l'hypothèse de continuité reste justifiée.